

## Documents à contenu « historique », de l'époque présargonique au VI<sup>e</sup> siècle

*Daniel Arnaud – Paris*

[This paper puts together various documents, upon stone and clay, coming from Babylonia and the middle Euphrates valley to the Mediterranean sea, dated from Ur-Lumma's first year downwards to Nebuchadnezzar's reign. Some of them give faint hints only, others are of an unexpected importance. Yet, all of them bring unpublished testimonies enlightening historical cases.]

Nul, plus que moi, ne juge désinvolte l'emploi de l'adjectif « historique » pour qualifier certains genres de textes cunéiformes. Il est trop commode, cependant, pour être écarté, car ce terme est le seul à pouvoir donner une unité (factice pour une part, je le reconnais) aux pièces diverses présentées ci-dessous.

La nature des numéros est variée : on trouvera des inscriptions de fondation, des briques inscrites, des légendes de sceau, des bordereaux, des contrats, une épitaphe funéraire, une lettre, une plaquette d'exorcisme. Leurs dates s'échelonnent sur deux millénaires du XXVI jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle. Leur origine<sup>1</sup> géographique est la Babylonie, mais aussi le moyen-Euphrate et, plus à l'ouest encore, la Beqaa, enfin la Méditerranée.

Le classement est chronologique.

La liste des documents est la suivante :

1. Un contrat de vente daté d'Ur-Lumma, ensi d'Umma
2. Le prisme de Tello AO 13024
3. Un prisme de fondation de Šarrī-el
4. La légende du sceau d'un ensi d'Umma
5. Une dédicace privée pour la vie du roi d'Abi-sārē
6. Une inscription de Tello, peut-être paléo-babylonienne
7. Deux dates nouvelles de Sin-magir d'Isin
8. Une empreinte au nom de l'épouse d'Ibni-šadu'ī, roi de Kisurra
9. Une inscription de Muttakil-ilišu, roi de Malgum
10. Une brique d'Hammurapi-andul, gouverneur d'Ešnunna
11. Une dédicace de Hammurapi à Inanna de Zabalam
12. La garnison de Dūr-Abī-ešuh sous Abī-ešuh

---

1. Origine et non provenance. Ces deux mots n'ont pas du tout le même sens. Les objets, inscrits ou non, voyagèrent, dès leur création quelquefois, et les fouilles régulières permettent de le découvrir, à notre étonnement. Voir plus bas la note 102 au texte de Malgum (et encore : W. W. Hallo-J. J. A. van Dijk, *The exaltation of Inanna*, New Haven-Londres, 1968, p. 8 note 56).

13. Une inscription funéraire « sutéenne »
14. Une lettre d'un serviteur du roi de Karkémish à un roi d'Ougarit
15. Une plaquette de conjuration néo-assyrienne
16. La restauration de l'Emeslam de Kutha par Nabuchodonosor II

1. *Un contrat de vente daté d'Ur-Lumma, ensi d'Umma (planche I)*

Les documents juridiques pré-sargoniques sont très rares. Aucun d'Umma n'a été publié à ce jour, sous réserve d'inventaire, d'où l'intérêt que présente cette pièce<sup>2</sup>. Mais la date précise qu'elle porte la rend encore plus importante, car elle cite Ur-Lumma au début de sa carrière, si tragiquement terminée : c'est la raison pour laquelle elle ait été incluse dans cet article.

Le texte a été partagé en colonnes, trois au recto, deux au verso, (distinguées ici par des chiffres romains). Celles-ci sont divisées en cartouches. Le scribe y a distribué les unités de base des phrases. De temps à autre, les signes ne se succèdent pas dans la suite de la lecture, cet archaïsme (car c'en était un alors) est connu ailleurs en Sumer. La forme des cunéiformes est bien celle de leur temps. En somme, la paléographie de ce contrat est banale pour l'époque où il a été dressé<sup>3</sup>. L'onomastique est sumérienne, mais Ullulu (en III 1)<sup>4</sup> est sans doute accadien.

|    |    |                                |
|----|----|--------------------------------|
| I. | 1. | 25 iku<br>šè-ki-é-             |
|    | 3. | tu-du                          |
|    |    | 3 2/3 kù ma-na 5 gín           |
|    |    | sa <sub>10</sub> -a-šà         |
|    | 6. | 7 kù gín<br><sup>m</sup> Su-ku |

2. Dimensions : 78 mm x 78 mm x 26 mm. Argile jaune. Même si elle n'a pas été trouvée en fouilles régulières, l'évidence interne indique, sans doute aucun, qu'elle provient de cette ville.

3. D. O. Edzard (*Sumerische Rechtsurkunden des III. Jahrtausends aus der Zeit vor der III. Dynastie von Ur*, Munich, 1968, pp. 3 et 11-12) a clairement présenté les difficultés que pose la transcription de textes aussi anciens. Ici, j'ai renoncé à interpréter les noms propres, sinon discrètement dans leurs éléments les plus aisément reconnaissables. Seule exception : l'anthroponyme que je crois sémitique en III 5-6. J'ai conservé tels quels dans leur disposition les suites sig ma-na et kù gín (voir encore un troisième exemple en I 9). gala (III 12) est écrit UŠ DÚR.

Comme erreurs, notons seulement la forme du GU<sup>1</sup> (IV 3) incomplet, (car le scribe a utilisé un élément d'un signe du recto, qui « sert » ainsi deux fois, si l'on peut écrire) et ŠUKU<sup>1</sup> (V 4) qui ressemble plutôt à un ŠUR (mais voir la forme à Fara [Ch. Fossey, *Évolution des cunéiformes*, Paris, 1926, n° 30512], où le premier élément est encore un trait, quoique déjà oblique. A l'époque d'Ur-Lumma la silhouette est pourtant définitivement fixée).

Le déterminatif des noms propres est présent au recto, absent au verso (à partir de IV 2), c'est-à-dire de la liste des témoins. Cet état de fait ne signifie rien, du moins à cette époque, puisqu'un contrat contemporain de Lagash (D. O. Edzard, *op. cit.*, n° 117) montre la même désinvolture. Ce déterminatif sert aussi pour les femmes. (II, 3 et 8).

4. Sur *elēlu*, l'anthroponyme est connu. (Faut-il y ajouter Su-ku en I 7 ? Aucune proposition ne s'impose pour lui mais je le classerais ainsi, car il ne semble pas pouvoir s'expliquer par le sumérien).

|      |     |   |
|------|-----|---|
|      |     | 20 lá 3 síg ma-na   |
|      | 9.  | l ì silà ir   |
| II.  | 1.  | <sup>m</sup> Ni-sal-lá-ka   |
|      |     | nì-ba-a-šà  |
|      | 5.  | <sup>m</sup> Ama-bára-<br>ge nin-gal<br>Šà-ba-šub   |
|      |     | dumu Tuku-na-ke <sub>4</sub>  |
|      |     | <sup>m</sup> Má-gur <sub>8</sub> -si  |
|      | 10. | <sup>m</sup> Nin-bára-ge<br>dam Gim-<br>bàd-šà-<br>lá-ka-šè   |
| III. | 1.  | <sup>m</sup> Ne-<br>sag-ì-du <sub>10</sub><br>dumu Gim-<br>bàd-šà                                     |
|      | 5.  | <sup>m</sup> Ú-lul-<br>lu <sub>5</sub><br>eš <sub>5</sub> -ne-ne<br>a-šà e-šè-<br>bí-sa <sub>10</sub> |
|      | 10. | inim-bi e-dù  |
|      |     | <sup>m</sup> Lugal-nim<br>ugula gala  |
|      |     | <sup>m</sup> É-šul-<br>u <sub>4</sub> -du   |
| IV.  | 1.  | lú éš-gíd dingir  |
|      |     | 5 síg ma-na<br>Kur-da <sub>5</sub> -nì-gu <sup>1</sup>  |

5. 2 síg ma-na  
Gim-ir-dar-uš

---

3 síg ma-na  
Giš-ša dumu  
Gim-di-sila<sub>4</sub>

10. 4 síg ma-na  
Ur-é  
maškim-bi

V. 1. u<sub>4</sub>-ba Ur-<sup>d</sup>Lum-ma  
ensí Umma<sup>ki</sup>

3. 260 ninda banšur  
2 dug kaš 1 udu šuku'  
20 ku<sub>6</sub> dar-ra

6. kù-fl-šè  
En-kisal-si dam-gàr  
ba-šè-túm

9. 1 mu

I. « 25 *iku* du Še-ki-e-tudu » :  
3 mines 2/3 5 sicles d'argent, c'est le prix du champ.

7 sicles d'argent : Su-ku ;  
17 mines de laine, un *sila* de parfum :

II. Nì-sal-lá-ka :  
c'est le « don » du champ.

Ama-barage, la sœur aînée de Šàba-šub, fils de Tuku-na-ke<sub>4</sub>,  
Má-gur<sub>8</sub>-si,

III. Nin-barage, l'épouse de Gim-bàd-ša-lá-ka-šè,  
Ne-sag-ì-du<sub>10</sub> fils de Gim-bàd-ša,  
Ullulu :  
ces trois ont acheté le champ.

L'affaire est faite.

Lugal-nim, chef des chantres ;  
É-šul-u<sub>4</sub>-du,

IV. l'arpenteur du dieu.

- 5 mines de laine : Kur-da<sub>5</sub>-nì-gu<sup>1</sup> ;
- 2 mines de laine : Gim-ir-dar-uš ;
- 3 mines de laine : Giš-ša, fils de Gim-di-sila<sub>4</sub> ;
- 4 mines de laine : Ur-é, son superviseur.

V. En ce temps, Ur-Lumma était prince d'Umma<sup>5</sup>.

Le courtier En-kisal-si a fait porter<sup>6</sup> 260 pains de la table (divine), 2 cruches de bière, 1 mouton d'offrande, 20 poissons ...<sup>7</sup> au livreur de l'argent.

Année 1 »

Le commentaire juridique et anthropologique de cette vente de terrain<sup>8</sup>. sortirait des limites de cet article<sup>9</sup>. Il est de toute façon rendu difficile par la pauvreté de la documentation. Il ne manque certes pas de contrats assez proches dans le temps, malheureusement ils ne proviennent pas d'Umma (mais de Lagash et d'Adab). De plus, leurs protocoles sont, si l'on peut écrire, : « modernes »<sup>10</sup>. Celui d'Umma, en revanche, se rattache indiscutablement à une tradition juridique, antérieure, pourtant, d'un siècle à peu près à Ur-Lumma : ce lot provenant de Šuruppak est heureusement assez bien fourni<sup>11</sup>.

Le plan *théorique* était à Šuruppak (Assurément certains de ces éléments peuvent manquer) :

1. le prix de vente
2. la surface
3. le nì-diri et sa valeur
4. le nì-ba et sa valeur
5. les vendeurs
6. les témoins
7. le paiement à l'engar-UŠ
8. le paiement du scribe
9. le cours

5. La graphie est GIŠ-ÙH, non GIŠ-X (voir E. Sollberger, « Notes on the early inscriptions from Ur and El-Obēd », *Iraq* XXII [1960], p. 84), mais cette combinaison était déjà connue à l'époque pré sargonique à Umma même (dédicace [mu-túm] à Šara, « roi d'Umma », inscrite sur un lion couché in Catalogue de vente salle Drouot, vacation du Mardi 18 Mars 2003 n° 388).

6. Sur la valeur du préfixe ba-, avec le verbe tùm, voir D. O. Edzard, *op. cit.*, p. 89.

7. Ce type de poisson est très fréquent dans les contrats présargoniques, mais son sens est inconnu.

8. Il mesure environ un peu plus huit hectares et demi. Le texte le désigne par le mot a-ša, alors que dans tous les documents pré-sargoniques connus on lit gána. En l'absence de parallèles, cette remarque tourne court.

9. On lira avec le plus grand profit les commentaires de J. Bottéro sur ces contrats dans : *Annuaire de l'École pratique des hautes études (IV<sup>e</sup> section)*, Paris, 1970-1971, pp. 87 sqq.

10. D. O. Edzard, *op. cit.*, Les n°s 14, 114, 115, 117 et 118 proviennent de Lagash (le n° 60 serait plus récent), les n°s 119 et 120 d'Adab. Les documents de Lagash sont sur pierre (sauf le premier numéro) et concernent de très grands personnages, les seconds sont d'argile et engagent seulement (semble-t-il) des personnes privées. Tous sont « modernes » dans le sens où ils créèrent un protocole qui s'imposa à la postérité notariale.

11. D. O. Edzard, *op. cit.*, n°s 1-13. Mais le *corpus* n'est pas clos (voir une nouvelle vente de maison in Catalogue de vente hôtel Georges V, vacation du 30 Octobre 1973 n°411).

10. le nom de l'acheteur
11. la date
12. la localisation.

En reprenant la même classification, on obtient à Umma (les ajouts sont indiqués par les crochets obliques) :

2. (+12.)-1
4. < trois noms > nì-ba
10. cinq noms d'acheteurs
- < « L'affaire est faite » >
5. les deux vendeurs
6. six noms propres [non marqués comme « témoins »<sup>12</sup>]
- 11A. la date
- <le paiement du courtier>
- 11B. la date

Des constatations contradictoires se dégagent de la confrontation entre ces deux listes :

A Umma, le protocole est *mieux lisible*, grâce à un plan plus rationnel : ainsi la localisation des terres suit la surface et n'est pas rejetée à la fin du document (quand elle est mentionnée) ; les acheteurs sont nommés immédiatement après (et non placés à la suite de participants, secondaires, à l'acte).

Le « supplément » (nì-diri) est absent. Quoique l'on ne puisse décider s'il s'agit d'un oubli, d'une décision exceptionnelle pour le moment et pour le lieu, ou, enfin, d'une règle constante chez les notaires d'Umma, cette disparition paraît bien avoir été universelle<sup>13</sup>. Le « don du champ » (nì-ba-a-šà)<sup>14</sup> est indiqué (ici au profit de deux personnes<sup>15</sup>), comme il l'est régulièrement à cette époque.

Le plus novateur reste la formule inim-bi e-dù. Elle est inconnue du *corpus*, mais elle semble bien l'équivalent de la formule inim-bi al-til. Celle-ci n'apparut qu'au temps des Accadiens. On se gardera d'en tirer la conclusion que la première a été inventée à Umma, avant d'être refaite et adoptée postérieurement. Il n'empêche que nous avons là une évolution décisive vers une conception laïcisante du droit contractuel<sup>16</sup>.

Curieusement, le protocole est, en même temps, plus « grossier » : il ne précise pas les rôles respectifs des participants à la transaction, en dehors des acheteurs : il en donne seulement les noms. On ne devine que par le raisonnement que les deux premiers sont des vendeurs, et que la seconde liste énumère les témoins. Le dernier est ici le maškim, le « surveillant ». Malgré sa réelle importance<sup>17</sup>, il

12. On constate déjà cette omission à Šuruppak à l'époque de Fara (D. O. Edzard, *op. cit.*, n° 9).

13. La thèse de J. Bottéro, que le nì-diri était devenu « une formalité facultative et obsolète » (*op. cit.*, p. 100) est confortée par le document d'Umma.

14. La formule était couramment plus simplement : nì-ba. On en trouve cependant une à peu près identique dans le n° 118 (nì-ba-gána-kam).

15. Sur ce « don », voir J. Bottéro, *op. cit.*, pp. 101-102. Seule la prosopographie d'Umma permettrait d'établir le lien entre les deux bénéficiaires et les contractants, mais il existait sans aucun doute (en témoigne le n° 117, à peu près contemporain d'Ur-Lumma, puisqu'il est de la génération de Lumma-banda, fils d'En-ana-tuma I<sup>er</sup>).

16. Voir les réflexions anthropologiques de J. Bottéro, *op. cit.*, pp. 114-115.

17. Il sert seul à garantir les transactions du n° 59 de D. O. Edzard *op. cit.*, Quant à son rôle précis, nous en ignorons tout.

n'apparaît que très rarement à l'époque pré-sargonique. les documents de la période suivante, en revanche, le citent souvent.

Réduisons, par prudence, la portée de ces remarques : cette tablette est isolée, est-elle donc représentative des usages juridiques de son temps et de sa ville ? Aussi bornons-nous à faire deux constatations finales : 1. que le défraiement du scribe est absent (à la différence des contrats de Šuruppak), sans doute parce qu'il allait de soi et 2. qu'en revanche, celui du courtier l'est (mais son intervention n'a-t-elle pas été exceptionnelle ?).

La présence de ce dernier éclaire concrètement la transaction.

Les acquéreurs étaient deux femmes<sup>18</sup> et trois hommes, des personnes privées, selon toute vraisemblance<sup>19</sup>. Le champ devint ensuite leur propriété commune<sup>20</sup>.

Les deux vendeurs, en revanche, n'agissaient pas en leur nom propre : c'était des clercs et leurs titres indiquent, sans ambiguïté, qu'ils intervenaient pour le sanctuaire où ils officiaient<sup>21</sup> et que c'était celui-ci, une « personne morale », comme on dit maintenant, qui était partie à la transaction.

Le « courtier » n'apparaît pas dans les autres documents connus. Cette absence là, aussi bien que sa présence ici, ne signifie rien, car son intervention devait dépendre de circonstances extérieures à la procédure juridique proprement dite.

Comme à Lagaš<sup>22</sup>, le texte porte une date, mais, ici, une date *précise*. C'était là une nouveauté, à se fonder sur le *corpus* à notre disposition aujourd'hui<sup>23</sup>. Faire ainsi nous apparaît une nécessité ; cela ne vaut que pour nous, non, à l'évidence pour les Anciens, puisque cet usage ne fut généralisé que sous l'empire d'Accad. La possession de la tablette de vente garantissait aux acquéreurs la possession du bien, ainsi le moment de sa rédaction n'avait pas grande importance. La mention du responsable politique suprême, quel que fût son titre, suffisait : elle indiquait à la postérité si les témoins pouvaient être encore recherchés, en cas de contestation du titre sur argile.

Quelle que soit l'hypothèse pour éclairer cette nouvelle pratique (je n'en ai pas à avancer), cette notation n'est pas, pour nous, sans enseignement. On connaît la situation chronologique d'Ur-Lumma : des synchronismes avec Lagash en font le contemporain d'En-ana-tuma et d'Entemena, à la fin du XXVI<sup>e</sup> et au début du XXV<sup>e</sup> siècle. Alors, Lagash lui accordait le titre d'*ensi*, (et d'après lui se définissait, aussi, le pouvoir sur Umma). Or c'était bien ce même titre qu'Ur-Lumma s'attribuait la première année de son règne. Ensuite (mais quand ?), il s'intitula *lugal*<sup>24</sup>, et il en qualifia son prédécesseur, alors que Lagash se refusa toujours à lui accorder ce titre. Une conclusion se dégage : la tradition d'Umma exigeait un début

18. Comme aux n<sup>os</sup> 25 et 35 de D. O. Edzard *op. cit.*

19. Que ces cinq (marqués par le déterminatif) soient comptés seulement « trois » (III 7) me paraît un simple lapsus. Sinon il faudrait supposer que les deux femmes ne « comptent » pas. Hypothèse absurde : pourquoi alors les enregistrer avec les trois hommes ? C'est d'ailleurs une femme qui est citée en premier !

20. Les contrats que nous connaissons aujourd'hui enregistrent un acheteur unique ou un couple, mais l'existence de la propriété collective est indiscutable à l'époque présargonique (et au-delà).

21. Dans les textes présargoniques, on trouve gal-gala, dont je pense qu'ugula-gala est l'équivalent local à Umma. Il apparaît comme témoin dans D.O. Edzard, *op. cit.*, n<sup>os</sup> 2, 22, 32. Le *éš-gíd dingir* (qui est absent du même *corpus*) gérait le cadastre du temple, à en croire le sens de son titre. En somme, ces deux notables cléricaux représentaient les desservants, d'une part, et les administrateurs, d'autre part.

22. *Ibid.*, n<sup>os</sup> 32, 43, 78. Mais les documents de ce type sont trop inégalement répartis dans l'espace pour que l'on puisse affirmer que cette formule n'était connue que de cette ville.

23. La disposition fait preuve : le rédacteur a d'abord utilisé la formule déjà classique u<sub>4</sub>-ba dans le corps du texte et il a ajouté l'année juste à la fin du document, comme pour réparer un oubli.

24. E. Sollberger-J.-R. Kupper, *Inscriptions royales sumériennes et akkadiennes*, Paris, 1971, p. 83.

de pouvoir heureux pour que ses maîtres pussent échanger la dignité d'*ensi* contre celle de *lugal*. En tout cas, et malgré son échec final, sa postérité le lui reconnut dans son « royaume »<sup>25</sup>.

## 2. Le prisme de Tello AO 13024

Un fragment de prisme découvert en fouille régulière à Tello en 1932 fut enregistré sur le terrain comme TG 3391. Il entra, après partage, dans les collections nationales du musée du Louvre, au département des Antiquités orientales où il porte le numéro AO 13024. Dès 1933, Henri de Genouillac en publiait l'autographie accompagnée d'une courte note<sup>26</sup>. Depuis, le silence s'est fait sur ce document et il n'a attiré l'attention de personne, me semble-t-il. Malgré son état, il fournit pourtant des renseignements uniques sur Girsu entre l'époque accadienne et la III<sup>e</sup> dynastie d'Ur, si, du moins, on accepte mon interprétation.

Le fragment actuel est celui d'un prisme à six pans, d'une argile grisâtre, au modelé maladroit. La hauteur la plus grande aujourd'hui subsistante est de 108 mm. Chacun des trois côtés restants a une largeur de 48 mm. Le prisme n° 3 (publié ici à la suite et à peu près contemporain) presque intact est haut de 180 mm et chacune de ses six faces est large de 34, 5 mm (en moyenne). Si l'on admet que les rapports numériques entre les deux pièces sont analogues, on obtiendrait ainsi une hauteur *théorique* de 243 mm pour celle de Tello. Ce calcul, incertain, montre au moins que de ce petit monument hexagonal, il nous manque bien plus de la moitié en hauteur. Les colonnes comportaient, peut-on penser, originellement une vingtaine de lignes chacune.

L'évidence interne suggère (mais n'impose pas) que les faces conservées sont les trois dernières du texte. Elles seront désignées donc par les lettres capitales D, E et F.

A, B et C sont totalement détruits ou, peut-être, des fragments en sont-ils restés non identifiés dans la masse des inédits de Tello, ce qui revient au même.

Je proposerais la transcription et la traduction suivantes :

|     |                         |                    |
|-----|-------------------------|--------------------|
| D.  | .....                   | [e]me <sub>5</sub> |
| 1'. | [(x)]-ha-a-an           | _____              |
|     | _____                   | 5'. [       ]      |
|     | [ku]š usan <sub>3</sub> | _____              |
|     | _____                   | [(x) (x)]-HUM      |
|     | [kuš] usan <sub>3</sub> | _____              |
|     | _____                   | [(x) (x)]-IŠ       |

25. Ibid. Je ne sais si la graphie d'Umma : GIŠ-ÛH est en rapport avec le fait qu'Ur-Lumma commençait seulement son règne. L'idéogramme « indigène » pour le nom de la ville a, en effet, un second élément différent (voir à la note 5 dessus). Il serait imprudent d'en tirer des conclusions sur les rapports, politiques et intellectuels, entre Lagash et Umma.

26. H. de Genouillac, *Fouilles de Tello II*, Paris, 1933, p. 133, pl. XLIV.



10'. kib / *kibbu* est un objet non identifié.

11'. La restauration est hypothétique. Il s'agit d'une pierre de couleur rouge.

## E

1'-3'. L'on a affaire dans ces lignes à de l'armement.

4'. Nous avons encore là sans doute un objet, quelque chose qui « couvre » (d'après le sens de *dul* / *katāmu*), soit un « fourreau » ou une « housse ». Le signe manquant au début de la ligne pourrait être [nì].

La ligne vide ensuite marque sans doute une sorte de ponctuation. Le scribe indiquerait ainsi le début d'un autre développement. Pour la traduction, voir le commentaire, plus bas.

8'. Pour remplir l'espace de la ligne, le scribe a disjoint NIN en deux éléments.

10'. Le syntagme est classiquement *sag giš ... ra*.

11'. Le verbe devait être précédé d'un signe, sans doute un préverbe, du moins la disposition du signe restant le suggère-t-elle.

13'. L'idéogramme *inanna* n'est pas précédé du déterminatif divin.

## F

2'. La restauration du signe DA à la fin de la ligne ne s'impose pas.

4'. *pi[rig<sub>3</sub>]-gaba-t[a-z]i* donne un sens excellent. La variante de lecture *[ka-]duh-í[b-z]i* (« à la [gueule] ouverte se dressant ») est aussi épigraphiquement possible. Les textes littéraires appliquent communément ces formules au lion<sup>27</sup>. La première attestation écrite de lions montant la garde est de Lagash et date d'En-ana-tuma I<sup>er</sup> (fin du XXV<sup>e</sup> siècle), ils étaient en bois<sup>28</sup>. Cela explique que les premiers animaux retrouvés par les fouilles, à Eridu, soient seulement de la III<sup>e</sup> dynastie d'Ur<sup>29</sup>.

5'. IN<sup>1</sup> est incomplet à la fin. Le verbe manquant (signifiant à peu près « installer ») devait être *gub* (comme dans la formule de la troisième année de Sumu-il de Larsa) ou sa variante *ku<sub>4</sub>*.

9'. *pa [x-è]* est une restauration à peu près sûre.

La « main » est assurée, les signes sont de lecture facile, sauf çà et là (mais les destructions y sont pour quelque chose, et même pour beaucoup) ; aucun véritable lapsus ne s'y laisse repérer, sauf en F. 5'.

Il est difficile de porter un jugement sur le sumérien du texte, l'état lacuneux du document et son caractère même (qui l'ont fait avec hésitation, qualifier de « inventaire » par son éditeur *op. cit.*, p. 133, non totalement à tort) ne s'y prêtent pas, ou ne s'y prêtent plus.

Les cartouches contiennent, en principe, une unité (minimale) de sens, mais ils comptent si peu de signes (quatre au maximum, souvent deux et même un seulement, [E 8']), que les enjambements ont été sans cesse nécessaires. Aussi les syntagmes ont-ils été inévitablement fractionnés.

Des cas, on ne peut donner qu'une courte liste. Le génitif est attesté dans : *dul-huš-ki-a* (E 6'-7') et *ʿsiskur<sup>1</sup>-[siskur]-šà-ga-šè* (F 7'). La même analyse s'appliquerait peut-être à *[na<sub>4</sub><sup>?</sup>]-izi-a* (D 10') et *urudu g[ír-(x)-]a* (B 3').

L'existence du locatif n'est pas assurée. Le -a dans *temen-èš-inanna-a* pourrait s'identifier comme tel, si ce n'est pas un génitif. Il faudrait disposer du reste de la phrase pour en décider.

27. W. Heimpel, *Tierbilder in der sumerischen Literatur*, Rome, 1968, voir sous *ka-du<sub>8</sub>* (36.7 ; 36, 9 ; 36.10), sous *gù-dé* (36.19), sous *zi-ga* (36.12 ; 36, 14-17) et sous *gub* (36.2 ; 36.13 ; 36.16 ; 36.22 ; 36.23).

28. E. Sollberger-J.-R. Kupper, *op. cit.*, p. 62 et, plus tard : W. Heimpel, *op. cit.*, pp. 342-343 (les bêtes sont-elles réelles ou imaginées ?).

29. T. A. Madhloom, *The Chronology of Neo-Assyrian art*. Londres, 1970, p. 100, notes 12 et 13.

Le directif se retrouve sous deux formes parallèles : èš (dans <sup>1</sup>siskur<sup>1</sup>-[siskur]-šà-ga-šè [F 7']) et -(a)š (s'il faut lire [d]a-gíd-[(da-)]aš [F 2'-3']).

Le pluriel des substantifs paraît se faire par redoublement. Un exemple, au moins, en serait fourni par D 2'-3' : [ku]š usan<sub>3</sub> / [kuš] usan<sub>3</sub> (« les fouets »).

La copule u (F 6') est empruntée à l'accadien.

On ne peut guère en dire beaucoup sur les verbes. Ils se présentent soit sous une forme simple (til par exemple), soit sous une forme composée (sag ... ra et sans doute pa ... [è]) (F 9').

Les destructions du texte interdisent de connaître, deux fois sur trois, ce qu'étaient les préverbes. La seule supposition est que ceux-ci se réduisaient à une syllabe en E 11' et F 9', à se fonder sur l'espace disponible.

Quant à in<sup>1</sup>-ne-[ (F 5'), il s'analyse en \*i-ne-. C'est une graphie « récente » selon la formule de A. Falkenstein<sup>30</sup>. Le statif est classiquement formé avec le préfixe al- (E 9') dans le syntagme al-lul. Curieusement, l'adjectif lul est ici traité comme une racine verbale, ce qu'il n'est pas, autant que je le sache. Ce préfixe n'apparaît pas dans le *corpus* de Gudea et reste encore rare au début même de l'époque paléo-babylonienne<sup>31</sup>.

En fonction de participe actif, le texte emploie la racine verbale nue (sans le suffixe -a attendu). Seul sag... ra (E 10') pourrait faire exception, celui-ci faisant crase avec la racine verbale (\*ra-a noté -ra), mais les autres références ne sont pas ambiguës et excluent cette hypothèse.

Le « participe » occupe (semble-t-il) la dernière position, à la suite de ses compléments. C'est le cas de gir<sub>11</sub> (F 1'-3'), de [z]i (F 4'-5') et de til (F 8') (nì-[na]m, du cartouche suivant, ne saurait s'y rattacher, car on ne saurait placer le « participe » til entre deux compléments).

Les propositions participiales seraient donc construites sur le patron des relatives de l'accadien. Dans le domaine matériel, aussi, l'influence de Kiš, donc d'Accad, se révèle importante. Telle était la conclusion que suggérait déjà H. de Genouillac. Mais quelques traits de morphologie, de leur côté, fournissent une date plus récente, car ils sont inconnus des inscriptions de Gudea : le prisme est postérieur au règne de celui-ci.

On peut même préciser : je vois dans E 9'-10' une référence aux Quti. C'est eux qui sont la « bouche mensongère ». C'est eux qui ont « frappé » le pays : ki désigne ici Sumer. Ce n'est certes pas l'idéogramme qu'on aurait attendu, mais il rappelle l'épithète de E 7'. Il y désigne là la « terre » toute entière, d'où son choix.

Ce texte garde le souvenir vif et, donc, proche de la domination des Quti et de leur « expulsion ». Il fut sans doute rédigé juste après cet événement et par qui avait toutes les raisons de se flatter de ce succès : Utu-hegal. Les accusations dont le roi d'Uruk accable les Quti dans ses autres inscriptions sont beaucoup plus circonstanciées et plus violentes que celles de Tello<sup>32</sup>. Serait-ce un indice fugitif que Tirigan (et ses prédécesseurs aussi bien) avait laissé un meilleur souvenir à Girsu qu'à Uruk ?

Le texte aurait donc été rédigé vers 2120.

Manifestement, le prisme a été fait pour enregistrer les donations et les travaux dans un temple de Girsu, lorsque le roi légitime a pu remettre de l'ordre dans le pays débarrassé de ses chefs jugés indésirables. La face D énumère l'équipement de char (au moins partiellement) ; la face E, l'armement offensif du dédicataire. Ces deux listes imposent l'idée qu'il est un dieu guerrier : à Girsu, le nom de

30. A. Falkenstein, *Grammatik der Sprache Gudeas von Lagash*, Rome, 1949, I p. 241.

31. I. Kärki, *Die Sprache der sumerischen Königsinschriften der frühaltbabylonischen Zeit*, Helsinki, 1967, p. 150.

32. E. Sollberger-J.-R. Kupper, *op. cit.*, pp. 130-131.

Ningirsu s'impose. Le rédacteur se garde bien, on le remarquera, d'affirmer que son culte avait été interrompu sous les Quti, le dédicant se flatte simplement d'avoir amélioré les choses.

Après avoir ménagé, semble-t-il, un espace, le scribe décrit, sans le nommer, une « couverture terrifiante du pays ». Ce « seigneur » ne saurait être Ningirsu lui-même, car les lignes E 6'-11' semblent bien décrire encore un *objet*, placé sur le même plan syntaxique que l'équipement et l'armement des lignes précédentes. On ne saurait donc penser qu'à Imdugud. Les épithètes conviendraient bien à cet aigle léontocéphale aux ailes largement ouvertes dans toute leur envergure. C'est l'animal de Ningirsu<sup>33</sup>, que cette statue ait été dédiée à ce dieu dans son sanctuaire est normal : Imdugud a aidé son maître à chasser l'ennemi de Sumer. La célèbre reconstitution due à sir L. Woolley suggère comment elle pouvait à peu près se présenter à Girsu : au fronton d'un bâtiment sacré, comme à Ur.

La fin de la colonne E se rattache, ou ne se rattache pas à ce qui précède, on ne peut en décider aujourd'hui. Seul le début de la face F permettrait de trancher. Le nom propre de la déesse n'est pas précisé. Il s'agit, en effet, d'une « déesse », en général, et non d'Inanna, le rédacteur a pris soin de ne pas écrire le déterminatif divin. Elle est, sans aucun doute, la parèdre de Ningirsu, c'est-à-dire Bawa.

Le bas de la face F semble être aussi la fin du texte. Elle traite de l'embellissement d'un temple et quel autre pourrait-il être que celui de Ningirsu : l'é-ninnu ? Malheureusement, les fouilles ne permettent pas de contrôler le récit et de le préciser. Le bâtiment était alors en (assez) bon état, c'est la conclusion qui se dégage, puisque les travaux n'ont été que de renforcement. On a élevé un nouveau mur (extérieur, supposera-t-on avec grande vraisemblance) contre les longs côtés de l'é-ninnu en contreforts.

Puis furent installés des lions, une nouveauté sans aucun doute. Le détail dépend de la manière de lire, comme il a déjà été remarqué. Si l'on s'en tient à la transcription retenue, ils se dressaient, (de part et d'autre d'une porte, cela paraît être sûr) « en face ». S'affrontaient-ils ou étaient-ils tournés vers qui s'avancait ? On ne sait.

Il ne reste pas grand-chose de ce prisme, il faut l'avouer. Cependant, son témoignage est de premier ordre, car il donne quelques renseignements, maigres mais uniques, pour un temps mal connu, qui mit fin à une période tout aussi peu connue. Le temple et le culte de Ningirsu (et sans doute de sa parèdre) continuèrent sous les Quti. Le roi d'Uruk marquait leur perte de maîtrise sur Sumer : vainqueur, il se devait de reprendre la posture royale de constructeur et de restaurateur. Aussi dota-t-il la divinité poliade de Girsu et fit-il des embellissements de son sanctuaire. Mais son action fut limitée, car elle ne s'imposait guère, de son propre aveu : les Quti avaient fait le nécessaire. Ainsi ce fragment souligne-t-il paradoxalement, la continuité de la culture urbaine dans le sud-est sumérien.

### 3. Un prisme de fondation de Šarrī-el (planches II-VI, XII/2)

Ce prisme d'argile, de couleur chamois, a une hauteur de 180 mm ; les six faces (désignées ci-dessous désormais par les lettres majuscules de A à F) ont une largeur qui varie de 32 à 37 mm. Le vernis qui recouvre la surface de ce petit monument est contemporain.

L'on ne dispose pas de données archéologiques ; l'éditeur doit donc se fonder sur l'évidence interne, telle que la lecture du sumérien la lui fournit.

33. A. Parrot, *Tello*, Paris, 1948, fig. 279 ; W. Heimpel, *op. cit.*, pp. 435-436 ; E. Sollberger- J.-R. Kupper, *op. cit.*, p. 115 et *CAD s. v. Anzû*.

Le plan est le suivant :

#### I. Le texte

1. Transcription
2. Traduction
3. Notes épigraphiques

#### II. Le sumérien

1. Les graphies
2. La morphologie du nom
3. La morphologie du verbe
4. La syntaxe
5. La stylistique

#### III. Le commentaire

1. La date
2. L'origine
3. Le roi et son œuvre (La titulature, le génie militaire, l'agriculture et l'élevage, l'artisanat, les constructions religieuses, les divinités, le clergé, le culte).

#### IV. Conclusion

#### I. Le texte

Le texte est distribué en dix-sept cartouches, sauf sur B où ils ne sont que quinze. Chacun ne contient que quelques signes cunéiformes, de un à cinq, en moyenne trois, quelquefois sur deux lignes. L'hexagone du sommet (ici appelé « Fond », car c'est la fin du texte) porte encore quatorze lignes. La disposition des signes est partout maladroite, tout particulièrement lorsque le scribe s'est cru obligé à les tasser les uns sous les autres dans un même cartouche.

#### 1. Transcription

<sup>A</sup>m[ú-m]ú [nì-]ʿzi-gál<sup>1</sup> peš ú-sar-ú-sar [pi]ri<sub>3</sub> [è]n-tar-me-kù en-me-kù en-nam-me-kù bàd-uru-a al-gá-sil<sup>1</sup>-sil-la-šà-ga-bi nam-gi<sub>4</sub> pa<sub>5</sub>-bi pa<sub>5</sub>-nag-[ki]ri<sub>6</sub>-húl-murub-ni giš-bi giš-apin-šà-gar-ni gi-bi

<sup>B</sup>gi-e-kúr-ra-<ni> ú-sar-bi ú-sar-giš-bad-ni ú-sar-bi ú-sar-ku-ku<sub>5</sub>-a-ni en-ad-me-kù-ra ki-<sup>d</sup>še-du<sub>5</sub>-a za-gín sal-la ur-ur-é-a ha-ba-šè-íl-e dingir-

<sup>C</sup>ad-gi<sub>4</sub>-sá-dug<sub>4</sub>-ad-hal-me-sikil-gibíl-ke<sub>4</sub> é-ta li-ib-da<sub>10</sub>-dúr li-íl áb-máš-ri-amar-ga-kù túg-huš ku<sub>6</sub> zíz-sa-a kin-geštin gurun nu-in-

<sup>D</sup>siskur dingir alam-nì-sar-bi bi-dím-àm<sup>?</sup> u<sub>8</sub> gu<sub>4</sub> ud<sub>5</sub> amar har-ra-za-gìn 70 gad<sup>?</sup> SAHAR-huš-nì-uri-ke<sub>4</sub><sup>ki</sup> nam-sì

<sup>E</sup>[x (x) x]-x-ABxÁŠ-gá<sup>1</sup>-kur-ta dagal máš-e << ? >> húl-le-bé ʿsanga<sup>1</sup>-sanga bi-pàd túg-kiš<sup>ki</sup> é-áš bi-íb-tùm An-na piri<sub>3</sub> diri-ga-bé bi-

<sup>F</sup>[in-t]i-in-á<g> u<sub>8</sub> sila<sub>4</sub> anše ud<sub>5</sub> máš har-kù-[babbar] 70 ṛgad-lám-huš<sup>1</sup>-banda<sub>3</sub>-nì-uri-ke<sub>4</sub> nam-sì dùg-gùn-dùg-gùn-kaš gír-[gal/tur] kib

FOND

[x] mah lugal-I-gi<sub>4</sub>-gi<sub>4</sub> ṛmuš<sup>1</sup> ušum sag-ra-ed[in]-nim pirig<sub>3</sub>-kur-kur-ra in-da-ti in-ri kur *Ku-mi<sub>5</sub><sup>1</sup>-dī<sup>ki</sup>* *Šar-ri-An-na* ib-ṛbàd<sup>1</sup>-uru<sup>1</sup>-a<sup>1</sup> bí-in-ši-gá

## 2. Traduction

«<sup>A</sup> qui mu[ltip]lie les [ani]ṛmaux<sup>1</sup>, qui élargit les jardins, le [li]on qui surveille les rites purs, le maître des rites purs, qui administre les rites purs, qui a vraiment restauré du rempart de la ville la partie construite totalement fendue en son cœur. Ses canaux furent les canaux à lui irriguant les jardins de joie au milieu ; ses arbres, ce fut les arbres à lui que l'araire y plaça ; ses roseaux,

«<sup>B</sup> ce fut les roseaux à lui enlevés de la rigole ; ses jardins, ce fut des jardins à lui ouverts par le bois ; ses jardins, ce fut des jardins à lui abandonnés délimités. Au seigneur, père des rites purs, un lieu pour un dieu protecteur de fin lapis-lazuli fut vraiment offert dans le *penchant* du temple. Un dieu,

«<sup>C</sup> conseiller des sacrifices, du secret des rites purs nouveaux n'habitait plus dans le temple ; on ne l'honorait plus ; vache *de sacrifice*, veau de lait pur, vêtement rouge, poisson, froment frit, raisins, fruits. on ne lui

«<sup>D</sup> offrait plus en sacrifice. Quand, pour le dieu, une statue et son inscription furent faites, il livra vraiment brebis, bœuf, chèvre, veau, bracelet de lapis-lazuli, soixante-dix vêtements-...rouges à l'accadienne.

«<sup>E</sup> [...] des Anciens dans la Maison du pays vaste, on choisit des prêtres, joyeusement, par la divination. Un vêtement de Kish fut apporté et la mesure fut surabondante pour Anna, le lion.

«<sup>F</sup> Il livra vraiment brebis, agneau, âne, chèvre, chevreau, anneau en arg[ent], soixante-dix vêtements-*lamhuššu* petits à l'accadienne. Des vases-... de bière, des poignards [...], de(s) ...

«<sup>Fond</sup> il fit tenir et voua [au seigneur] auguste, le roi des Igigi, le dragon qui frappe la haute ste[pp]e, le lion de l'univers. (Dans) le pays de Kumidi, Šarri-el plaça pour lui dans un coin du rempart de la ville. »

## 3. Notes épigraphiques

Le texte est écrit dans le système du sumérien standard.

### Face A

1-3. Ces lignes sont très mutilées ; elles laissent au moins deviner que s'y trouvaient trois cartouches. Mais il est au moins vraisemblable qu'une épithète concernant les animaux précède celle qui concerne les jardins.

al-gá-sil<sup>il</sup>-sil-la : on trouve un autre complément phonétique en B 15.

bàd-uru-a est plutôt à comprendre comme un génitif préposé, repris par -bi, mais un locatif (comme dans « Fond » 14) est aussi possible. Le sens de la phrase serait le même.

17. Ce cartouche est d'une difficulté toute particulière. Le scribe ne s'était pas donné la place pour écrire un syntagme trop long pour l'espace disponible. Il a tassé son texte en largeur et en hauteur.

19. Les deux derniers signes ont dû être ajoutés sous et au bout de la ligne principale. Dans giš-apin-šà-gar(a)-ni, l'étroit parallélisme, semble-t-il, de ces phrases force à dissocier giš d'apin, dont il ne serait pas le déterminatif.

## Face B

Le premier élément de la phrase est écrit en bas de la colonne A et la suite rejetée au début de B. Le rédacteur du document ne se préoccupa nulle part d'une « mise en place » soigneuse, respectant le sens.

1. Le parallélisme impose de restituer : gi-e-kúr-ra-<ni>. Le scribe avait la place pour inscrire NI légèrement en retrait, mais il a oublié, semble-t-il, de le faire. Je prends E pour e / *iku* (le « fossé » avec son « talus »), non pour le suffixe du locatif-terminatif.

Le texte me paraît obscur, car les significations du verbe sont nombreuses : kúr est employé, d'une manière spécialisée, pour signifier « débarrasser » (un terrain) de ce qui l'encombre. Il s'agirait ici de coupes de roseaux qui auraient envahi le système d'irrigation.

3. giš peut être une désignation de l'araire (pour giš / *epinnu*, voir les dictionnaires), mais on peut penser aussi bien à tout autre outil.

4. A la fin du cartouche, on repère encore un signe à peine inscrit en dessous de la ligne. J'ai considéré qu'il s'agissait d'une ébauche, abandonnée, mais non complètement effacée.

5. De KU (son identification ne fait pas de doute, voir à la ligne 14, plus bas), deux lectures en sont possibles : -éš ou ku. Le parallélisme avec les trois phrases précédentes favorise la seconde, au sens d'« abandonner », mais ce choix reste douteux. TAR est de sens ambigu. J'y ai vu ku<sub>5</sub> (/ *parāsu*, « délimiter ») mais haš (/ *šebēru*, « émotter ») succéderait bien à bad (« ouvrir », c'est-à-dire « labourer »).

9. Ce cartouche m'a beaucoup embarrassé. Je lis <sup>d</sup>š<sub>e</sub>-du<sub>5</sub>-a comme la graphie phonétique de l'accadien *šēdum*, suivi de la marque du génitif. Que cette solution ne soit pas très satisfaisante, j'en conviens, mais je n'en ai pas trouvé d'autre.

12. Je ne connais pas le sens (architectural) d'ur-ur. Pour la traduction, voir plus bas, p. 25, l'hypothèse avancée sous toutes réserves.

15. J'explique le -e final comme une sorte de complément phonétique pour noter \*ili.

## Face C

4. Le signe est bien GIBÍL, mais la syntaxe est étrange.

9. On attend un cominatif, reprenant le -da du cartouche au-dessus. Il faut admettre une sorte de graphie phonétique : da<sub>10</sub> ou dí (avec harmonie vocalique) pour HI. On pourrait aussi identifier le signe comme un DI mal venu.

12. Je ne connais pas l'expression máš-ri, mais seulement máš-da-ri. Est-elle nouvelle ou avons-nous affaire à un lapsus du scribe ? J'ai traduit hypothétiquement comme si máš-ri était l'équivalent de máš-da-ri.

16. Le premier signe est mal placé dans le cartouche et écrit dans un gabarit plus petit.

17. MI est à peine inscrit dans l'argile. Les préfixes sont ainsi séparés de l'idéogramme du verbe.

## Face D

1-2. La transcription retenue me paraît la seule possible. Dingir n'est pas le déterminatif d'alam, car le suffixe serait alors -ni (des personnes animées) et non -bi. Alam ne peut être le génitif préposé de nī-sar, car le verbe dīm ne s'expliquerait pas.

Après A, se trouve une ébauche de signe, réduite à deux horizontaux.

6. Les deux signes sont sans doute incomplètement effacés.

13. GAD<sup>?</sup> est à peu près illisible, volontairement ou non, il est impossible de le savoir.

16. Le KE<sub>4</sub><sup>!</sup> a la même silhouette que le IŠ du cartouche 13.

#### Face E

1. Le premier cartouche est presque totalement détruit.
3. La silhouette du signe est, sans doute, un GÁ<sup>1</sup>, mais des éléments inutiles y ont été ajoutés (puis effacés, peut-être négligemment).
6. Le signe unique me semble avoir été effacé.
9. PÀD est un peu disloqué, mais il appartient à une formule banale.
16. Là encore, le préverbe est séparé du reste du syntagme verbal, et rejeté au début de la colonne suivante.

#### Face F

1. Il reste de très faibles traces, illisibles pour moi. Le [IN] restauré l'est d'après le contexte.
2. Les traces de la fin du premier signe suggèrent de l'identifier comme T]I. Je l'analyse comme le « comitatif » da.
3. Le signe NINDÁ est clair, mais il ne m'est pas connu dans un emploi verbal. J'y verrais donc plutôt un ÁG inachevé.
9. Le dernier signe, manquant, pourrait être ou UD ou GI, mais l'espace me semble trop étroit pour le second, d'où ma transcription.
- 10-11. Les deux signes sont encrassés, mais de lecture sûre.
12. BANDA<sub>3</sub> a une silhouette étrange, mais cette identification me semble la plus vraisemblable.
13. uri ke<sub>4</sub> ki est un lapsus pour uri-ki-ke<sub>4</sub>.
14. Le début de NAM est surchargé, mais ces traits horizontaux sont très légèrement écrits et sont peut-être les restes non effacés d'un signe.
- 15-16. La lecture des deux signes est embarrassante. Quelle qu'elle soit, il s'agit d'une sorte de vase (à bière).

#### Fond

1. Restaurer : [en], au début du cartouche, est tentant. Les très faibles traces de deux obliques ne s'y opposeraient pas.
12. Le toponyme est la clé du document. La « valeur » mi<sub>5</sub> de WA etc. est tardive, mais /m/ et /w/ sont des phonèmes très proches en accadien, le passage de l'un à l'autre a pu être ici favorisé par le /u/ précédent.
14. Le URU<sup>1</sup> est très chargé, le A<sup>1</sup> est douteux. La même séquence se trouve en A.
15. Le préverbe est ici écrit bí-, au lieu du bi- du reste de l'inscription.

## II. Le sumérien

### 1. Les graphies

La distribution des signes a beau être maladroite, le texte est écrit dans le système du sumérien standard. On a lu, plus haut dans les « notes épigraphiques » les remarques à quelques étrangetés.

### 2. La morphologie du nom

La distinction entre animé et inanimé est partout respectée dans les substantifs comme dans les verbes. L'opposition -ni et -bi est nette, par exemple, dans les phrases nominales de A et de B. Le contexte est absent, mais il ne fait guère de doute que le premier suffixe possessif renvoie au souverain (et à son

action), le second au pays. (dingir alam-nì-sar-bi [C] ne fait pas exception, voir le commentaire à la ligne dans les « notes épigraphiques »).

Le pluriel se fait exclusivement par redoublement, qu'il s'agisse d'animés ou d'inanimés. Pour les premiers, on a ʿsanga<sup>1</sup>-sanga (E) ; pour les seconds : dūg-gūn-dūg-gūn (F), gír-gír-[ (F), kur-kur (F) ou ú-sar-ú-sar (A).

Conformément aux règles graphiques anciennes du sumérien, le rédacteur s'est dispensé d'écrire les suffixes nominaux quand il a jugé le lecteur capable de les restituer.

L'agentif -e marque ici le sujet d'un verbe *intransitif*, or la langue classique le réserve au sujet d'un verbe transitif (dans ad-gi<sub>4</sub>...-ad-hal-me-sikil-gibíl-ke<sub>4</sub> [C]).

Le génitif -ak se trouve deux fois, sous la forme graphique -ke<sub>4</sub>. Dans ad-gi<sub>4</sub>...-ad-hal-me-sikil-gibíl-ke<sub>4</sub>, la forme s'analyse en (a)k-e (l'agentif, voir la remarque immédiatement ci-dessus). En revanche, dans les deux suites parallèles, 70 gad<sup>?</sup> SAHAR-huš-nì-uri-ke (D) et 70 ʿgad-lám-huš<sup>1</sup>-banda<sub>3</sub>-nì-uri-ke<sub>4</sub> (F), le /e/, (au lieu de /a/), inexplicable syntaxiquement, est peut-être dû à une harmonie phonétique progressive, c'est-à-dire à l'influence du /i/ précédent.

Avec l'amuissement du /k/, le suffixe se réduit à /a/. On le trouve ainsi marqué dans al-gá-...-šà-ga (A), ki-<sup>d</sup>Še-du<sub>5</sub>-a (B) ou pirig<sub>3</sub>-kur-kur-ra (Fond). Dans bād-uru-a (A), -a est un génitif préposé repris par -bi ; le double génitif est simplifié en un seul bād-uru-a al-gá-sil<sup>1</sup>-sil-la-šà-ga-bi « Du rempart de la ville, ses (parties) fendues internes ».

Mais la marque du génitif est fréquemment absente, en particulier après /u/ (est-ce un hasard ?). On constate le fait dans gá-kur (F) et après kù (en-ad-me-kù [B] ; en-me-kù [A] ; en-nam-me-kù [A] ; [è]n-tar-me-kù [A]) etc. La situation est indécidable pour m[ú-m]ú [nì-]ʿzi-gál (A) et peš ú-sar-ú-sar (A), car certains s'autorisent à transcrire gála et sara. Une telle manipulation est légitime, mais est-elle nécessaire ?

L'usage des autres postpositions est classique. On trouve -ra pour le datif (ainsi : en-(ad-me-kù)-ra [B]), -a pour le locatif (é-a [(B)], -e pour le locatif-terminatif (ainsi dans la phrase formulaire máš-e pàd [E] et dans la formation des « adverbes » diris-ga-bé [E] et húl-le-bé [A]), enfin -ta pour l'ablatif-instrumental (é-ta [C] et kur-ta [E]).

Le directif -éš apparaît sous la forme -áš, dans é-áš (E). Le vocalisme est dû à une harmonie progressive : la transcription /e/ du signe (dans notre système : é) est conventionnelle, le mot se prononçait à peu près comme /hay/ avant la réduction de la diphtongue.

Mais les rapports sont non marqués chaque fois que le contexte lève toute ambiguïté. Voici des exemples, où le (x) désigne la place d'une postposition (autre que le génitif, traité plus haut) : dingir-(x) (datif [D]), giš-apin-(x)-šà-(x)-gar (agentif, locatif [A]), gi-e-(x)-kúr (ablatif [B]), kur *Ku-mi*<sub>5</sub><sup>1</sup>-di-(x) (locatif [Fond]), ú-sar-giš-(x)-bad (instrumental [B]), etc.

### 3. La morphologie du verbe

À côté des racines simples, il existe deux exemples de racines dupliquées. Un participe actif m[ú]-ʿmú<sup>1</sup>- (A) et un participe passif sil-sil(a). Dans le premier cas, le redoublement donne une valeur factitive, dans le second, une valeur intensive.

#### A. préfixes

i-

i(n)-siskur (C+D)

i(n)-ri (F)

mu

voir, plus bas, sous na-

in-

(nu-)in-siskur (C+D)

bi- / ba-

bi-dím (D)

bi-pàd (E)

bi-íb-tùm (E)

bi-[t]i-in-á<g> (de \*bi-[n]di-n-ág [E+F])

(ha)-ba-šè-íl-e (B)

bí-in-ši-ga

na-

Le préformatif affirmatif na- se trouve uniquement avec la graphie synthétique qui note la séquence na-m(u)-verbe : nam-gi<sub>4</sub> (A) et nam-sì (D, F).

ha-

ha-ba-šè-íl-e (B)

al-

al-gá- (A) fonctionne comme un nom : « ce qui est construit »

#### B. infixes

prétérit animé : -n-

nu-in-siskur (C+D)

in-ri (F)

bi-[t]i-in-á<g> (de \*bi-(n)di-n-ág (E+F))

prétérit inanimé : -b-

bi-íb-tùm (E)

comitatif : -da-

in-da-ti (F)

li-ib-dí/-da<sub>10</sub>-dúr (C)

bi-[t]i-in-á<g> (de \*bi-(n)di-n-ág (E+F))

directif : -ši- / -š-

bí-in-ši-gá (F)

ha-ba-šè-íl-e (B)

#### C. négation

nu-

nu-in-siskur (C+D)

li-

Déjà sensible dans les textes de Gudea<sup>34</sup>, le passage de nu- à la- (devant ba-), puis celui de nu à li- devant bi- (en néo-sumérien<sup>35</sup>) est attesté dans li-ib-dí/-da<sub>10</sub>-dúr (C) et par parallélisme et attraction, sans doute, dans la forme suivante : li-íl (C).

#### D. participes

Les transitifs actifs ne portent aucune finale, comme il est normal : nag-... (A), peš-... (A), sag ra-... (F).

Les passifs sont suffixés par -a : kúr-ra (B) et sil<sup>il</sup>-sil-la (A). On peut les restituer dans bad(a) (B) et gar(a) (A). Il est absent, apparemment, de ku<sub>5</sub> (B).

#### E. Particule d'existence -am

On la trouverait dans la phrase complexe : dingir alam-nì-sar-bi bi-dím-àm<sup>?</sup> [...] nam-sì. Elle isolerait la suite alam-nì-sar-bi bi-dím-àm (mot à mot : « c'est que la statue et son inscription ont été faites ») et elle lui donnerait la fonction de proposition subordonnée à la principale dingir ... nam-sì.

### 4. La syntaxe

#### A. Phrases « nominales »

Elles forment un ensemble à la fin de la face A et au début de la face B. Elles ne sont pas de structure classique : on attendrait la particule -(a)m.

Le modèle ú-sar-bi ú-sar-giš-bad(a)-ni s'analyse en : sujet et attribut, comme une proposition nominale accadienne.

#### B. Phrases verbales

Le verbe est toujours placé à la fin. Aussi, quand la phrase ne compte qu'un autre terme, celui-ci le précède-t-il. Il n'existe d'exemples, au nombre de deux, qu'avec un accusatif<sup>36</sup>. Dans les propositions où le sujet est présent, celui-ci ouvre la phrase ; s'intercale un accusatif<sup>37</sup>, un complément de lieu<sup>38</sup>. Sinon, le datif ouvre la phrase, suivi d'un accusatif<sup>39</sup>, d'un adverbe<sup>40</sup> ou d'un locatif<sup>41</sup>. L'ordre inverse se trouve une fois<sup>42</sup>.

Les propositions sont donc de structure aisément visible, deux seulement sont plus complexes. Dans le premier cas, trois syntagmes au cas oblique précèdent le groupe du sujet et du verbe<sup>43</sup>. Enfin, la dernière proposition du texte intercale le sujet entre un locatif et un locatif-terminatif avant le verbe<sup>44</sup>. Le désir d'expressivité rend facilement compte de ces organisations plus complexes.

34. A. Falkenstein, *op. cit.*, § 77.

35. I. Kärki, *op. cit.*, p. 324.

36. áb-(...) nu-mi-<sup>D</sup>siskur (C-D) ; u<sub>8</sub> (...) nam-sì (D).

37. [pi]rig<sub>3</sub> (...) bàd-(...) nam-gi<sub>4</sub> (A).

38. dingir-... é-ta li-ib-da<sub>10</sub>-dúr (C).

39. dingir u<sub>8</sub> (...) nam-sì (D).

40. An-na pírig<sub>3</sub> diri-ga-bé bi-<sup>F</sup>[in-t]i-in-á<g> (E-F).

41. en-(...) ki-<sup>D</sup>še-du<sub>5</sub>-a za-gín sal-la ur-ur-é-a ha-ba-šè-<sup>F</sup>li<sup>c</sup> (B).

42. dùg-(...) lugal-I-gi<sub>4</sub>-gi<sub>4</sub> (...) in-da-ti-in-ri (Fond).

43. <sup>F</sup>[x (x) x]x-ABxAŠ-gá-kur-ta dagal máš-e << ? >> húl-le-bé<sup>F</sup> sanga<sup>1</sup>-sanga bi-pàd (F).

44. kur Ku-mi<sub>5</sub>-<sup>1</sup>di<sup>ki</sup> IŠar-ri-An-na ib-<sup>F</sup>bàd<sup>1</sup>-uru<sup>1</sup>-a<sup>1</sup> bí-in-ši-gá (Fond).

Comme on l'a vu plus haut la particule –a(m) introduirait une sorte de subordination. Le sens temporel (retenu dans la traduction) n'exclut pas le sens explicatif (« parce que ») etc.

### 5. La stylistique

L'état du texte et son caractère incomplet, la difficulté épigraphique et l'interprétation, en conséquence, qui n'est pas vraiment assurée en tous points n'empêchent pas, toutefois, d'apprécier la qualité littéraire de ce prisme. La rédaction en est non pas soignée, mais bien exceptionnellement soignée. Les remarques ci-dessous sont des indications préalables pour conduire ensuite une réflexion plus approfondie.

Tout est fondé sur le parallélisme ou, ce qui revient au même, sur la rupture de parallélisme. Les constructions parataxiques (à une exception près dans l'emploi, douteux<sup>45</sup>) sont d'abord des jeux phonétiques, par exemple entre les préverbes (bi-, i[n]- ou li- répétés en succession).

Les parallélismes sont aussi morphologiques : une forme verbale simple succède à une forme complexe<sup>46</sup>. Ces dispositions rendent alors possibles la mise en opposition entre –ni et –bi et fondent ainsi un mouvement dialectique entre le roi et son royaume.

L'auteur, en reprenant les deux listes de produits, dans une phrase négative, puis positive, aurait obtenu un effet certain, mais banal et appuyé. Il propose, en conséquence, deux listes légèrement différentes.

Les épithètes contribuent aussi à donner cette impression d'ensemble, mais tout en les rassemblant, le rédacteur y introduisit des variations mineures. Ainsi se trouve renforcé le sentiment de balancement qu'il recherche et que manifeste le texte tout entier. Ces procédés dont la simplicité n'exclut pas la subtilité donnent à l'ensemble une cohérence et une allure allègres et confiantes.

Ce sont là des réflexions sommaires, chacun pourra les compléter et les raffiner à la lecture. En tout cas, personne ne doit oublier que bien des aspects de cette rhétorique nous sont devenus totalement étrangers. Il n'en est que plus admirable que l'œuvre ait gardé assez de fraîcheur et d'allant pour forcer notre admiration.

### III. Le commentaire

On le constate : le texte actuel semble bien commencer matériellement sur le haut de la face A, mais ce ne saurait en être le début absolu, car il est impossible d'y placer et d'y lire un nom propre (d'une divinité ou d'un prince) que suivraient les épithètes. Ce prisme est donc la seconde partie (au moins) et la fin d'une inscription. Même si distribuer un texte de fondation sur plus d'un petit monument (quelle qu'en soit sa forme) est une pratique inconnue en Babylonie, cette hypothèse seule rend compte de ce début *ex abrupto*. Une seconde est aussi nécessaire : pour expliquer la mauvaise (et même par endroit la très mauvaise) disposition des signes dans les colonnes, il faut accepter que ce prisme serait l'œuvre d'un copiste maladroit, transcrivant vaille que vaille un modèle mal aisé à reproduire sur ces nouvelles surfaces. Sur quoi, la version originelle était-elle lisible ? Ce ne serait être une tablette, mais plutôt l'*alam*, la « statue » ou la « statuette » même, (le sumérien ne connaît pas la différence) qui se trouve décrite dans ce document ? Pourquoi un tel travail ingrat a-t-il été fait ? Ce pourrait être une pièce destinée aux archives

45. Le syntagme formé avec –(à)m en D.

46. En C : li-ib-da<sub>10</sub>-dúr li-íl.

du royaume. Ou bien, elle aurait été déposée avec le reste des objets du « trésor de fondation » (auquel est fait référence dans les deux dernières lignes). Les deux usages (qui ne sont pas exclusifs l'un de l'autre) sont attestés en Mésopotamie.

### 1. La date

Le document ne porte pas de date. Le recours à la langue sumérienne pour une inscription officielle ne nous apprend rien (elle fut employée en Babylonie jusqu'au règne d'Adad-apla-iddina [1067-1046] inclus). La forme prismatique (toujours pour ce type de documents) fut surtout appréciée à l'époque paléo-babylonienne, mais elle était connue bien auparavant. Certes, le contraire a été affirmé<sup>47</sup>, mais à tort ; le n° 2 plus haut le prouve.

L'écriture cunéiforme est celle de la fin du III<sup>e</sup> millénaire, quoiqu'il soit embarrassant de dater un document par la forme des signes. Le modèle pouvait en être plus ou moins archaisant, comme l'étaient souvent les inscriptions officielles. Les graphies semblent ainsi plus anciennes qu'elles ne le sont réellement. De plus, le scribe a été ici manifestement embarrassé : si certains signes sont clairement imprimés, d'autres sont presque illisibles. Ajoutons que la surface est, çà et là, abîmée.

Je n'ai pas repéré d'allusion à quelque événement historique aujourd'hui connu. Le nom du roi régnant suffisait aux contemporains. Malheureusement, Šarrī-Anna ne me semble pas attesté ailleurs, et il ne nous fournit donc aucun repère.

En revanche, la situation politique fournit des indications décisives. Une première constatation s'impose : l'influence de l'empire fondé par Sargon l'Ancien est manifeste. Sont cités « vêtement de Kish » et « la mode d'Accad ». Qu'en conclure, en première approximation, sinon que ce prisme ne peut être que contemporain de l'époque accadienne ou postérieur de peu à elle ?

L'espace de temps peut se resserrer encore. Le souverain se présente (implicitement) comme indépendant, aucun supérieur ne contrôle son action ; il ne l'affirme pas, certes, positivement, mais il en donne l'impression, et il le fait consciemment, on peut en être assuré. Or une seule période correspond à cette situation de vacance de pouvoir impérial au Proche-Orient, la quarantaine d'années entre la fin de l'Empire acadien et l'installation de celui d'Ur<sup>48</sup>.

La citation des dieux Igigi, ceux-ci connus seulement à partir de l'époque d'Accad<sup>49</sup>, conforte cette proposition. Enfin, c'est le lieu de citer à nouveau le n° 2. Celui-ci est indiscutablement un des prototypes théoriques de ce volume géométrique. Il est d'autres ressemblances frappantes. Les faces D, E et F, seules (partiellement) conservées aujourd'hui racontent l'embellissement d'un temple pour un dieu guerrier, (sans nul doute l'é-ninnu de Ningirsu, comme on l'a vu), après que la divinité eut reçu des présents divers. Parmi eux, est cité un « fouet de Kiš » [D, 8'-9']). Le petit monument de Šarrī-el doit se placer un peu plus tard que celui de Tello, soit à la fin du règne d'Utu-hegal ou au tout début de celui d'Ur-Nammu, disons, pour fixer les idées, autour de 2110. Cette proposition rend compte et de la forme des signes et l'influence culturelle accadienne.

47. R. S. Ellis, *Foundations deposits in Ancient Mesopotamia*, New Haven-Londres, 1968, p. 113.

48. Rappelons qu'une dédicace privée en cunéiforme a été exhumée à Byblos (M. Dunand, *Fouilles de Byblos*, II, Paris, 1954 et 1958, p. 657), datable de la troisième dynastie d'Ur ; il y existait donc une école babylonisante à ce moment. Rien ne s'oppose évidemment à ce qu'elle existât bien auparavant.

49. Voir, plus bas, le passage consacré aux divinités du prisme.

## 2. L'origine

La ligne 11 du « Fond » indique l'origine<sup>50</sup> : kur *Ku-mi<sub>s</sub>'-di<sup>ki</sup>* « le pays de Kumidu ». On prendra garde que l'on lit bien l'idéogramme kur (« pays »), non uru (« ville »)<sup>51</sup>. A lire donc la formule telle quelle, la « ville » où avait été placé le prisme n'est pas Kumidu même, l'actuel Kamid-el-loz, mais un uru de cette région. Il était inutile d'en préciser le nom, puisque la présence seule du prisme (ou du monument, quel qu'il fût, qui portait un texte identique) qui y avait été déposé la désignait comme telle. La « ville » en question peut bien avoir été d'une taille modeste (le déterminatif sumérien, ainsi traditionnellement traduit, désigne des agglomérations de taille très diverse). Au moins, se trouvait-elle dans la zone d'influence politique de Kumidu, c'est-à-dire, en première approximation, dans la plaine de la Beqa'a.

On peut même se risquer à préciser. Le paysage que décrit le prisme est assez précis : il s'agissait d'une zone où se trouvaient des terres arables (puisqu'il est fait référence à l'araire<sup>52</sup>) et des jardins (ú.šar). Il y poussait aussi le roseau, il existait donc des marais. Quant à l'irrigation, elle était assurée par des « rigoles » (pa<sub>3</sub>) et non par des canaux (navigables : i<sub>7</sub>). Il en est un autre encore : on offre des « grappes de raisin ». La vigne n'était pas adaptée ni aux sols ni au climat babyloniens. Elle est, en revanche, chez elle sur les piémonts des montagnes. Cette description conviendrait donc bien à la Beqa'a occidentale, entre les têtes de vallées du Litani et de l'Oronte, telle, du moins, qu'elle fut jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle de notre ère, avant les travaux d'assainissement et de mise en valeur sous l'impulsion des Jésuites. L'élevage (du gros et du petit bétail) confirme le caractère mixte de la vie agricole. On relèvera sans s'en étonner l'absence du cheval ; l'« âne de la montagne » n'arriva qu'au II<sup>e</sup> millénaire au Levant.

C'est dans ce paysage que s'inscrit l'action multiforme du roi.

## 3. Le roi et son œuvre

### La titulature

Les titres initiaux conviendraient aussi bien à une divinité qu'à un roi. Je pense, tout bien pesé, que c'est bien le souverain qui les assume. A mon avis, l'invocation à la divinité (avec ses épithètes) le nom du souverain (et les siens propres) occupaient toute la surface du premier prisme, la titulature royale lui succédait, mais elle était inachevée et elle déborde ainsi au début du second.

Une remarque donne de la vraisemblance à cette hypothèse : les formules de la face A résument, par anticipation, l'œuvre du monarque : il multiplie le bétail, (qui servira, pour une part, aux sacrifices) ; il fait prospérer les jardins (et le détail nous en est donné immédiatement ensuite) ; enfin, il est « le [li]on qui surveille les rites purs<sup>53</sup>, le maître des rites purs, qui administre les rites purs ». Il offre un parallèle exact avec son dieu, lui aussi un « lion », comme on l'apprendra plus avant dans le texte : son dévot réalise fidèlement les règles cultuelles inspirées par sa divinité. La troisième partie du document traitera de ce rétablissement, avant la note finale sur le dépôt dans la muraille.

A côté du monarque, sont cités les « Anciens ». Ceux-ci avaient donc des responsabilités dans la cité, quelles qu'elles fussent. On n'en saurait dire plus.

50. Voir pour le sens de ce mot, la note 1.

51. Le toponyme est donc un *nomen rectum*.

52. « Araire » est plus vraisemblable que « charrue », comme le montrent toutes les représentations (A. Salonen, *Agricultura mesopotamica*, Helsinki, 1968, planches II-IX).

53. Ces deux titres sont attestés de la troisième dynastie d'Ur à l'époque paléo-babylonienne.

### Le génie militaire

A suivre le texte, assurer la sécurité de ses sujets fut la première tâche qu'entreprit le souverain. La restauration de la muraille de la « ville » (qu'il faut imaginer, sans doute, comme un gros bourg rural) est racontée très sobrement, mais avec précision. Le rédacteur tient à bien marquer que la muraille (bād) était « tout à fait fendue »<sup>54</sup>. L'entreprise s'est limitée au colmatage de la brèche, le fait est honnêtement rapporté, sans exagération. La cause de cette ruine n'est pas précisée, et l'on n'est pas obligé de l'attribuer à une agression militaire ; peut-être était-ce le seul résultat de la vétusté et de la négligence. Après tout, les autres travaux sont présentés comme des améliorations ou des embellissements, sans qu'une catastrophe soit jamais évoquée.

### L'agriculture et l'élevage

Le roi expose plus longuement son œuvre en matière d'agriculture.

Le texte énumère trois termes : ú-sar, [ki]ri<sub>6</sub> et giš. J'ai traduit par « jardin » les deux premiers mots, par « bois » le troisième. S'agit-il réellement de trois zones différentes ? Ne serait-ce pas plutôt une réalité unique, nommée, chaque fois, par un de ses éléments constitutifs ? Dans l'Antiquité, on le sait, la *culture mista* était de règle : les terrains, parcourus de rigoles d'irrigation, étaient plantés d'arbres fruitiers (de palmiers en Babylonie) qui abritaient des légumes de leur ombre.

Le souverain se flatte d'être (traduit mot à mot) un « élargisseur de jardins » (peš-ú-sar-ú-sar). Pour ce faire, il a enchaîné trois actions. Nul doute qu'elles sont citées dans l'ordre naturel où elles ont été exécutées.

Il a apporté de l'eau. Les « fossés » (pa<sub>5</sub>) sont les voies d'eau les plus grandes du système mis (ou plutôt remis) en service. L'absence de i<sub>7</sub> est remarquable. Le nom désignait tout cours d'eau navigable, qu'il fût naturel, nous appelons cela un « fleuve » ou une « rivière », ou d'origine humaine, c'est pour nous un « canal ». Or, les rois de Babylonie et d'Assyrie se flattaient de creuser ou de recréer ces i<sub>7</sub> (ou *nāru*), ils ne mentionnaient guère s'être préoccupés d'émissaires de plus petite taille. Ceux-ci étaient à la charge des autorités locales, comme tous les sous-systèmes dérivés. Il est donc sûr que la Beqa'a occidentale ignorait les i<sub>7</sub> créés de main humaine ; sinon, le texte les aurait mentionnés<sup>55</sup>. Enfin, le e(g) désigne une réalité pour lequel aucun terme français n'existe : il s'agit de la « rigole » et de son talus, ce sont les plus étroites voies d'eau.

Ensuite, eut lieu la plantation des vergers, après un défonçage ou un simple labour (la précision n'est pas donnée) à l'araire. Puis la suite des opérations comprend le faucardage dans les « rigoles » (que les roseaux encombraient d'autant que creux et remblais qui les contenaient étaient de largeur modeste). Mais ces coupes fournissaient aussi, en même temps, un matériel utilisé dans la vie quotidienne, pour les nattes, des paniers etc. Il n'est pas en effet de raison de penser que les habitants de la Beqa'a l'eussent négligé plus que leurs contemporains dans la basse vallée du Tigre et de l'Euphrate.

A ce stade, après qu'on eut procuré eau et ombre, la plantation du « potager » put avoir lieu. C'est ici le sens précis que j'attribuerais à ú-sar en me fondant sur les contextes. Deux verbes décrivent la mise en place des planches, bad et ku<sub>5</sub><sup>56</sup>. Les semis pouvaient avoir lieu.

54. C'est la seule forme intensive (non factitive) du texte, on le notera en passant.

55. La géographie de ce document ne correspond donc absolument pas à celle de la basse vallée du Tigre et de l'Euphrate, où les « canaux » forment la structure dendritique du système d'irrigation. C'est là un argument négatif pour ne pas attribuer ce prisme à la Babylonie.

56. Une lecture haš (« émotter ») serait aussi possible (voir à 9 B, plus haut dans « Notes épigraphiques »).

Le « bétail », proprement les « êtes vivants »<sup>57</sup> nì-J'zi-gál<sup>1</sup> [A]) et les produits agricoles sont énumérés dans trois listes distinctes, selon leur destination<sup>58</sup>. Il suffit, à ce moment du commentaire, d'en faire la synthèse.

Les bovins sont : le « bœuf » (gu<sub>4</sub>), la « vache » (áb), le « veau de lait pur » (amar-ga-kù) et le « veau » (amar)<sup>59</sup>. Les ovins sont : la « brebis » (u<sub>8</sub>) et l'« agneau » (sila<sub>4</sub>) ; les caprins : la « chèvre » (ud<sub>5</sub>) et le « chevreau » (máš). Étant donné la date du document, seul l'« âne » (anše) est cité, le cheval, comme remarqué plus haut, est normalement absent. On soulignera l'absence du porc. Sa viande était pourtant une des bases de l'alimentation en Sumer et Accad à la même époque. Peut-être était-il déjà (au moins partiellement) taboué en « Occident ».

Le « poisson » (ku<sub>6</sub>) était, sans doute, pêché, mais peut-être aussi élevé dans des bassins.

Les produits agricoles sont d'abord l'« épeautre » (zíz). L'orge devait être aussi cultivé, puisque le texte cite la bière (kaš). On y ajoutera le « raisin » (kin-geštin) et les « fruits » (gurun), sans autre précision. A ces données positives, on se doit d'ajouter une remarque négative : ni les olives ni les dattes n'apparaissent. Elle confirme que la campagne ainsi décrite était en dehors aussi bien de la zone de l'olivier que de celle du palmier.

#### L'artisanat

Statue (ou statuette), vêtements, bijoux, objets divers et vases sont, plusieurs fois énumérés dans le texte. Importations ou fabrications locales ? Nous ne sommes, évidemment, pas en mesure d'en décider aujourd'hui. Les matériaux nécessaires et les artisans compétents étaient, sans doute, disponibles dans le royaume : laine et lin<sup>60</sup> (avec les femmes [plutôt que les hommes] capables de les tisser), argile (et potiers). La référence à « Accad » signifie simplement que le modèle était « à la mode accadienne ». L'argent<sup>61</sup> assurément devait être importé, mais d'assez près, car des mines existaient sur le versant méridional du Taurus. Seul, le lapis-lazuli venait d'un lointain horizon, de l'actuel Afghanistan, par une longue chaîne d'intermédiaires. Mais tous deux étaient travaillés sur place, sans nul doute.

#### Les constructions religieuses

Pour le rédacteur, l'important réside dans l'installation du dieu, c'est-à-dire de la statue du dieu dans le temple.

L'embellissement du temple (é) semble s'être fait en deux étapes. Commençons par cette constatation : le bâtiment cultuel, quel qu'il ait pu être, était en bon état. Le texte n'évoque que des aménagements intérieurs.

Le premier fut « un lieu pour un dieu protecteur tout en fin lapis-lazuli dans le *penchant* du temple ». ki est, sans doute, un podium, destiné à supporter la statue (ou la statuette). On sait que ki-gal, le « grand ki » se traduit sûrement par « socle ». On peut donc imaginer cet objet comme un cube ou un parallélépipède rectangle (non sculpté, semble-t-il, sinon cela serait précisé) en lapis-lazuli. Sa valeur

57. Je prends le syntagme dans son sens premier : « qui a un souffle intérieur ». La signification dans les mythes sumériens est discutée (G. Pettinato, *Die altorientalische Menschenbild und die sumerischen und akkadischen Schöpfungsmythen*, Heidelberg, 1971, p. 57).

58. Respectivement en C-D (ce qui n'était plus sacrifié), D (offrandes au moment de l'inauguration) et F (rituel ordinaire).

59. Cette distinction correspond aujourd'hui à celle du veau de lait (ou veau « élevé sous la mère ») et du broutart, donc à un âge différent.

60. Il faudrait donc l'ajouter aux productions agricoles.

61. Voir aux « notes épigraphiques » la remarque sur le signe suivant KÛ.

résidait dans la rareté de la pierre et dans sa finesse. Il n'est pourtant point besoin d'imaginer un très gros bloc : le « dieu protecteur » n'était pas nécessairement massif, à en juger par les quelques statuettes (de bronze, recouvertes ou non d'or) que l'on connaît pour le II<sup>e</sup> millénaire dans la région. Ce que désigne précisément ur-ur m'échappe. C'était, le contexte le suggère, une partie du sanctuaire. Une « équation », bien tardive avec *qiddatu* (« penchant ») pourrait faire allusion à une salle plus basse que le naos. Les divinités protectrices étaient installées en avant des bâtiments pour intimider et refouler les démons. Telle devait être la mission du Šēdu de lapis. On prendra ces remarques pour ce qu'elles sont : des hypothèses.

Le texte le dit explicitement : « Le dieu [...] n'habitait plus dans le temple ; on ne l'honorait plus ; on ne lui offrait pas en sacrifice [...] ». En conséquence, « quand, pour le dieu, une statue et son inscription furent faites, il livra vraiment brebis, bœuf, chèvre, veau, bracelet de lapis-lazuli, soixante-dix vêtements...rouges petits à l'accadienne. » A prendre le passage au pied de la lettre, le culte était interrompu, au moment de l'intervention du roi, puisque l'exécution de tout rituel exige la présence d'une statue divine, comme on le développera plus bas. Mais faut-il en conclure que le temple tout entier était désacralisé ? Ce n'est pas obligé.

Comment la statue se présentait-elle ? C'était une représentation (quelle que fût sa taille) virile. L'idéogramme an/dingir ne peut se comprendre autrement. Cet objet était inscrit. Il ne fait pas de doute que le texte qu'il portait est celui même que nous lisons sur ce prisme, pour la seconde partie. Peut-être ce texte débordait-il sur le socle : aussi ne saurait-on évaluer la hauteur du dieu et le volume du monument à partir du nombre de cartouches originel.

#### Les divinités

La première : Šēdu a été traitée plus haut : elle tenait, sans aucun doute, un rang subalterne, plus définie par son rôle prophylactique que par sa personnalité.

Pour la seconde, le rédacteur a employé d'abord l'idéogramme dingir. Celui-ci est de lecture embarrassante, car, comme on le sait, il désigne un « dieu » en général, et aussi, An, la divinité suprême du panthéon sumérien. L'ambiguïté est ici volontaire. Ce faisant, le scribe respecte dans le même temps la règle de la composition poétique du temps : ne pas désigner d'entrée la personne (ou le lieu) que par un nom commun et ne sortir du vague que quelques vers plus loin en révélant alors seulement le nom propre au lecteur. La divinité du prisme s'appelle Anna. Il apparaît encore dans la composition du nom royal, il ne s'agit pas, à l'évidence, d'un hasard. La graphie An-na, pour An, a le mérite d'éviter toute hésitation sur la lecture de l'idéogramme. On la trouve employée à l'époque de la troisième dynastie d'Ur<sup>62</sup> en Babylonie.

Il me paraît impossible de ne pas assimiler cette figure sumérienne au sémitique El des panthéons « occidentaux ». (Le signe cunéiforme a, d'ailleurs, la lecture /il/, /el/ dans le syllabaire accadien). Quelques-uns des présents qu'il reçoit en esquissent le portrait : le « poignard » ou l'« épée » et le kib (quel que soit cet objet) sont aussi offerts à Ningirsu : le caractère guerrier du dieu est établi. Les vêtements somptueux et les « bracelets » indiquent que la « statue », ni de pierre ni de métal (sinon le rédacteur l'aurait précisé, comme il l'a fait pour celle de la divinité protectrice) était faite, (il ne peut avoir

62. N. Schneider, *Die Götternamen von Ur III*, Rome, 1939, en particulier § 17 a, p. 7 (en composition, on le soulignera, dans un nom propre sémitique, comme dans le nom du roi).

de doute là-dessus), à la sumérienne : un cadre de bois qu'on habillait complètement<sup>63</sup> et dont seuls apparaissaient les mains et le visage.

Si l'on laisse les épithètes d'un caractère général, comme « seigneur » ou même « lion » (qu'il partage avec le roi), elles rangent en deux catégories.

Anna joua un rôle essentiel dans le rétablissement du culte, il en fut le « père » et le « conseiller ». Seul, il savait, en somme, ce qu'il convenait de faire, et de bien faire. Seul, il connaissait le « secret » qu'ignoraient les hommes. Son autorité était d'autant plus nécessaire, à prendre au sens obvie l'expression : « rite nouveau » que la pratique cultuelle aurait été modifiée, or, on le sait, la validité d'un rite est fondée, idéalement, sur son antiquité. Son monarque mit en œuvre ce rétablissement amendé, comme il le dit dès les premiers cartouches du prisme, en utilisant des formules en « miroir ».

Comment le dieu a-t-il manifesté ses volontés ? Le texte lui-même suggère la réponse : par la divination, et plus précisément, par l'extispicine, comme furent ensuite choisis les « prêtres ».

Les épithètes du second genre caractérisent d'une manière permanente Anna. Il faut transposer dans le domaine « occidental » le titre de « roi des Igigi ». Très rare, celui-ci fut attribué à An(u), puis à d'autres chefs du panthéon<sup>64</sup>. Le rédacteur ne voyait sans doute dans les Igigi qu'un groupe indifférencié. Ce n'est pas trahir sa pensée que de le supposer. Sur eux, même les sources babyloniennes sont évasives. Ils seraient des dieux célestes<sup>65</sup>, par opposition aux Annuna(ki), dieux de la terre et des Enfers, mais cette distinction est artificielle ; Anunna(ki) et Igigi pouvaient bien être pris les uns pour les autres<sup>66</sup>. En conclusion, rien n'interdit d'identifier les Igigi au panthéon tout entier du pays de Kumidu, même s'ils en étaient plutôt les divinités du ciel.

Les Igigi n'apparaissent qu'à l'époque accadienne<sup>67</sup>, ce sont des dieux « sémitiques » (les deux faits étaient-ils liés ?) W. von Soden leur attribuait une origine amorite<sup>68</sup>. Les Anuna(ki) appartenaient, eux, à la vieille tradition sumérienne. Si les Igigi sont pourtant cités dans un document en sumérien et non les premiers, c'était sans doute à ce caractère d'être et accadiens et, plus généralement sémitiques. Ces remarques-ci établiraient donc un rapport, même lointain, entre ce groupe divin de la Beqa'a.

« Dragon »<sup>69</sup> est une épithète portée par les dieux guerriers, comme Ningirsu. Le verbe sag ra<sup>70</sup> est employé pour évoquer (que ce soit l'action d'une divinité ou d'un roi conquérant) la victoire sur un pays (hostile ou barbare) et sa destruction. Ici, au mot banal kur ([pays] montagne[ux]), le rédacteur a substitué ed[in]-nim (« la haute step[pe] »). La raison est stylistique : il réservait kur pour la formule finale (avec le sens plus général de « contrée »). D'ailleurs, edin a des connotations très riches. An-na ou El se trouve ainsi présenté comme le vainqueur impitoyable du monde étranger aux gens des plaines, de ces régions que leur altitude et leur aridité rendent hostiles à l'humanité. En fait, de cette divinité redoutable le pouvoir irrésistible s'étend à la totalité de l'univers.

63. Une divinité importante avait besoin d'une garde-robe fournie, car on la changeait de temps à autre de vêtements, ne serait-ce que pour nettoyer et reprendre ceux portés et en lui mettre d'autres, c'était là flatter sa coquetterie et s'acquérir, peut-être, sa bienveillance. On comprend qu'Anna disposât ainsi de plusieurs habits ? Peut-être la statue en portait-elle de différents selon les temps de l'année liturgique.

64. Assur et Marduk, mais à une époque tardive.

65. Šamaš est aussi ainsi qualifié de leur « roi », en Assyrie, évidemment comme divinité céleste par nature.

66. B. Kienast, « Igigū, Annunakū (und) », *RIA* V, pp. 40-44.

67. La graphie I-gi<sub>4</sub>-gi<sub>4</sub> est ancienne, comme l'absence de déterminatif divin.

68. W von Soden, « Die Igigi-Götter in altbabylonischer Zeit », *Iraq* 28 (1966), p. 144.

69. Le muš précédant ušum doit être un déterminatif.

70. Le syntagme est couramment : sag-giš ...ra (en accadien *nāru*). Mais il est pourtant employé par le « prisme de Tello » (voir ci-dessus n° 2, p. 8ss.), nouveau point de rapprochement entre les deux pièces.

Quand El réapparaît un millénaire plus tard, dans les textes de Ras Shamra, il est bien différent de la divinité de la fin du millénaire précédent. Il est désormais un *deus otiosus* et il n'est pas besoin d'une lecture attentive des poèmes ougaritiques pour conclure que Ba'al assume l'essentiel de ses traits. Mais, objectera-t-on, Ougarit n'est pas la plaine de la Beqa'a, il est vrai. Toutefois, transpositions nécessaires et prudentes faites, la comparaison ne manque pas d'enseignements.

#### Le clergé

L'expression máš-e pàd, (« nommer par le chevreau ») définit comment fut nommé le clergé. La formule est banale en Babylonie et signifie que l'extispicine a présidé à son choix. Cette pratique était donc connue dans les régions « occidentales » à la fin du III<sup>e</sup> millénaire. Le rédacteur suggère par là que les « prêtres<sup>71</sup> » étaient l'équivalent en des sanctuaires sumériens contemporains et postérieurs. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce point. Ici, les desservants sont plusieurs, alors qu'il n'y en avait qu'un par temple.

#### Le culte

La religion de ce bourg était une religion de l'incarnation. Le culte est un culte « babylonien ». La statue y est supposée vivante : la technique seule de fabrication le montre. Le besoin de la protéger des démons maléfiques par un gardien divin conforte cette thèse. Les produits cités étaient destinés à fournir de la nourriture au dieu et, une fois présentés puis desservis, à son clergé, dans un second temps. Le document donne trois listes. La première enregistre ce qui n'était pas ou plus offert avant l'intervention royale, la deuxième ce qui fut fourni à l'occasion de la fête de l'inauguration, la troisième ce qui assurait le rituel ordinaire.

De ces trois énumérations, la première<sup>72</sup> pose un problème ardu : pourquoi de telles précisions sur un passé aboli ? Répondre : parce que la libéralité royale était en mesure de faire mieux n'est pas satisfaisant : ce n'était pas le cas ! puisque la « vache » et le « veau » n'apparaissent pas non plus dans le service régulier (s'ils sont remplacés, sans doute, par le « bœuf » pendant la cérémonie inaugurale). La table du dieu serait moins bien fournie qu'auparavant et, l'âne à part, ne s'y trouverait plus servie que de la viande du petit bétail. Il semble que non. Seule une rédaction maladroite à force d'être elliptique conduit à cette conclusion.

Farine, raisin et fruits ne sont plus mentionnés ensuite. Les boissons, on le remarquera aussi, sauf la référence indirecte à la bière<sup>73</sup>, ne sont même jamais citées ; elles faisaient, sans aucun doute, pourtant partie des repas offerts dans les deux cas, leur présence était trop nécessaire pour que le rédacteur ait eu besoin d'y faire plus explicitement référence<sup>74</sup>. Une telle remarque vaut, du moins je le crois, aussi pour les viandes : celles de vache et de veau de lait sont présentes dans le rite restitué, puisqu'elles l'étaient dans le rite abandonné : c'était là l'évidence pour le scribe et elle lui parut telle qu'il négligea de le préciser, au moins pour les repas de l'ordinaire.

Pour la fête inaugurale, l'on servit du « bœuf », de la « brebis » et de la « chèvre » : « vache » et « veau » s'y ajoutèrent-ils ou les deux catégories de bovins cités les remplaçaient-ils ? C'était, en tout cas, des animaux plus puissants. Cette remarque permet de répondre aussi bien positivement que négativement.

71. La traduction est évidemment conventionnelle.

72. A savoir : deux sortes de bovins (áb-maš-ri et amar-ga-kù), un vêtement (túg-huš), du poisson (ku<sub>6</sub>), de l'épeautre (zíz), du raisin (kin-geštin) et des fruits (gurun).

73. En F comme contenue dans des dùg-gùn.

74. On attendrait, plus que la bière, le vin, puisqu'il existait du raisin (d'après C), donc des vignes.

Au cours du rituel (l'analogie avec les sanctuaires accadiens suggère fortement qu'il était quotidien), le dieu reçoit (sans doute deux ou trois) repas plantureux. Cette abondance, il est vrai, était toute relative : combien de clercs se partageaient-ils ces offrandes ? S'ils étaient nombreux eux et leur famille, la portion de chacun pouvait être congrue.

Désormais, le dieu se voyait présenter quotidiennement, comme avant l'abandon de son culte, de la viande de bovin (vache et veau), mais on y ajoutait désormais de la viande d'ovins (« brebis » et « agneau »), de caprins (« chèvre » et « chevreau ») et même d'« âne »<sup>75</sup>. Pour les céréales, c'était de l'épeautre grillé, des raisins et des fruits. On supposera, sans grand risque de se tromper, que le dieu et ses desservants ensuite buvaient bière et vin. En somme, la divinité constatait plusieurs fois par jour la prospérité du royaume qu'il protégeait et, ainsi, l'efficacité de son pouvoir et la dévotion de ses sujets.

#### IV. Conclusion

Par son temps et par son action, le roi local qui a déposé ce prisme dans un coffre de briques, discrètement enterré apparaît comme le pendant « occidental » de son contemporain Gudea, dans la seconde moitié du XXII<sup>e</sup> siècle. Dans la même situation politique que lui, il aurait mené une action analogue de restauration, l'Empire d'Accad disparu.

#### 4. La légende du sceau d'un ensi d'Umma

Sur un fragment moitié bas d'une tablette<sup>76</sup> donnant une liste d'agneaux (sila<sub>4</sub>) sacrificiels, a été imprimée deux fois la légende (et elle seule, non pas la scène figurée) du sceau du gouverneur, en cartouche sur deux colonnes. La combinaison donne :

col. I

dŠu-dEN.ZU  
lugal kala-ga  
lugal urí-ma

col. II

Nam-hé-[  
ensí  
GIŠ ÚH ki  
ír-zu

« <sup>Col. I</sup> A Šū-Sin, le roi puissant, le roi d'Ur, <sup>col. II</sup> Nam-hé[...], gouverneur d'Umma, ton serviteur. »

La formule est banalement utilisée sous la III<sup>e</sup> dynastie d'Ur pour tous les hauts dignitaires de l'Empire. L'ensi d'Umma ne m'est pas connu, non plus que l'anthroponyme lui-même<sup>77</sup>. Je n'aurais pas l'imprudence d'affirmer qu'il ne se trouve pas dans la masse de tablettes de cette dynastie.

75. L'âne n'était pourtant pas un animal sacrificiel au Proche-Orient. On relèvera cependant l'exception d'Ougarit (dans le poème I AB I, l. 29). La prescription d'Exode 13, 13, (reprise en 34, 2) suggère qu'au I<sup>er</sup> millénaire encore, en Canaan, du moins offrir un âne était un usage, répandu ou restreint, on ne sait.

76. Elle mesure 40 mm x 41 mm x 19 mm.

## 5. Une dédicace privée pour la vie du roi d'Abi-sārē (1905-1895) (pl. XIII/1)

Ce clou d'argile, provenant sans doute d'Ur<sup>78</sup>, est long de 10 cm (sans la tête) et son diamètre moyen de 9,8 cm. Le cadre où s'inscrit le texte mesure 5,5 cm x 9,6 cm. On y lit :

1.     <sup>d</sup>Lama ša<sub>6</sub>.ga.ra  
lugal.a.ni  
nam.ti  
Ad-sa-a-re<sup>1</sup>-e
5.     nitá.kala<sup>1</sup>.ga  
dumu Gu-[u]n-gu-nu-u[m]  
ra-bi-a-an Mar.tu  
lugal ur[<sup>ki</sup>].ma  
Bi-in-Da-gan
10.    ìr.da<sup>21</sup>.ni<sup>21</sup>  
dumu Il-tum-liq-ra-a  
é.ni  
mu.na.dù

« (En faveur de) la bonne divinité protectrice, son roi, (pour maintenir) la vie d'Abi-sārē, le mâle puissant, fils de Gungunum, maître des peuples occidentaux, roi d'Ur, Bin-Dagan, son serviteur, fils d'Iltum-liqrâ, a restauré son temple. »

La structure du texte suit le patron habituel de ce genre de document. Certains signes, en revanche, sont surchargés ou même réellement bizarres. Je les commente à leur place :

1. Avons-nous là une divinité propre ou une épithète, désignant un dieu (Ce que titre de lugal, à la ligne suivante, assure qu'il est) ? Il est, je pense, impossible d'en décider à la lecture de l'inscription.

4. Le RI<sup>1</sup> est surchargé, et a presque la silhouette d'un DAR. La graphie du nom royal est nouvelle et pleine d'enseignement. Le premier élément<sup>79</sup> est un état construit (avec /i/ bref), non un nominatif (avec /ī/). Le second est son *nomen rectum*. Ce terme aurait deux voyelles longues, par allongement ou par crase, mais, pour en décider, il faudrait être au clair de son étymologie. Or, rien n'impose qu'elle soit accadienne. Mais faire appel à l'ouest-sémitique est ouvrir un champ illimité. On a accumulé les hypothèses, sans succès<sup>80</sup>.

5. KALA<sup>1</sup> s'impose, mais force est de reconnaître que sa silhouette est tout à fait inhabituelle<sup>81</sup>.

77. À lire H. Limet, *L'anthroponymie sumérienne dans les documents de la 3<sup>e</sup> dynastie d'Ur*, Paris, 1968, mais sa structure, en revanche, est banale (voir p. 284).

78. Voir la remarque à la ligne 8.

79. *A-bi-* ou *A-bí* sont utilisés simultanément sous son règne (voir H.M.F. Figulla-W. J. Martin, *Letters and documents of the old-Babylonian Period*, Londres, 1953 [Ur Excavations Texts V] *ad index*).

80. H. B. Huffmonn (*Amorite personal names in the Mari texts*, Baltimore, 1965, p. 253) en énumère toute une série. On pourrait les multiplier, aucune ne s'impose.

81. Ce titre n'est pas assumé par le roi lui-même, mais il est attribué à Abi-sārē par ses serviteurs (M.-J. Seux, *Epithètes royales sumériennes et acadiennes*, Paris, 1967, s. v.).

7. Ce titre a été assumé par plusieurs souverains, mais il fut particulièrement apprécié d'Abi-sārē.

8. On remarquera que le dédicant n'attribue pas à Abi-sārē le titre de « roi de Larsa », ce qu'il était pourtant. Ce petit monument doit provenir d'Ur même<sup>82</sup>.

9. En ouest-sémitique : le « fils de Dagan ». Le nom divin n'est pas précédé du déterminatif, puisqu'il est écrit en clair, selon un usage constant en Syrie, beaucoup plus restreint en Babylonie (sous réserve d'inventaire)<sup>83</sup>.

10. Cette ligne m'embarrasse beaucoup. On y attend, selon l'usage, un titre ou une qualification. Le premier signe est sans doute un ÌR (surchargé comme le RI' de la ligne 4). Pour les deux signes suivants, je retiendrais finalement la plus simple de toutes les hypothèses envisageables et je lirais banalement : da'.ni'<sup>84</sup>.

11. La racine de *qerû* est connue de tout le sémitique, mais la structure verbale est accadienne (« Puisse la déesse m'inviter »). Cet anthroponyme est original.

12. Rien n'oblige à voir dans é un « temple ». Cette fondation privée devait être de dimensions plus modestes, une chapelle dans un sanctuaire important par exemple.

L'intérêt de ce clou tient au contexte ouest-sémitique qui apparaît sous le « vernis » (si l'on peut écrire) sumérien. Il montre concrètement comment les Amorites (tel ce Bin-Dagan), tout en gardant conscience de leurs origines, les leurs et de celle de leurs souverains, ont assumé avec aisance l'héritage de la civilisation du millénaire précédent.

#### 6. Une inscription de Tello sur pierre, peut-être paléo-babylonienne

Du petit fragment de pierre AO 12775 A<sup>85</sup> ne restent que les quatre premières lignes :

1.      <sup>d</sup>Nin-šubur  
          [suk]kal-an-na
3.      [dingir]-ra-a-ni  
          nam-ti  
          [

La ligne 3 ne peut être restaurée qu'ainsi ; elle montre que la divinité dédicataire était un dieu, or Nin-šubur, originellement une déesse, était devenue une figure masculine seulement depuis Rīm-Sin<sup>86</sup>. AO 12775 A pourrait donc être aujourd'hui le seul témoin (bien modeste), mais témoin malgré tout, de l'œuvre de Rīm-Sin pour son sanctuaire, le temple é-me-kilib-ba-sag-îl<sup>87</sup>

82. On retrouve la même titulature (sans « roi de Larsa » précisément) dans une longue dédicace au dieu-Lune trouvée à Ur, en fouilles régulières (E. Sollberger-J.-R. Kupper, *op. cit.*, p. 184-185).

83. La situation à Mari paraît intermédiaire, à lire M. Birot, J.-R. Kupper, O. Rouault, *Répertoire analytique, Noms propres*, Paris, 1979.

84. Le ni' est bien un BA. Le signe précédent évoque ID ?, qui ne donne aucun sens, à ce que je crois.

85. Publié par H. de Genouillac, *op. cit.* II, pl. XLI sous le numéro TG 4014.

86. E. A. M. Wiggermann, *RIA* 9, 7/8, pp. 491, 496, 499.

87. Bibliographie : *ibid.*, p. 499.

## 7. Deux dates nouvelles de Sin-magir d'Isin (1827-1817)

Sin-magir d'Isin est bien mal connu.<sup>88</sup> J'ai eu connaissance de deux contrats de partage d'hoirie<sup>89</sup> en sumérien qui fournissent l'un et l'autre une année nouvelle de ce roi.

A<sup>90</sup>.

Les deux fils de Taribum partagent à parts égales les terres et le mobilier de la « maison paternelle » (é ad). Ils s'interdisent de revenir sur l'acte par serment par la vie du roi, devant cinq témoins. Les deux frères ont apposé leur sceau inscrit à leur nom. La date est :

iti ne.ne.gar mu <sup>d</sup>EN.ZU-*ma-gir*<sub>x</sub>  
<sup>[uru]du</sup>nú <<x>> *du-ni*<sup>!</sup>-*tum*  
 r<sup>d</sup>INin.ì.si.in.na mu.na.dù

« Mois d'Ab, année (après que) Sin-magir<sup>91</sup>  
 un lit ...  
 pour la Dame d'Isin a fait. »

Le qualificatif *dunnitum* n'était pas connu jusqu'à présent, d'après les dictionnaires. On le rapprochera, évidemment de *dinnû* et *dunnu*<sup>92</sup>.

B<sup>93</sup>.

Cette seconde tablette est mutilée et la suite des opérations malaisée à reconstituer. Trois personnes reçoivent leurs parts d'héritage devant Utu. Trois autres jurent de ne pas les revendiquer par serment par la vie du roi, en présence de trois (ou quatre ?) témoins. La date est :

[iti] še.gur<sub>10</sub>.ku<sub>4</sub>  
 mu [<sup>d</sup>EN.Z]U-*ma-gir*<sub>x</sub> lugal.e  
 [bà]d gal *Du-nu-um*<sup>ki</sup>.ta  
 mu.un.dù

« Mois d'Addar ,  
 Année (après que) le roi [Si]n-magir  
 la grande [murai]lle à Dunnum<sup>94</sup>  
 a construit. »<sup>95</sup>

88. D. O. Edzard, *Die "zweite Zwischenzeit" Babylonien*, Wiesbaden, 1957, p. 157. Sa seule inscription est traduite dans E. Sollberger- J-R. Kupper, *op. cit.*, p. 181. Je n'ai rien trouvé de nouveau depuis la parution de ces deux livres. Les manuels l'ignorent, autant que je sache.

89. Malgré leur sujet commun, ils ne paraissent pas appartenir à la même archive.

90. Dimensions : 65 mm x 95 mm x 10 mm.

91. La formule lugal.e manque. Par deux fois, /gir/ est écrit avec le signe HA.

92. La forme féminine de l'adjectif montre que sous l'idéogramme nú, le scribe comprenait un substantif babylonien comme *mayāltum*, ou *eršum*, non *mayālum*. Il semble, d'ailleurs, avoir été dérouté par le mot, car il a effacé (mal) un signe avant lui et a écrit NI<sup>!</sup> sur des traces encore visibles.

93. Dimensions : 45 mm x 78 mm x 20 mm.

94. Dunnum (la « Forteresse ») est celle (près) d'Isin (B. Gronberg, *Die Ort- und Gewässernamen der altbabylonische Zeit*, Wiesbaden, 1980, s.v., n° 4). Les travaux ont dû être de grande ampleur, puisque Rīm-Sin de Larsa la décrit comme la « métropole puissante d'Isin » (uru.ki.sag.mah.ì.si.in.na) dans son année 29 (D. O. Edzard, *op. cit.*, p. 158-159).

## 8. Une empreinte au nom de l'épouse d'Ibni-šadu'ī, roi de Kisurra (pl. VII/2)

Ce document entier<sup>96</sup> est une enveloppe. Le scribe y a écrit la *seconde partie* d'un texte de comptabilité en « postes superposés ». Les « entrées » qui forment régulièrement la première partie de ce genre de pièce ont été négligées. Nul doute qu'elles se trouvaient énumérées sur la tablette intérieure. Cela reconnu, la transcription et la traduction ne font aucune difficulté :

1.      šà.bi.ta  
5 ma.na 15 gín kù.babbar  
nì Ša-at-<sup>d</sup>EN.ZU  
1 ma.na kù.babbar
5.      Zi-ia  
in.na.an.šub  
gìr É-a-nu-ri  
iti bará.zag.gar  
mu íd Ki-kur-ru ki
10.     Ib-ni-kur-i  
ib.ta.<ba>.al

« De ce capital, Zia a placé pour lui(/pour elle) cinq mines quinze sicles d'argent, propriété de Šāt-Sin (et) une mine d'argent. Responsable : Ea-nūrī. Mois de Nisan. Année où Ibni-šadu'ī a creusé le canal de Kikurru ».

Le document a donc été rédigé sous Ibni-šadu'ī, Ce nom d'année s'ajoute aux quatre autres déjà connus de ce roi de Kisurra<sup>97</sup>. La ville de Kikurru (le mot n'est pas décliné et ne porte pas la mimation, on le remarquera au passage) était jusqu'à présent à peu près seulement connue comme dépendant d'Ešnunna, sous Ibal-pī-el II<sup>98</sup>. Qu'en conclure sinon que Kisurra perdit Kikurru dans le siècle et demi environ qui sépare ces deux règnes ?

L'absence de contexte empêche de comprendre le sens général. Les deux personnes citées n'apparaissent pas dans la prosopographie (actuellement disponible du moins) du site<sup>99</sup>. A qui renvoie, en particulier, l'infixe de « l'animé » à la ligne 5 ? Il s'agirait d'une personne (au moins en sumérien standard). Il n'importe d'ailleurs, car ce sont les empreintes du cylindre-sceau qui présentent le plus d'intérêt.

Celui-ci appartenait à Šāt-Sin, partie prenante dans cette transaction (quelle que celle-ci ait pu être). Aussi a-t-il été roulé sur toute la surface du document et a-t-il été imprimé plus soigneusement encore, pour être plus lisible, au bas du recto et sur le verso qu'il occupe presque complètement. Il ne laisse de

95. Le dernier témoin d'un contrat de vente d'un terrain à bâtir, daté de l'avènement d'Iter-pīša, s'appelle *Šum-ru-uš-l-si-in<sup>ki</sup>*. Ce nom est de patron bien connu. S'il lui a été donné à sa naissance, comme il est vraisemblable, par ses parents, peut-on deviner l'événement qui l'explique ? Ne serait-ce pas la perte de Nippur par Isin une génération plus tôt ?

96. Dimensions : 5,7 cm x 8,6 cm x 1,8 cm.

97. W. Sommerfeld, « Untersuchungen zur Geschichte von Kisurra », *ZA* 73 [1983], pp. 219, pour sa place chronologique, voir le tableau *ibid.*, pp. 228-229.

98. B. Groneberg, *op. cit.*

99. W. Sommerfeld, *op. cit.*, pp. 210-211.

place que pour la date. Cet état de fait prouve que le texte n'a été écrit qu'après l'usage du sceau. Sa « scène de présentation » est un carton banal de l'époque, même si l'on doit reconnaître la qualité et la finesse de la gravure. La légende en cinq cartouches, en revanche, est exceptionnelle :

Ša-at-dEN.ZU  
 dumu.mí Su-mu  
 é.gi4.a  
 Ma-na-ba-al-ta-el  
 dam Ib-ni-kur-i

« Šāt-Sin, fille de Sumu, belle-fille de Mana-balta-el, épouse d'Ibni-šadu'ī ».

Si le deuxième personnage est sans aucun doute le roi de Kisurra, auquel son fils a succédé sur le trône, peut-on identifier le père de Šāt-Sin ? Son nom est assurément abrégé à partir du type : \*Sumu... (le second élément étant un dieu ou une épithète divine<sup>100</sup>). Ce pourrait être un simple particulier. L'enquête alors tournerait court. Faire pourtant l'hypothèse que ce fut lui aussi un monarque (d'où la fierté de sa fille) est une tentation trop séduisante pour ne pas y succomber. Il aurait été, évidemment, à peu près de la génération du beau-père de Šāt-Sin. On a le choix alors entre Sumu-el, de Larsa, et Sumu-abum, de Babylone. Le prestige de Sin, qui entre dans la composition du nom féminin (banal au demeurant), était, sans doute, plus important dans le sud que dans le centre de la Babylonie. Šāt-Sin serait donc plutôt une larséenne. Un argument va dans le même sens : Kisurra était dans la sphère d'influence de Larsa ; depuis la fin du règne de son prédécesseur, Ibni-šadu'ī reconnaissait à Sumu-el de Larsa le droit de contrôle sur Kisurra<sup>101</sup>. La situation des deux personnages, d'une part, et celle des deux royaumes, de l'autre, s'éclairent si le jeune roi de Kisurra était le gendre de celui de Larsa. L'union personnelle entre les deux familles ne pouvait qu'avoir favorisé, d'abord, et maintenu, ensuite, l'association politique entre les deux royaumes.

#### 9. Une inscription du roi Muttakil-ilišu roi de Malgum (pl. VIII/1-2-3)

R. Kutscher-C. Wilcke<sup>102</sup> ont publié une longue inscription du roi de Malgum<sup>103</sup> (Mut)takil-ilišu<sup>104</sup>. Une nouvelle brique permet de compléter les lacunes des documents à la disposition de ces deux auteurs. Elle se présente aussi avec un texte sur la face et le même repris sur deux tranches, ici mutilées. Il n'est pas question de refaire le travail complet et soigneux de 1978. Je me contente ici de reprendre le début (détruit sur les exemplaires connus jusqu'ici) et les passages qui apportent des améliorations

100. On trouvera un grand nombre d'exemples dans H. B. Huffmon, *op. cit.* Il ne serait pas difficile d'en accumuler d'autres apparus depuis.

101. W. Sommerfeld, *op. cit.*, p. 217 et p. 220 (voir encore M. Stol, *AfO* 27 [1980], p. 162).

102. « Ein Ziegel-Inschrift des Königs Takil-ilissu von Malgium, gefunden in Isin und Yale », *ZA* 68 (1978) pp. 95-128. On remarquera que l'exemplaire trouvé en fouilles régulières ne provient pas de la ville pour laquelle il a été écrit.

103. J'écris « Malgum » et non « Malgûm ». Aucune référence *babylonienne* ne suppose une crase finale, à ma connaissance du moins. Les transcriptions en sumérien qu'on pourrait invoquer sont secondaires, artificielles et de fantaisie.

104. L'alternance entre Muttakil- et Takkil- m'intrigue. Les deux noms sont dérivés de \*tkl (« faire confiance » etc.) et il est impossible de ne pas voir dans le second une abréviation du premier,

épigraphiques, d'importance et d'intérêt divers, comme on le constatera en les comparant à l'édition *princeps*<sup>105</sup>. Je donne cependant ensuite une traduction complète de l'inscription pour le confort du lecteur.

1. *Mu-ut-ta-ki-il-ì-lí-šu*  
 lugal *dan-nu-um*  
 lugal *Ma-al-gu-um* ki  
 dumu <sup>d</sup>KA.DI-*a-su a-na-ku*
5. *a-na An-nu-ni-tum*  
*ra-i-ma-at pa-le-ia*  
*bi-ta-ša* é.maš *el-lam*  
*šu-pa-at ha-du-ti-ša*  
*a-na An-num šar ì-lí*
10. *mu-ki-in e-šé-ru ša*  
*šar-ru-ti-ia bará-šu el-lam*  
*ša i-na mu-hi* é.bar.ra mu.ZU?  
*a-hi-iṭ ú-ud-di-iš-<<IŠ>>-ma*  
*na ap-ta-an A-nu-ti-šu*
15. *a-ka-al-šu el-lam*  
 .....  
 .....  
*i-na li-ib-bi-im*
35. *i-te-né-ep-pi-šu*  
*i-na ta-am-li-im ra-bi-im*  
*iš-di-šu i-na er-še-tim*  
*ú-ki-in-ma*  
*ma-ka-a-tim ša sig<sub>4</sub>.al.ùr.ra*
40. *ma-ni-a-at kisal*  
*sí-ma-at i-lu-ti-ša*  
*a-na ba-la-ṭi-ia e-pu-uš-ma*  
<sup>d</sup>Da-an-é ù <sup>d</sup>Ra-šu-ub-é  
*ne-ši na-aš-pa-ri-ša*
45. *a-li-ku i-di-ša*  
*a-šar ma-aq-qí-it šar-ri*  
*na-aṣ-ha-at ni-ši ma-a-tim*  
*lu ú-še-ši-ib-šu-nu-ti*  
 é *a-hi-iṭ a-la-ak-ta-šu*
50. *uš-ta-as-sí-iq nisag*  
*sà-ás-ka-a<sup>!</sup>-am el-lam*  
 2 me.zé<sup>!!</sup> *ti-gi-a-tim*  
*ši-iṭ-ra-am ra-bi-a-am*  
*hu-bu-ra-am wa-ás-ma-am*

105. On prendra garde que l'édition ancienne a une ligne *en moins* que cette édition-ci : la ligne 14 y correspond à la ligne 15 ici.

55. *ša a-na i-lu-ti-ša*  
*ra-bi-iš šu-lu-ku*  
*i-na é ša-a-ti lu ar-mi*  
*ša te<sub>4</sub>-em lugal ú-uk-ka-šu*  
 .....
64. *ma-ka-a-tim li-id-di-iš*  
*ta-am-li-a-am li-ma-al-li-ma*  
*šum<sup>d</sup> Ta-ki-il-i-lí-šu lugal*
67. *a-na aš-ri-šu la ú-ta-ar-ru*  
 .....
73. *li-ik-ke-el-mi-ma-[(x)]*  
*i-ši-it-ta-šu li-sú-uh*  
*šar-ru-ut-sú i-na ta-ni-hi-im*
76. *li-iq-ta-at-ti*  
 .....
79. *li-bu-ús-sú-ma*  
 .....
85. *na-bi-a-at šu-mi-ia*  
 .....
90. *mu-úh-ha-šu*  
*li-im-ha-aš-ma*  
*te<sub>4</sub>-em-šu li-ša-an-ni*  
 .....
97. *e-gi-ir-re šu-nu*

La comparaison avec l'édition *princeps* montrera aisément les différences. Voici quelques remarques supplémentaires :

30. *é ri-ša-a-tim é hi-du-ti-ša* : le suffixe est au féminin sur la nouvelle version, comme on s'y attend, et non au masculin comme sur les manuscrits connus.

50. Le signe final sur la version nouvelle paraît bien être nisag et non MA comme pour les autres versions.

53. Le chiffre, au début, est mal lisible. 1 serait aussi possible. ZÉ<sup>1</sup> est clairement écrit AD. La correction s'impose : outre que le nombre d'artistes serait excessivement élevé, la liste n'énumère clairement que des objets.

65. La nouvelle version porte *-ma* en fin de ligne et rend l'enchaînement des idées plus claire.

73. Il n'y a de place ici que pour un signe à la fin (et le texte du manuscrit AS à la fin de la ligne 50 ne peut y être restauré). L'interversion des deux derniers signes : *-ma-[šu]* (pour *-\*šu-ma*) est l'hypothèse la plus simple.

«<sup>1-13</sup> Je suis Muttakil-ilišu, roi puissant, roi de Malgum, fils d'Istaran-asû. Pour Annunītum, qui aime mon règne, son temple : l'Emaš pur, sa demeure de joie, pour Anum, le roi des dieux, qui rend fermes les projets de mon règne, son dais pur qui se trouve au-dessus de l'Ebarramuzu, j'ai inspecté et renouvelé,

«<sup>14-25</sup> J'ai établi pour lui un repas digne de sa dignité d'Anum : une nourriture pure, des eaux abondantes, à chaque nouvelle lune et à chaque pleine lune, et j'ai aussi fait livrer vraiment sans discontinuer à Nin-šubur, sa part digne de sa situation d'intendant, sur le repas de celui qui l'aime : Anum.

«<sup>26-42</sup> Pour Ulmašītum, qui agrandit mon nom, de l'Emaš, le reposoir de son voile, le grand parvis, lieu de nombreuses gens, temple de réjouissances, temple de sa joie, là où elle et Nin-šubur éprouvent une perpétuelle joie de prospérité, une fête d'allégresse, je posai ses fondations sur une grande terrasse, sur la terre profonde. Ensuite, je fis des piliers de briques cuites, remplissant le parvis, ornement de sa divinité et pour ma vie. »

«<sup>43-58</sup> Puis j'installai bel et bien Dan-bītim et Rašub-bītim, ses lions-messagers, qui marchent à ses côtés, au lieu de la libation du roi et de l'offrande de farine de nombreuses gens. J'inspectai le temple et en réglai la pratique. J'installai bel et bien dans ce temple des sacrifices, des offrandes de pure farine, ..., deux<sup>7</sup> timbales pour tambourineuses, un grand voile, une cruche convenable, grandement adaptée aux traits de sa divinité.

«<sup>59-97</sup> Celui qui enlèvera la décision royale, effacera mon nom écrit et y écrira le sien, qu'il vienne à inspecter le temple, à en restaurer les piliers, à en remplir la terrasse, mais qui ne remettra pas en place le nom du roi, du divin Takil-ilišu, cet homme, roi, gouverneur, prêtre-*pašīšu* ou quiconque porte un titre parmi les hommes, qu'Anum, le roi des très grands dieux, lui jette un regard de courroux, qu'il en arrache alors les fondations, qu'il mette fin à sa royauté au milieu des souffrances. Qu'Annunītum, qui aime mon règne, le détruise et lui place dans le corps un mal terrible, punition inconnue jusqu'alors des hommes. Qu'Ulmašītum, qui assure ma gloire, prononce le conseil de sa perte, la décision de sa mort à jamais. Que Nin-šubur, l'intendant divin, lui frappe la tête pour lui fasse perdre l'esprit. Que Dan-bītim et Rašub-bītim avec Annunītum et Ulmašītum lui rendent des oracles hostiles, et cela à jamais ».

#### 10. Une brique d'Hammurapi-andul, gouverneur d'Ešnunna (pl. XV/1)

Cette brique est un peu cassée et la surface en est usée, mais l'inscription<sup>106</sup> (estampée) est complète et se lit encore sûrement :

*Ha-am-[mu]-*  
*ra-pí*  
an.d[ùl]  
ensí  
Áš.nun.na<sup>ki</sup>

« Hammurapi-andul / gouverneur / d'Ešnunna »

106. Dimensions : 88 mm x 91 mm.

Le nom du dignitaire : « Le (roi) Hammurapi est protection » appartient à une typologie banale<sup>107</sup> : de tels noms propres étaient pris par des dignitaires pour flatter leur maître qu'ils assimilaient ainsi discrètement (presque) à une divinité. Il date donc le texte de l'occupation de la ville par le roi de Babylone, soit entre 1756 et sa mort, et même au-delà sous son successeur.

#### 11. Dédicace de Hammurapi à Inanna de Zabalam (pl. XV/2)

Cette inscription<sup>108</sup> sur la tranche d'une brique d'argile rouge est connue depuis longtemps<sup>109</sup>, mais la ligne 9 de ce nouvel exemplaire sont des curiosités épigraphiques.

- Ha-am-mu-ra-pí*
2. lugal kala.ga  
lugal
4. Ká.dingir.ra<sup>ki</sup>  
lugal an.ub.da.tattab.ba.ke<sub>4</sub>
6. ba.dím  
é zi.kalam.ma
8. é<sup>d</sup>Inanna  
ZA.SUH.AB<sup>ki</sup>.ta

«<sup>1-5</sup>Hammurapi, roi puissant, roi de Babylone, roi des quatre Régions, <sup>6-9</sup>constructeur du temple Ezikalama, le temple d'Ishtar à Zabalam »

« Zabalam » est écrit clairement avec le signe AB et non le signe UNU. Certes, la tendance est à la simplification du signe au cours du règne de Hammurapi et de son successeur<sup>110</sup>, mais il y est toujours écrit un oblique, ce qui n'est même pas le cas ici.

#### 12. La garnison de Dūr-Abī-ešuh sous Abī-ešuh

Dūr-Abi-ešuh, le « Rempart d'Abī-ešuh » n'était connu à ce jour que par une seule référence<sup>111</sup>. Un petit lot de tablettes administratives et comptables sort aujourd'hui cette ville de l'oubli où elle se trouvait ensevelie.

Ces pièces sont des bordereaux, de longueur variable, et des listes, certaines laconiques<sup>112</sup>. Cependant, quel que soit leur gabarit, elles sont étroitement apparentées. Certaines sont scellées, mais non pas toutes. Ces empreintes de sceaux-cylindres, frustes aujourd'hui, sont celles des responsables cités dans

107. Les dictionnaires en donnent des exemples nombreux s. v. *andullu*.

108. Dimensions : 67 mm x 149 mm.

109. E. Sollberger-J.-R. Kupper, *op. cit.*, p. 212 et la remarque p. 274.

110. Ch. Fossey, *op. cit.*, n<sup>os</sup> 14535, 14540, 14541 pour Hammurapi et les n<sup>os</sup> 14546 et 15448 pour son successeur.

111. C. B. F. Walker, *Old Babylonian Letters* (CT 52), Londres, 1976, n<sup>o</sup> 118, l. 26 (en dehors des noms d'années du roi [A. Goetze, « The year names of Abī-ešuh » *JCS* 5, 1961, p. 102]).

112. Le paléo-babylonien, autant que la nature des textes en laisse juger, est standard. Tout au plus, la mimation ne paraît pas se trouver toujours là où on l'attendrait.

les documents, autant qu'on peut le deviner. L'onomastique est partout celle du temps, sauf pour quelques personnages d'« au-delà du Tigre », des Élamites sans doute.

Seule la publication intégrale de ces documents donnerait une vue satisfaisante de l'ensemble. Mon propos, ici, est bien plus modeste : m'en tenir à une synthèse elliptique, préliminaire et évidemment provisoire, sur les troupes de cette garnison.

#### Localisation et date de cette archive

Pour localiser cette archive, nous n'avons plus que l'évidence interne : Dūr-Abī-ešuh est partout cité comme l'origine du lot. Cette place-forte, créée par Abī-ešuh (1711-1684), en prit tout naturellement le nom. L'usage était banal en Babylonie<sup>113</sup>. Cet événement fut jugé assez important pour donner son nom à une année : mu *A-bi-e-šu-uh* lugal-e bād-*A-bi-e-šu-uh-ke*<sub>4</sub> bí-in-dù-a<sup>114</sup>. Toutes les dates des états (qui en portent) sont attribuables au même règne d'Abī-ešuh. Un des administrateurs se dit, d'ailleurs, « serviteur d'Abī-ešuh » (îr *A-bi-e-šu-uh*) sur la légende de son sceau<sup>115</sup>. Rien n'est connu ensuite du destin de cette fondation.

Cette forteresse (*birtum*, comme cette archive l'appelle) était située « sur la rive du canal "Hammurapi-est-la-prospérité-du-peuple" »<sup>116</sup>. Nippur est aussi fréquemment cité en relation avec elle. Dūr-Abī-ešuh est ainsi surnommé la « forteresse de Nippur ». Enfin, une note précise que les charriers sont revenus de Babylone, ils ont donc fait environ 85 km en quatre ou cinq jours (du 4 au 8 de Kislim) ; les étapes quotidiennes auraient été ainsi d'une vingtaine de kilomètres : d'après les renseignements disparates dont nous disposons ce chiffre est vraisemblable<sup>117</sup>. Cette donnée s'ajouterait aux précédentes pour situer Dūr-Abī-ešuh dans le voisinage de Nippur, immédiatement au sud de cette ville.

On ne peut esquiver, toutefois, une petite difficulté : la formule métrologique répétée dans ce lot est (surtout, mais pas totalement, il est vrai) « nordique », si l'on peut dire : le grain y est partout mesuré par le *giš ba.rí.ga* <sup>d</sup>*Amar.ud ša namhartim šīq mešēqim kabrim / raqqim* (« la mesure-*barigûm* de Marduk de la réception, la mesure-*šīqum* du récipient-*mešēqum* fort / faible »). Comment concilier cette donnée avec celles qui précèdent ? L'hypothèse la plus simple serait que les scribes de la nouvelle fondation avaient été recrutés à Sippar ou dans sa région, et, de fait, ce n'aurait pas été seulement le cas de civils : autant que les textes le font entrevoir, une partie au moins des troupes stationnées à Dūr-Abī-ešuh y avaient été envoyées de Babylone pour s'y caserner. Quant à décider si ces mouvements étaient de routine ou destinés à prévenir une éventuelle menace venue du sud, je me demande d'où l'on pourrait aujourd'hui le savoir<sup>118</sup>.

113. Dūr-Sin-muballiṭ est une exception : cette place-forte a été fondée par Hammurapi qui lui a donné le nom de son père (E. Sollberger-J.-R. Kupper, *op. cit.*, p. 217).

114. Voir la référence à la note 111.

115. Un autre personnage se nomme Samsu-iluna-kašid et devait ainsi être déjà en poste sous le roi précédent.

116. Ce très important canal fut creusé avant la trente-troisième année de Hammurapi, qui en reçut son appellation (D. O. Edzard, *op. cit.*, p. 115). Le roi en donne précisément le tracé : il partait de Nippur et ralliait Eridu, par Isin, Ur, Larsa, Uruk. Le texte publié par C. B. F. Walker, *op. cit.*, fait peut-être allusion à cette situation (avec la mention d'un navire). Il existait aussi un chemin de terre (*kaskal*), *ibid.*

117. Les armées assyriennes, fantassins, cavalerie et charrerie faisaient une trentaine de kilomètres par jour. Le *cursus publicus* romain prévoyait pour un cheval *monté au galop* des étapes d'une douzaine de kilomètres. Rien ne prouve que le chemin pris fut à vol d'oiseau ou même à peu près direct, il faut donc donner à ces spéculations l'autorité qu'elles méritent.

En tout cas, une lettre d'Abī-ešuh qui traite d'un mouvement de Cassites et de leurs chars (R. Frankena, *Briefe in dem British Museum*, Leyde, 1966, n° 67) révèle que leur temps de déplacement était calculé au jour près.

118. D'après la lettre précédente, les troupes étaient mutées et casernées, çà et là, dans le royaume, selon les besoins.

## Le système des rations

A part quelques voyageurs<sup>119</sup> et du personnel laïque ou religieux (un architecte, un barbier, des devins), les troupes de la forteresse (erín *bi-ir-ti*) formaient l'essentiel des allocataires.

Les rations portent le nom de kurum (*/ kurummatum*) et beaucoup plus fréquemment de *sá.dug<sub>4</sub>* (*/ sattukkum*) pour les hommes, de *šà.gal* (*/ ukullûm*) pour les chevaux. C'était leur destination, non leur nature, qui rendait compte de l'emploi de ces trois termes. Cette distinction de vocabulaire était (à peu près) pratiquée dans tous les bureaux babyloniens. Les comptes (*nî.kas<sub>x</sub>* / *nikkassum*) étaient dressés mois par mois.

Seule leur étude minutieuse et exhaustive autoriserait à préciser ce que chacun recevait. Les textes citent un gur (*/ kurrum*) par mois, soit dix sila (*/ qûm*) par jour. Ce « salaire » est moyen<sup>120</sup>, autant que nous puissions l'apprécier. Les quantités sont exprimées en « grain », ou en « orge », à la fois du « tribut » et « autre » (*še-e gú.un.hi.a ù še a-he-ti*). Ce n'était peut-être là que manière conventionnelle de dire : ce « grain » était livré, dans certains cas, sous forme de farine (de la « farine fine » [*nî.ar<sub>3</sub>.ra* / *mundum*] est citée).

## La composition de la garnison

Plusieurs listes énumèrent les éléments de la garnison de Dūr-Abī-ešuh. Mais leur rédacteur ou leurs rédacteurs ne se contraignent (ou ne se contraignirent) pas à utiliser, de pièce en pièce, ni la même disposition ni une terminologie identique. Au moins est-on assuré qu'il existait pour l'administration seulement un corps de chars et un corps d'infanterie. Tous les soldats étaient, semble-t-il, des mercenaires. A côté d'eux, allusion est faite quelquefois à des (hommes) « supplémentaires » (diri).

Les charriers étaient tous des « Cassites<sup>121</sup> ». Ce mot désignait une origine géographique et une appartenance ethnique. Abī-ešuh, après Samsu-iluna, avait affronté des troupes cassites, à se fier à la formule ramassée, de leurs noms d'années. Nonobstant cela, des Cassites étaient déjà installés à Dilbat et à Sippar, ils y remplissaient des fonctions civiles et, quelquefois, militaires<sup>122</sup>.

Ces « troupes à char » (erín *giš.gigir*) sont citées avec leurs chevaux en activité et des chevaux de remonte. Elles étaient accompagnées d'un personnel de service, que les bordereaux désignent tantôt comme « troupes attachées aux chars » (erín *ši-ip giš.gigir.[hi.a]*), tantôt comme « troupes des troupes de charriers » (erín erín *giš.gigir*) et « autres » (erín *a-he-ti*).

Les fantassins étaient appelés simplement erín *gîr* (« troupes à pied »). A la différence des charriers, leurs origines sont diverses. Les états les regroupaient par provenance, régionale (Idamaraz) ou ville (Alep). Toutefois, à en juger par leurs noms, les chefs de ces détachements étaient Babyloniens (ou, si l'on veut) des étrangers acculturés en Babylonie. On est étonné de l'ampleur de l'horizon géographique<sup>123</sup> d'où provient ce recrutement militaire.

119. Un personnage vient d'Ur. Il est mentionné un départ pour Dūr-Sin-muballit (sur sa situation géographique, voir E. Ebeling, *RIA* II, p. 253).

120. Voir les données (et les sages réserves sur ces données) à l'époque paléo-babylonienne dans G. R. Driver-J. C. Miles, *The Babylonian Laws*, Oxford, 1960, II, pp. 471-472.

121. Quel est le statut grammatical de *Ka-aš-šu-ú* / *Ka-aš-ši-i* dans la suite erín *Ka-aš-šu-ú* / *Ka-aš-ši-i* ? erín se lit ici *ummanātum* / *ummanātīm* (avec, pourtant, un pluriel « inanimé » : hi.a). Si le toponyme était un adjectif, il serait au féminin pluriel. Tel est le cas dans erín *a-he-tim* (crase à partir de \**ahiātīm*). erín est donc ici une sorte de déterminatif et *Ka-aš-šu-ú* / *Ka-aš-ši-i* sont des adjectifs au masculin pluriel, nominatif et cas oblique. On traduira erín *Ka-aš-šu-ú* / *Ka-aš-ši-i* : « Cassites » (et non « troupes cassites »).

122. B. Landsberger, « Assyrische Königliste und "Dunkels Zeitalter" », *JCS* VIII (1954), pp. 66-67.

123. Voir B. Groneberg, *op. cit.*, s.v.

Un premier ensemble géographique s'étendait le long du Tigre (les textes citent quelquefois simplement « les soldats du Tigre ») : il va de l'Emutbalum, par l'Idamaraz et la ville de Maškan-šapar jusqu'à l'Élam. Au nord, des mercenaires provenaient d'Arrapha, d'Arramû (du Subartu, c'est-à-dire, sans doute, de l'Assyrie) jusqu'à Habrum<sup>124</sup>. Une autre origine était le moyen-Euphrate : le Suhum et les Sutéens. En Babylonie centrale, seul Isin est cité : manifestement, les pays d'où ils proviennent sont extérieurs au royaume d'Abī-ešuh. Ces régions étaient-elles si deshéritées que des hommes les quittassent pour devenir des mercenaires ?

La référence la plus lointaine, la plus « exotique », si l'on peut écrire, est assurément Alep (*Ha-la-ba*)<sup>125</sup>. La présence de ces contingents<sup>126</sup> me paraît historiquement important. Si l'on faisait l'hypothèse que des soldats aleppins étaient en garnison en Babylonie encore sous Samsu-ditana, comme ils l'étaient sous son arrière-grand-père, la campagne de Mursili I<sup>er</sup> poussant jusqu'à Babylone prendrait tout son sens stratégique : empêcher une contre-attaque à partir de cette ville en direction d'Alep<sup>127</sup>.

### 13. Une inscription funéraire « sutéenne » (pl. IX-XII)

J'ai eu la chance de pouvoir étudier les quatre briques d'argile<sup>128</sup> dont on trouvera l'édition et le commentaire ci-dessous, avant leur dispersion. Je ne sais rien d'elles, sinon ce qu'on peut apprendre à lire ce qu'elles portent et qui est, çà et là, encroûté de sel. Je ne saurais affirmer que la série est complète, mais, dans l'impossibilité où je suis d'en décider, je l'ai tenue pour telle.

L'anecdote est mince : un scribe rédige une inscription funéraire pour son frère, à l'époque médio-assyrienne. Quatre versions successives, et classables par date, témoignent de son effort d'élaboration du texte. Situation unique, je crois, dans toute notre documentation pour le Proche-Orient asiatique : les trois premières briques portent des *brouillons* et nous sommes ainsi en mesure de suivre le travail d'un rédacteur. Cette possibilité nous avait été, jusqu'à présent, totalement refusée. Cet état de fait confère donc à ces petits monuments une importance cardinale.

La transcription et la traduction des quatre versions supposent lu le commentaire qui les suit. Inversement, celui-ci se fonde, évidemment, sur elles et sur leur confrontation. Ce mouvement alternatif ne pouvait que créer gêne et confusion. Pour en éviter du mieux possible l'embarras, je renvoie à chaque ligne au paragraphe (ou aux paragraphes) d'observations et d'éclaircissement qui viennent ensuite à la suite des transcriptions et des traductions, à la fin de la section I. Les choix faits sont ainsi expliqués et justifiés rétrospectivement.

124. Étant connu des textes de Tall-al-Rimah, ce bourg doit se situer dans la région de Karana. On pourrait y ajouter peut-être le bourg appelé Šà-gar, si l'on y voit une variante de Šagir (B. Groneberg, *op. cit.*, p.216).

125. Les chefs de groupes portent tous, cependant, des noms babyloniens (Murānu, Ibni-Marduk etc.) et non « occidentaux ».

126. Le pluriel s'impose, puisqu'il y avait au moins trois responsables.

127. Cette crainte d'une réaction des Aleppins de l'extérieur expliquerait l'enlèvement de la statue de Marduk et de sa parèdre, puis de leur abandon sur le moyen-Euphrate. (G. Roux, *La Mésopotamie, essai d'histoire politique, économique et sociale*, Paris, 1985, p. 220 pour le dossier). Les deux divinités étaient des otages, une sorte de sauf-conduit pour les Hittites dans leur marche de retour. Une fois sûrs d'être hors de portée, ils ne s'en seraient plus encombrés. Cependant, le déroulement des faits, leur réalité même, ne sont pas établis, et cette suggestion est, pour une part, un jeu de l'esprit (voir B. Landsberger, *op. cit.*, note 160).

128. Elles sont repérées par des chiffres arabes. Dimensions : 1 : 178 mm x 45 mm x 40 mm ; 2 : 160 mm x 60 mm x 40 mm ; 3 : 170 mm x 68 mm x 40 mm ; 4 : 145 mm x 55 mm x 30 mm. Elles n'étaient pas calibrées, et n'étaient donc pas destinées à être incorporées ensemble dans un mur : ce son bien des prototypes. Quant au support définitif, nous ignorons quel il était prévu être.

Le plan est le suivant :

- I. Les textes
- II. Les remarques épigraphiques et philologiques
- III. L'évolution des versions
- IV. La date et la provenance des briques
- V. La famille
- VI. Le droit
- VII. Les actes commis contre le cadavre
- VIII. La sanction humaine
- IX. La sanction divine
- X. Le sous-titre
- Annexe : un bordereau de Šuri/a

## I. Les textes

### 1. 27<sup>e</sup> jour IV<sup>e</sup> mois

1. *er-šu-tu ša* <sup>Id</sup>Iškur-mu-li-šèr dumu *Šil-lí*-<sup>d</sup>Amar.ud  
dumu *Ia-a-ku-li-me-er a-hi-i-ú ù-lu ma-am-ma*  
*ša ki-i da-a-ni iq-ṭar-bu-ni la-ša-tu-uš*  
*ù a-na šà ú-še-re-da-ni ša šà ú-li-ni*
5. *ù mi-im-ma i-la-pu-tu-ni*  
*šu* <sup>d</sup>Kur <sup>d</sup>U.GUR *ù* <sup>d</sup>Šu-ri-ha *i-ka-ša-su*  
*iti Mu-hur-dingir.meš u<sub>4</sub>.27.kám li-mu* <sup>Id</sup>A'-šur-<sup>mu</sup>kar  
dumu *Ták-li-ia'* dub'.šar' *Šil-lí-dingir.meš* dumu *Šil-lí*-<sup>d</sup>Amar.ud  
*šeš-šu-ma'* *ša* <sup>d</sup>Iškur-mu-li-šèr

1. « Tombeau d'Adad-šumu-līšer, fils de Šilli-Marduk,  
fils de Iāku-limmer. Un étranger ou quiconque  
qui fera violence pour se présenter ...  
et y fera descendre, en fera remonter
5. et maniera quoi que ce soit,  
la main de Dagan, Nergal et Šuriha s'emparera de lui.  
Mois de Muhur-ilāne, le 27<sup>e</sup> jour, éponymat d'Assur-mušēzib,  
fils de Taklia. Le scribe : Šilli-ilāni, fils de Šilli-Marduk,  
le propre frère d'Adad-šumu-līšer. »

### 2. 1<sup>er</sup> jour IX<sup>e</sup> mois

1. *é er-šu-tu ša* <sup>Id</sup>Iškur-mu-li-šèr  
dumu *Šil-lí*-<sup>d</sup>Amar.ud dumu *Ia-a-ku-li-me-er*  
*a-hi-i-ú ù-lu ma-am-ma ša ki-i*  
*da-a-ni iq-ṭar-bu-ni ù la-ša-tu-uš*

5. *a-na lib-bé ú-še-re-da-ni ù ša lib-bé*  
*ú-li-ni ù mi-im-ma ša lib-bé*  
*i-la-pu-tu-ni šu<sup>d</sup> <<MEŠ>> Kur<sup>d</sup>U.GUR*  
*ù<sup>d</sup>Šu-ri-ha i-ka-ša-su a-na numun.meš <<ša<sup>!</sup>>>*  
*ša<sup>d</sup>Iškur-mu-li-šèr pa-še-er*
10. *lú tup-šar-ru<sup>I</sup>Šil-lí-dingir.meš dumu Šil-lí-ia-ma<sup>?</sup>*  
*šeš-šu-ma ša<sup>Id</sup>Iškur-mu-li-še-er*  
*iti TAN-mar-tu u<sub>4</sub>.1.kám*  
*li-mu<sup>Id</sup>A<sup>!</sup>-šur-<sup>mu</sup>kar*  
*dumu Tá-k-al-ia*
1. « Tombeau d' Adad-šumu-līšer,  
 fils de Šilli-Marduk, fils de Iāku-limmer.  
 Un étranger ou quiconque  
 qui fera violence pour se présenter et ...
5. y fera descendre, en fera remonter  
 et maniera quoi que ce soit qui y soit,  
 la main de <<...>> Dagan, Nergal  
 et Šuriha s'empare de lui ; à la descendance <<...>>  
 d' Adad-šumu-līšer il sera vendu.
10. Le scribe : Šilli-ilāni, fils aussi de Šillia  
 le propre frère d' Adad-šumu-līšer. »  
 Mois de TANmartu, le 1<sup>er</sup> jour, éponymat d' Assur-mušēzib,  
 fils de Taklia. »
3. 2<sup>e</sup> jour IX<sup>e</sup> mois
1. *é er-šu-tu ša<sup>Id</sup>Iškur-mu-li-šèr*  
*dumu Šil-lí-<sup>d</sup>Amar.ud dumu Ia-a-ku-li-me-er*  
*a-hi-i-ú ù ma-am-ma ša ki-i*  
*da-a-ni iq-ṭar-bu-ni ù la-ša-am-tu-šu*
5. *a-na lib-bé ú-še-ru-du-ni ša lib-bé*  
*ú-še-lu-ni mi-im-ma ša lib-bé*  
*i-la-pu-tu-ni šu dingir.meš*  
*ù kur<sup>d</sup>U.GUR ù<sup>d</sup>Šu-ri-ha*  
*i<sup>!</sup>-ka-ša-su a-na numun.meš-ma*
10. *ša<sup>Id</sup>Iškur-mu-li-šèr lu pa-še-er*  
*lú tup-šar-ru Šil-lí-dingir.meš dumu Šil-lí-<sup>d</sup>Amar.ud*  
*šeš-šu-ma<sup>!</sup> ša<sup>Id</sup>Iškur-mu-li-šér*  
*iti TAN-mar-tu u<sub>4</sub>.2.kám li-mu*  
*Id<sup>A</sup><sup>!</sup>-šur-<sup>mu</sup>kar dumu Tá-k-li-ia*
1. « Tombeau d' Adad-šumu-līšer,  
 fils de Šilli-Marduk, fils de Iāku-limmer.

Un étranger ou quiconque qui fera violence  
pour se présenter et son ...

5. y fera descendre, en fera remonter  
et maniera quoi que ce soit qui y soit,  
la main de <<...>>  
Dagan, Nergal et Šuriha s'emparera de lui ; à la descendance même  
d'Adad-šumu-lišer il sera bel et bien vendu.
10. Le scribe : Šilli-ilāni, fils de Šilli-Marduk,  
le propre frère d'Adad-šumu-lišer. »  
Mois de TANmartu, le 2<sup>e</sup> jour, éponymat  
d'Assur-mužēzib, fils de Taklia. »

4. 3<sup>e</sup> jour IX<sup>e</sup> mois

1. *gi-ma-ah-hu ša* <sup>d</sup>Iškur-mu-li-šer  
dumu *Šil-lí-*<sup>d</sup>Amar.ud dumu *Ia-a-ku-li-me-er*  
*ša a-na gi-ma-he šu-a-*šá<sup>l</sup> *a-hi-ú*  
*ù-lu-ú ma-am-ma iq-tar-bu-ni*
5. *ša šà-ša la-ša-am-ta ú-še-lu-ni*  
*ù šu-a-ta ú-qa-bu-*ru-ni<sup>l</sup>  
*ù kù.babbar ša šà-ša i-la-pu-tu-ni*  
<sup>d</sup>Iškur <sup>d</sup>Utu *ù* <sup>d</sup>U.GUR *hu-ša-ha*  
*mi-iq-it-ta ù ša-ga-al-ta*
10. *i-na é-šu ù a.šà-šu li-ma-li*  
*ma-ku-ra a-mar gi-ma-he šu-a-ša*  
*7-e-šu lu-ma-li a-na* <sup>d</sup>Šu-ri-ha  
*ú-še-li a-na numun.meš-ma*  
*ša* <sup>d</sup>Iškur-mu-li-šer *lu pa'-še-er*
15. *a-na še-lu-e a-na še-ru-de*  
*ù la-ša-am-ta a-na qa-ba-re*  
*iti TAN-mar-tu u<sub>4</sub>.3<sup>?</sup>.kám li-mu*  
<sup>d</sup>A'-šur-<sup>mu</sup>kar
1. « Tombeau d'Adad-šumu-lišer,  
fils de Šilli-Marduk, fils de Iāku-limmer.  
Qui à ce tombeau, un étranger  
ou n'importe qui se présentera
5. qui fera remonter le cadavre  
et enterrera le sien  
et maniera l'argent qui s'y trouve,  
puissent Adad, Šamaš et Nergal de famine  
d'épizootie et d'épidémie
10. remplir sa maison et son champ.  
Le trésor autant qu'il s'en trouve dans ce tombeau

qu'il le remplace sept fois ; à Šuriha  
il l'offrira. A la descendance même  
d'Adad-šumu-lišer il sera bel et bien vendu.

15. Pour remonter et descendre  
et enterrer un cadavre.  
Mois de TANmartu, le 3<sup>re</sup> jour, éponymat  
d'Assur-mušēzib. »

Les références aux commentaires sont données ici, texte par texte, et ligne par ligne :

- |                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| n° 1.               | 3 : §§ 2, 25          |
| 1 : §§ 6, 16, 22    | 4 : § 6, 14           |
| 2 : § 6, 22         | 5 : § 6               |
| 3 : §§ 14, 25       | 6 : § 13              |
| 4 : §§ 3, 9         | 7 : §§ 6, 19-21, 34   |
| 5 : §§ 6, 28        | 8 : § 34              |
| 6 : §§ 19-21, 34    | 9 : §§ 8, 31          |
| 7 : §§ 18, 23       | 10 : § 5, 17, 22      |
| 8 : § 22            | 12 : §§ 11, 18, 23.   |
| 9 : § 11.           |                       |
|                     | n° 4                  |
| n° 2                | 1 : § 16, 22          |
| 1 : §§ 6, 16, 22    | 3 : § 12              |
| 2 : § 6, 22         | 4 : §§ 6, 25          |
| 3 : §§ 2, 6, 25     | 5 : §§ 13, 14         |
| 4 : §§ 6, 14        | 6 : §§ 6, 27          |
| 5 : §§ 3, 5, 9      | 7 : §§ 28, 29         |
| 6 : § 13            | 8 : § 21              |
| 7 : §§ 6, 19-21, 28 | 9 : §§ 9, 36          |
| 8 : § 34            | 10 : § 3              |
| 9 : §§ 8, 31        | 11 : §§ 12, 29        |
| 10 : §§ 17, 22      | 12 : §§ 7, 20, 21, 34 |
| 11 : § 11           | 13 : §§ 111, 31, 32   |
| 13 : § 23.          | 14 : §§ 5, 8          |
|                     | 15 : §§ 10, 37, 38    |
| n° 3                | 16 : §§ 6, 14         |
| 1 : §§ 6, 16, 22    | 17 : §§ 2, 23         |
| 2 : § 22            | 18 : § 18.            |

## II. Les remarques épigraphiques et philologiques

§ 1 Les caractères des quatre documents sont médio-assyriens et les variations par rapport aux signes indigènes<sup>129</sup> ne tiennent, sans doute, qu'à l'inexpérience de celui qui les a écrits et non pas à une quelconque tradition graphique locale.

§ 2 On ne constate que deux maladroites de coupe : *ki-i // da-a-ni* (n° 2, 3-4 ; n° 3, 3-4) et *līmu*<sup>130</sup>, qu'un rejet sépare du nom propre (n° 3, 13 et n° 4, 17).

§ 3 L'intention affichée du scribe était d'écrire en médio-assyrien. On relève pourtant un ou, peut-être, deux babylonismes (n° 1, 4 ; n° 2, 5 ; 4, 10). Comment s'étonner de ce dernier lapsus (corrigé deux lignes plus bas), puisque l'enseignement portait sur le sumérien et le babylonien, et seulement sur eux ? Cette réminiscence scolaire est donc naturelle, on en trouve de semblables dans les textes contemporains d'Assyrie même.

§ 4 Les consonnes doubles sont à peu près partout négligées dans les formes verbales I et II. Elles sont très souvent non notées aussi dans les substantifs du n° 4 (*gi-ma-he* pour *\*gimahhe* [ll. 3 et 11] ; *hu-ša-ha* pour *\*hušahha* [l. 8] et *ša-ga-al-ta* pour *\*šaggalta* [l. 9] et dans la préposition *\*ammar* (écrite *a-mar* l.11).

§ 5 Dans *pa-še-er* (n° 2, 9 ; n° 3, 10 ; n° 4, 14), le /i/ est passé à /e/ sous l'influence de la liquide qui suit<sup>131</sup>. L'ambiguïté des graphies dans le système cunéiforme interdit de savoir s'il en était partout de même dans le dialecte indigène<sup>132</sup>.

§ 6 Les traits classiques du médio-assyrien se retrouvent dans les quatre versions, traits aussi bien phonétiques que morphologiques.

Les crases ne sont pas faites, à la différence du babylonien (ainsi dans *a-hi-i-ú* en face d'*ahû* en babylonien). L'harmonie vocalique en /e/ ne l'est pas non plus dans *qa-ba-re* (cas oblique de *qabāru* [n° 4, 16]) ; le babylonien serait évidemment *\*qebēri*). En revanche, l'harmonie vocalique régressive joue dans le substantif *er-šu-tu* (n° 1, 1 ; n° 2, 1 ; n° 3, 1, en face du babylonien *eršetu*, aux trois cas) et dans les verbes (*i-la-pu-tu-ni* [n° 1, 5 ; n° 2, 7 ; n° 3, 7 ; n° 4, 7] en face du babylonien *\*ilappatū* ; *ú-še-ru-du-ni* [n° 3, 5] en face du babylonien *\*ušeridū*) et *ú-qa-bu-ru-ni* ([n° 4, 6] en face du babylonien *\*uqabbarū*).

Entre consonnes, l'harmonie consonantique progressive « emphatise » la consonne en contact : *iq-ṭar-bu-ni* (n° 1, 3 ; n° 2, 4 ; n° 3, 4 ; n° 4, 4, en face du babylonien *\*iqterbū*).

§ 7. On relève encore deux caractéristiques morphologiques du médio-assyrien, et cela dans les quatre pièces. Le subjonctif *-ūni* est toujours présent sans exception. En second lieu, le précatif de la forme II est introduit par *lu-*, comme le montre indiscutablement *lu-ma-li* (n° 4, 12, sur *malā'u*), au lieu du préverbe babylonien *li-* [n° 4, 10]).

§ 8 *lu pa-še-er* (n° 3, 10 ; n° 4, 14) pourrait être une forme II au précatif, mais le verbe avec le sens que le contexte impose ici n'est attesté dans le lexique qu'à la forme I. Une forme IV<sup>133</sup> n'est pas totalement exclue ; *pa-še-er* du n° 2, 9, toutefois, indique la solution la plus vraisemblable : le rédacteur a écrit un

129. Car ces quatre documents ne proviennent sans aucun doute pas de l'Assyrie proprement dite, comme le commentaire ci-dessous le montrera.

130. L'orthographe du mot, en revanche, est bien celle du II<sup>e</sup> millénaire.

131. Les deux noms propres *...-li-šēr* (*passim*, la lecture est assurée par *-li-še-er* [n° 2, 11]) et *...-li-me-er* sont babyloniens. Pour des exemples abondants de passage du /i/ à /e/ dans les noms propres, voir Cl. Saporetti, *Onomastica medio-assira*, Rome, 1970, II p. 91.

132. W. Mayer, *Untersuchungen zur Grammatik des Mittelsassyrischen*, Neukirchen-Vluyn, 1971, p. 62, sous C.

133. Aucun exemple, à ma connaissance, de précatif IV n'est connu malheureusement du médio-assyrien et tout point de comparaison nous fait défaut.

permansif, il l'a ensuite souligné par *lū* pour rendre plus énergiquement sa pensée. Le médio-assyrien connaît une telle formation<sup>134</sup>. La valeur passive du thème est courante et le fait est ainsi présenté stylistiquement comme acquis à jamais. L'affirmation est ainsi beaucoup plus forte que n'aurait pu l'exprimer une forme conjuguée.

§ 9 Les déclinaisons sont correctement utilisées<sup>135</sup>. La morphologie et la syntaxe des verbes n'appellent pas non plus de remarque, aux formes attestées I, II<sup>136</sup> et III. Le cas de *ú-še-ri/E-da-ni* (n° 1, 4 ; n° 2, 5) est moins clair. C'est un imperfectif d'après le contexte, on attendrait donc, en assyrien, un vocalisme en /a/<sup>137</sup>. Mais une harmonie vocalique progressive a pu jouer : le /a/ devenant /e/. La transcription retient cette hypothèse.

§ 10 Les infinitifs *še-lu-e* et *še-ru-de* (n° 4, 15 ; respectivement d'*elā'u* et d'*urādu*) au génitif sont déjà attestés en Assyrie même<sup>138</sup>.

§ 11 L'auteur use d'une manière indiscrete de la particule *-ma*, dans les trois premières versions. Il est donc contraint de recourir à la construction *...-šu-ma ša* (n° 1, 9, n° 2, 11, n° 3, 12 et encore dans le n° 4, 13) au lieu d'une suite *nomen regens-nomen rectum*. Mais cette construction, si elle est inélégante, est, toutefois, de l'accadien standard.

§ 12 Malgré une maîtrise satisfaisante du médio-assyrien, le rédacteur a laissé passer, cependant, quelques erreurs.

Il emploie au masculin *šūāša* comme pronom démonstratif au cas oblique (n° 4, 3, 11<sup>139</sup>) et *šūāta* comme adjectif possessif à l'accusatif (n° 4, 6). Or ces deux formes sont *féminines* en médio-assyrien. Cette confusion a pu naître de la pratique du hurrite, langue où les genres grammaticaux ne sont pas distingués, encore que cette hypothèse me semble bien hasardée.

§ 13 La forme *ú-li-ni* (n° 1, 4 ; n° 2, 6) est à corriger. On attendrait, en premier lieu, un subjonctif (*\*ú-li-<ú>-ni*) ou un ventif (*\*ú-li-<a>-ni*<sup>140</sup>). Apparemment, il s'agirait d'une forme II, toutefois le verbe *elā'u* y est très rarement employé (c'est la forme III qui est d'usage courant). Ne faudrait-il donc pas supposer, de plus, une seconde faute : l'oubli de *-<še>* ? Le rédacteur apparaît, de lui-même, avoir fait la correction, à lire le même verbe dans les deux versions successives : n° 3, 6 et n° 4, 5.

§ 14 Dans aucune des quatre versions, *šilli-ilāni*. n'a a pu prendre sur lui d'écrire : *\*šalamtu* (« cadavre »). Ses efforts vers la solution n'aboutirent pas (*la-ša-tu-[uš]* [n° 1, 3 ; n° 2, 4], *la-ša-am-tu-[šu]* [n° 3, 4] et *la-ša-am-ta* [n° 4, 5, 16, mais le cas est enfin correct]). Est-il besoin d'expliquer ce blocage psychologique ? Ces erreurs relèvent davantage de l'émotivité que de l'incompétence.

§ 15 C'est bien celle-ci, pourtant, qui est la source de deux autres erreurs : *Ták-al-ia* (n° 2, 14, corrigé en *Ták-li-ia* dans les n°s 3 et 4) et *mi-iq-it-ta* (n° 4, 9, pour *\*miqitta*). Dans ce cas, une confusion graphique a peut-être joué un rôle : KIN et IG sont des silhouettes assez proches dans les graphies monumentales assyriennes).

134. W. Meyer, *op. cit.* p. 60, pour les « objets », mais qu'est un esclave sinon un objet ?

135. Le scribe n'hésite que pour le substantif qui devrait être *\*šalamtu* dans les n°s 1, 2 et 3, comme le contexte le montre. Mais dans le n° 4, il est bien à l'accusatif, le cas attendu dans le n° 4, 5 et 16.

136. A la forme II, *li-ma-li* (n° 4, 10) est un babylonisme (voir § 3).

137. D'après le verbe *ušābu* (Meyer, *op. cit.*, p. 76), car *urādu* n'est pas attesté en médio-assyrien.

138. *Ibid.*, p. 77 et p. 87.

139. Il est vrai que le premier ŠA est encrassé, mais la silhouette reste bien reconnaissable.

140. La crase de /li-ā/ (donnant /lē/) est exclue en assyrien : en conséquence, LI ne saurait être interprété comme la notation de /lē/.

§ 16 Deux mots méritent commentaire.

*eršutu* (n° 1, 1 ; n° 2, 1 ; n° 3, 1) au sens de « tombeau » n'est connu ni de l'assyrien ni du babylonien (indigène ou « périphérique »), ni (autant que je le sache) de l'ouest-sémitique<sup>141</sup>. Était-il la transcription d'un mot local ? Le rédacteur a voulu, ensuite, atténuer cette étrangeté en préposant le déterminatif<sup>142</sup> é : *eršutu* (n° 2, 1 : n° 3, 1). Enfin, ce mot avec ce sens étranger à l'assyrien fut abandonné pour le substantif usuel *gimahhu* (n° 4, 1).

La sonore initiale de *gi-ma-ah-hu* (n° 4, 1) semble n'être attestée qu'une fois ailleurs (à consulter les dictionnaires). Car l'étymologie sumérienne parfaitement claire imposait, sans nul doute, une sourde à qui même écrivait syllabiquement. Faut-il alors invoquer l'influence de la pratique des scribes hourritisants : tenir toute consonne initiale pour sourde ? Dans ce système, GI notait exclusivement /ki/, les emphatiques étant inconnues.

§ 17 Relevons la création d'un hypocoristique : le nom du père des deux frères, celui du défunt et du rédacteur, est écrit *Šil-lí-ia-ma*<sup>143</sup> (n° 2, 10) pour *Šil-lí*-<sup>d</sup>Amar.ud des trois autres documents<sup>143</sup>. Certes, on a depuis bien longtemps enregistré ce procédé, mais combien d'exemples *concrets* en avons-nous réellement jusqu'à aujourd'hui ?

### III. L'évolution des versions

De brique en brique, le frère du mort corrige son texte. Entre la première et la deuxième version, quatre mois et quelques jours passèrent. Nous n'avons aucune donnée, même la plus mince, pour expliquer aujourd'hui ce long silence. Plusieurs essais ont pu, au demeurant, avoir été élaborés pendant ce temps, maintenant perdus ou inaccessibles. Quoi qu'il en soit, au début du neuvième mois, le frère du défunt a mis par écrit un texte remanié.

Je donne dans cette section III un tableau synoptique de ces modifications, partie par partie et élément par élément constitutif de chaque partie (marqués respectivement chacune par une lettre majuscule, puis minuscule de l'alphabet). Les textes restent indiqués par numéro et ligne.

A : le titre

Il en existe deux versions, la première est divisible en deux selon le schéma A a.a, A a.b, A c.

A a.a : 1 1-2

A a.b : 2 1-2 et 3 1-2

A c : 4 1-2

De A a.a à A a.b, la disposition devient davantage lisible. L'ajout du déterminatif é va dans le même sens.

141. En hittite, c'est le sumérogramme é.na<sub>4</sub> qui est employé. En hourrite, le terme n'a pas été encore identifié, s'il existe dans la documentation.

142. Que é soit un déterminatif est assuré par le fait que le mot qui le suit est au nominatif et non au génitif. Son emploi était peut-être à l'analogie de ce même é préposé quelquefois au sumérien ki.mah.

143. Taklia appartient à l'onomastique assyrienne proprement dite. Il n'a donc pas à être pris en compte, il confirme que ce type de formation y était connu (y compris pour des personnages importants).

B : les transgressions

On en lit deux : B a et B b.

B a se retrouve, sans modifications sur les n<sup>os</sup> 1-3 (n<sup>o</sup> 1, 3-5 ; n<sup>o</sup> 2 3-7 ; n<sup>o</sup> 3 3-7).

B b se retrouve seulement dans le n<sup>o</sup> 4, 3-7 (cette dernière version complète B a par les lignes 3 et 7).

C : les sanctions divines

On en trouve deux séries, la seconde étant modifiée et complétée.

C a se retrouve sur les trois premières briques (n<sup>o</sup> 1, 6 ; n<sup>o</sup> 2, 7-8 ; n<sup>o</sup> 3, 7-9).

C b (n<sup>o</sup> 4, 7-10) change complètement et le panthéon et la formule.

C c (n<sup>o</sup> 4, 11-13) est un ajout, pour lequel voir la remarque sous D.

D : la sanction juridique D a et D b

La sanction juridique D est absente du n<sup>o</sup> 1. Elle reste ensuite identique dans les n<sup>os</sup> 2-4, selon le détail suivant :

[D 1]

D a (n<sup>o</sup> 2, 8-9 ; n<sup>o</sup> 3, 9-10)

C c est un petit développement à la fois juridique et religieux (n<sup>o</sup> 4, 11-13.), qui sert de transition avec

D b (n<sup>o</sup> 4, 9-10).

E : le sous-titre

Il ne se trouve que dans n<sup>o</sup> 4, 14-15, il y remplace la signature.

F : la date et G : la signature

F-G (n<sup>o</sup> 1, 7-9)

G-F (n<sup>o</sup> 2, 10-14)

G-F (n<sup>o</sup> 3, 11-14)

F (n<sup>o</sup> 4, 17-18)

Ainsi la suite initiale F et G a été inversée en G-F dans les n<sup>os</sup> 2 et 3, puis la signature G a été supprimée dans le n<sup>o</sup> 4.

IV. Provenance des briques et date

§ 18 Privés de tout renseignement archéologique, nous en sommes réduits à la seule évidence interne. L'éponyme, Assur-mušēzib, fils de Taklia<sup>144</sup>. est connu par une stèle d'Assur<sup>145</sup> ; sa date est

---

144. Cl. Saporetti, *op. cit.*, pp. 129-130.

malheureusement incertaine<sup>146</sup>. Les réflexions aux §§ 19 et 21 indiqueraient comme possible la fin du règne de Tukulti-Ninurta.

§ 19 Šurihta<sup>147</sup> permet de préciser le lieu d'origine. Le rapprochement avec un texte d'une collection privée<sup>148</sup> montre que son « temple<sup>149</sup> » était à Šuri.

Mais où situer ce bourg ? La difficulté est celle-ci : il est manifeste qu'il exista simultanément plusieurs toponymes aux noms phonétiquement proches<sup>150</sup> : comment décider que ces petites différences doivent être négligées<sup>151</sup> ou, au contraire, qu'il faut refuser ces ajustements, même mineurs avant même de s'interroger sur sa situation géographique ?

Le panthéon donne, me semble-t-il, un élément de réponse. Les trois premières briques invoquent un panthéon identique, si l'on accepte, du moins, de passer sur les lapsus des n<sup>os</sup> 2 et 3. Les deux corrections sont, à mon avis, indiscutables. Le scribe a été entraîné par dingir (n<sup>o</sup> 2) à la suite extrêmement fréquente dingir.meš par un phénomène, pour ainsi dire, d'écriture automatique. Enfin, le rédacteur a ajouté une copule (mais non un déterminatif !) pour établir, vaille que vaille, une suite. L'incohérence de celle-ci désigne l'erreur sans discussion.

|        |                                    |
|--------|------------------------------------|
| 1. 5   | dKur dU.GUR ù dŠu-ri-ha            |
| 2. 7-8 | d <<meš>> Kur dU.GUR I ù dŠu-ri-ha |
| 3. 7-8 | d <<meš ù>> Kur dU.GUR ù dŠu-ri-ha |

Certes, il n'y rien à tirer de la présence de Nergal, non plus, dans le n<sup>o</sup> 4 de celle d'Adad et de Šamaš : leur prestige universel ne permet pas de leur assigner une ville précise, mais Dagan fournit, en revanche, une indication décisive : il était la divinité suprême du moyen-Euphrate, au témoignage, déjà, de Sargon l'Ancien. Il l'était toujours au millénaire suivant. Critère aussi important : l'emploi de l'idéogramme KUR est celle de cette région même<sup>152</sup>.

Šuri/a est donc un bourg ou même une petite ville<sup>153</sup>, de la Jazira occidentale non très loin de l'Euphrate. L'on peut même préciser. Une tablette d'Assur<sup>154</sup> exclut tout site sur la rive droite du fleuve,

145. W. Andrae, *Die Stelenreihen in Assur*, Leipzig, 1913, n<sup>o</sup> 79. Le nom du père est certainement à lire Ṭákl-[i]-ia d'après les quatre briques.

146. E. Ebeling, « Eponymen », *RIA* II, p. 438 le place sous le règne d'Adad-nīrārī I ou de Salmanasar I<sup>er</sup>. H. Freydank (*Beiträge zur mittellassyrischen Chronologie und Geschichte*, Berlin, 1991, p. 196) ne se prononce pas.

147. Les références sur cette divinité ont été commodément réunies par Kh. Nashef, *Die Ort- und Gewässernamen der mittelbabylonischen und mittellassyrischen Zeit*, Wiesbaden, 1982, p. 254.

148. M.-J. Aynard-J.-M. Durand, « Documents d'époque médio-assyrienne », *Assur* 3 (1980), pp. 46-48, autographie p. 39. Comme la transcription n'est pas satisfaisante, j'en donne une version révisée dans l'Annexe, à la fin de ce chapitre, pour ne pas trop allonger cette note.

L'éponyme du texte (Ištar-ēriš, fils de Šulmānu-qarrād) appartient au règne de Salmanasar I<sup>er</sup>. Il n'est pas sans intérêt de souligner qu'il est connu à Dūr-Katlimmu, dans la Jazira donc, d'après H. Freydank (*op. cit.*, voir à la note 19).

149. L'expression « à Šuriha » n<sup>o</sup> 4, 12 suppose indiscutablement que le dieu avait un sanctuaire là où fut enterré le frère mort.

150. On les trouvera réunis dans K. Kessler, *Untersuchungen zur historischen Topographie Nordmesopotamiens*, Wiesbaden, 1980, pp. 59-66. Voir encore Kh. Nashef, *op. cit. s. v.*

151. Ainsi Kh. Nashef, *op. cit.*, regroupe Šuri et Šura sous le nom : Šuru.

152. Sur la Méditerranée, on écrit toujours *Da-gan*. L'exception (*Lad*-dKur [F. Gröndhal, *Die Personennamen der Texten aus Ugarit*, Rome, 1967, p. 306] n'est qu'apparente : le scribe a maintenu l'orthographe originelle, celle de Karkémish dont le personnage est originaire.

153. Un texte d'Assur (voir la référence à la note suivante) montre au moins que le site avait une réelle importance militaire, puisque un *tartennu* s'y trouvait (même si ce ne fut qu'occasionnellement) présent.

en faveur du pays « sutéen » sous contrôle assyrien, car elle enregistre que l'onomastique du Šui/a est hourrite<sup>155</sup>. Un de ses habitants porte même un nom avec Šuriha en composition<sup>156</sup> : le rapprochement avec les quatre briques en est conforté.

Toutefois, pousser plus avant, choisir entre les différents lieux-dits de la région<sup>157</sup> : je ne vois comment cela serait possible. A ce stade, l'enquête tourne court, il faut s'y résigner. Au moins, ce lieu et son environnement dateraient ces briques de la fin du règne de Tukulti-Ninurta I<sup>er</sup>, époque où les Assyriens étaient solidement installés sur la rive gauche de l'Euphrate, d'où ils menaçaient la Syrie occidentale.

§ 20 Šuriha était, indiscutablement, la divinité poliade de Šuri/a. Résistons à la tentation de dériver son nom du toponyme. La rencontre phonétique est de hasard. Autrement, la formation serait en -\*hhe, or le dieu est partout écrit avec un H unique et surtout avec un /a/ final<sup>158</sup>. Assurément, Šuriha jouissait d'une notoriété réelle, quoique modeste, de Nuzi<sup>159</sup> à l'Euphrate c'est-à-dire dans un vaste espace où la culture hourrite était prépondérante ou, du moins, bien présente. Cependant, l'hypothèse que la racine pourrait être sémitique reste défendable : en ougaritique, en hébreu et en araméen<sup>160</sup> *šrh* signifie « laisser aller (la foudre) ». Le thème serait un thème de diminutif, originellement \*qūtayl, évolué en \*qūtēl<sup>161</sup>. Toutefois, il

154. Le texte a été publié par E. Ebeling dans *Keilschrifttexte aus Assur juristischen Inhalts*, Leipzig, 1923, n° 245. Il provient évidemment d'Assur. Il est daté de l'éponymat d'Adad-bēl-gabbe donc de l'année d'accession de Tukulti-Ninurta I<sup>er</sup> (H. Freydank, *op. cit.*, p. 108). Un Urad-Šerua est aussi connu comme scribe (Cl. Saporetti, *op. cit.*, I, p. 118), mais le nom est banal et il peut s'agir d'un homonyme.

<sup>1-7</sup> <sup>1</sup>Tu-ut-tu-ri / <sup>1</sup>Pe-en-di-na-ru / <sup>f</sup>Šur-bi-du-um-zil / <sup>f</sup>Te-ta-bi / <sup>1</sup>Ku-ut-ta / <sup>1</sup>Ki-li-te / <sup>1</sup>ša li-' ša lugal

<sup>8-9</sup> <sup>f</sup>Har-mu-na-ia-e / <sup>1</sup>ša li-' ša <sup>d</sup>A-šur-ši-[ma-ni]

<sup>10-11</sup> <sup>1</sup>Ni-nu-a-<a>-li ša li-' ša <sup>1d</sup>Utu-šeš-sum<sup>na</sup>

<sup>12-13</sup> <sup>1</sup>A-[ri-]ib-<sup>d</sup>Šu-ri-ha ša li-' / <sup>1</sup>ša abgal<sup>l</sup>

<sup>14-18</sup> <sup>1</sup>šū.nigin <sup>19</sup>1 erīn.meš [š]a a-na <sup>1</sup>Ir-<sup>d</sup>Še-ru-a / i-[n]a šà' uru <sup>d</sup>A-šur ta-ad-nu-ni/ i-na uru <sup>1</sup>Šu-ú-ra-a-ia / a-na lú tar-te-né-šu-nu / ta-ú-ru

<sup>19-20</sup> itī <sup>1</sup>Qar-ra-a-tu u<sub>4</sub>.16.kám / li-mu <sup>1</sup>U-en-gab-bé

« <sup>1-7</sup>Tutturi, Pendinaru, Šurbidumzi, Tetabi, Kutta, Kilite : ressortissants au roi. <sup>8-9</sup>Harmunaiae : ressortissants à Assur-ši[mānni]. <sup>10-11</sup> Ninua-<a>lī : ressortissants à Šamaš-aha-iddina. <sup>11-12</sup>A[r]ib-Šuriha : ressortissant au devin. <sup>14-18</sup> Total : 1neuf1 personnes qui avaient été livrées à Urad-Šerua dans Assur ont été rendues à leur *tartennu* aux Šuraéens. <sup>19-20</sup>Qarrātu, 16<sup>e</sup> jour, éponymat d'Adad-bēl-gabbe. »

155. Ils étaient bien les ressortissants du bourg, puisqu'ils y « retournèrent » [tuāru II, l. 12]. Il y a une exception : <sup>1</sup> Ni-nu-a-<a>-li (l. 11, après correction) qui est un nom propre indiscutablement assyrien

156. La philologie laisse peut-être aussi deviner une très vague influence hourrite dans les différentes versions, on l'a vu aux §§ 6-8.

157. J'ai recueilli (sans prétendre être exhaustif) un s<w>r (W. Helck, *Die Beziehungen Ägyptens zu Vorderasien im 3. und 2. Jahrtausend v. Chr.*, Wiesbaden, 1962, p. 146 ; H. Klengel, *Geschichte Syriens im 2. Jahrtausend v. u. Z.*, Berlin, 1970, III, p. 108 : ce serait le Sura romain et aujourd'hui Serrin) et deux Suri (H. F. Russell, « The historical geography of the Euphrates and Habur according to the middle- and neo-Assyrian sources », *Iraq* 47, 1985, p. 62. Le premier serait sur le moyen-Euphrate à une journée au sud d'Anat, le second à l'embouchure du Habur).

158. Ce suffixe de nisbé est un des éléments de la morphologie hourrite qui a été reconnu depuis le plus longtemps (E. A. Speiser, *Introduction to Hurrian*, New Haven, 1941, pp. 50-51 et 114).

159. Voir l'article cité à la note 148, pp. 49.

160. La racine était déjà, peut-être, connue de l'amarite : H. B. Huffmon, *op. cit.*, p. 245.

161. Sur le moyen-Euphrate, ce thème qui apparaît sous la même graphie est bien attesté.

En émariote, il est certain que quelques noms propres apparaissent sous la forme *graphique* QUTĒL, avec, semble-t-il, une seconde voyelle longue. Ainsi \*/hulēl/ de \*hll (« être brillant » du sémitique commun) est écrit dans un manuscrit *hu-li-li* et dans l'autre *hu-le-e-li* (voir encore les formes *pu-ši-šú* et *pu-ši-e-eš*). Le /ē/ est-il l'aboutissement phonétique de la diphtongue \*/ay/ ou

n'est pas exclu qu'un nom hourrite, on pense à Šuruhhi<sup>162</sup>, ait été « travesti » en sémitique, à moins que ce ne soit le contraire<sup>163</sup>. Ces très pauvres éléments feraient de Šuriha une de ces nombreuses figures de dieux de l'Orage.

§ 21 Puis, le n° 4 a réorganisé de fond en comble le panthéon. Šuriha en fut exclu, même si lui (c'est-à-dire son clergé) serait le bénéficiaire éventuel des amendes. Dagan laissa la place à Adad et à Šamaš, quoique son culte fut régional. Nergal<sup>164</sup> fut repoussé en troisième position de la deuxième qu'il occupait dans les trois versions précédentes.

Ce panthéon nouveau est un panthéon d'inspiration assyrienne. Il rappelle la liste des bénéficiaires des temples (ou des chapelles dans un sanctuaire unique) dans la nouvelle ville de Kār-Tukulti-Ninurta<sup>165</sup>. Quant aux aménagements, ils sont faciles à comprendre. Premier dans son pays, Assur était, cependant, trop étranger à la Jazira occidentale pour y apparaître. Ses deux successeurs dans la hiérarchie, Adad et Šamaš, furent maintenus<sup>166</sup> et vinrent désormais en tête à Šuri/a. Ninurta et Nusku qui les suivaient dans la nouvelle fondation s'effacèrent pour laisser la place à Nergal, qui vient immédiatement ensuite à Kār-Tukulti-Ninurta. Beaucoup de raisons expliquent leur absence. Les deux les plus évidentes sont : le désir, dès l'origine, du scribe de s'en tenir à une triade<sup>167</sup> et le besoin, ensuite, de se placer sous le patronage du dieu des Enfers, dont la présence s'imposait pour une inscription funéraire et dont la réputation était grande du Tigre à la Méditerranée<sup>168</sup>.

bien sommes-nous en présence d'une facilité graphique : le cunéiforme E noterait, d'une manière désinvolte, le /ay/ étymologique, bel et bien maintenu dans la prononciation ? Il est bien impossible de trancher.

Les exemples, en tout cas, ne manquent pas et ils s'expliquent tous fort bien par des « caritatifs ». Ainsi : \*/unaiš/ (écrit *ú-ni-šu* au nominatif, *ú-ni-ši* au génitif [« faible », « familial » sur \*'nš, « [être] faible » d'après l'accadien ou l'hébreu ou « [être] familial » d'après l'arabe et le sud-arabique), \*/huraiš/ (écrit *hu-ri-ši* au génitif [« sourd-muet » sur \*ḥrš « [être] sourd-muet » d'après l'hébreu et l'arabe), /\*ḥusair/ (écrit *hu-si-ru*, *hu-si-rù* au nominatif, *hu-si-ri*, *hu-si-rù* au génitif [« insuffisant » sur \*ḥsr « souffrir d'un manque » d'après l'hébreu, le syriaque, l'arabe et l'éthiopien]) etc. Il est inutile de multiplier les exemples.

Le mot *huhinnu*, fréquent dans les descriptions cadastrales, est-il à rattacher à ce thème, au sens de « ruelle » ? Écrit au nominatif singulier *hu-hi-nu*, *hu-hi-in-nu*, *hu-hi-nu*, *hu-hé-nu*, au génitif singulier *hu-hi-ni*, *hu-hé-ni*, *hu-hi-nu*, *hu-hé-nu*, à l'état construit singulier *hu-hi-nu*. Le sumérien *silá*, qui le précède quelquefois, peut être aussi bien une sorte de déterminatif qu'un idéogramme dont *huhinnu* serait la glose syllabique.

162. E. Laroche, *Glossaire de la langue hourrite*, Paris, 1980, s.v.

163. Le /a/ au nominatif comme au cas oblique est inexplicable. Une telle finale se trouve déjà communément à l'époque paléo-babylonienne pour les noms divins (M. P. Streck, *Die amurritische Onomastikon der altbabylonischen Zeit*, Münster, 2000, pp. 271-272 ; pp. 273-274). La finale en /a/ est fréquente, à l'époque suivante, dans les noms divins de l'Euphrate.

164. La séquence du n° 4 montre que le rédacteur a en tête le dieu mésopotamien et l'hypothèse qu'il faille lire : Rašap est invraisemblable (le scribe aurait recouru, d'ailleurs, à une graphie syllabique). L'idéogramme U.GUR date de l'époque cassite (E. von Weiher, *Der babylonische Gott Nergal*, Neukirchen-Vluyn, 1971, pp. 41-42).

165. E. Weidner, *Die Inschriften Tukulti-Ninurta I. und seiner Nachfolger*, Graz, 1959, p. 24 (n° 15, ll. 43-44).

166. Adad suit immédiatement Assur *passim* dans les inscriptions de Tukulti-Ninurta. Celui-ci est « la création d'Adad » (*lipit qāt Adad*, *ibid.*, p. 26). On connaît, aussi, la dévotion de ce roi à Šamaš ; il se proclame, d'ailleurs, le « choix d'Assur et de Šamaš » (*nišīt Assur u Šamaš*, *ibid.*). Elle se manifeste sans cesse dans son *Epopée*.

167. Aucune déesse n'est présente. Dans l'inscription de Kār-Tukulti-Ninurta, Ištar n'est classée qu'au huitième et dernier rang.

168. A l'occasion sous le nom de Rašap.

## V. La famille

§ 22 Le caractère « colonial » de ces quatre documents est avéré<sup>169</sup>. Mais tous les protagonistes portent des noms banals dans l'Assyrie du temps<sup>170</sup>. Qu'en conclure sinon que ce sont des notables locaux qui se sont assimilés à leurs maîtres assyriens en adoptant l'onomastique ? Mais originellement ce serait des Sutéens, des Syriens sinon eux-mêmes de culture hourrite, du moins baignés dans la culture hourrite de la Jazira<sup>171</sup>.

§ 23 L'orthographe du nom de l'éponyme : <sup>mu</sup>kar a été empruntée aux textes indigènes assyriens<sup>172</sup>. Le rédacteur<sup>173</sup> était donc familier des documents officiels d'Assyrie. Cette remarque conforte la conclusion du paragraphe précédent.

## VI. Le droit

§ 24 Les formules juridiques utilisées sont toutes attestées en Assyrie. Que celles de Šuri/a aient été identiques, analogues ou différentes ne saurait être décidé, puisque nous ignorons tout du « droit » du lieu. Le commentaire ne se référera par nécessité qu'aux règles médio-assyriennes, sans décider si elles sont réellement la source qui a inspiré la rédaction des quatre briques ou si celle-ci est dans les faits soit locale soit, (autre possibilité) un compromis entre les deux.

§ 25 Les n<sup>os</sup> 1, 2 et 3 utilisent la formule *kî da'āni* pour décrire l'attitude délictueuse. Cette expression définit une intimidation pressante plus que la violence ouverte<sup>174</sup>. La version n<sup>o</sup> 4 ne retient que *qarābu* : ce verbe, à lui seul, implique l'idée d'une approche avec de mauvaises intentions. De fait, des « Lois assyriennes »<sup>175</sup> le connaissent avec le sens de « se présenter » pour « revendiquer ».

## VII. Les actes commis contre le cadavre

§ 26 Sont ensuite détaillés les outrages. La syntaxe du n<sup>o</sup> 1 est gravement fautive, mais les numéros suivants montrent quels ils sont<sup>176</sup>. Les trois premières versions interdisent de :

- « faire descendre un cadavre « étranger » dans la tombe
- « en faire remonter le contenu (ou une partie) »
- « y toucher quoi que ce soit »

§ 27 Le n<sup>o</sup> 4 donne une suite d'événements plus cohérente et plus explicite : le cadavre en place est remonté (*urādu* III), pour qu'on y substitue un autre mort qu'on ensevelira (*qabāru*), évidemment à la place ainsi libérée. Auparavant, n'était pas précisé de quoi serait vidé le tombeau. Le mort de la famille n'était pas explicitement cité, le scribe pensait peut-être simplement à du matériel, lui aussi enlevé pour dégager un espace où placer un nouveau défunt, « étranger », aux côtés de l'ancien occupant.

---

169. Voir au § 19.

170. Comme le montre l'index de Cl. Saporetti *op. cit.* I, s.v.

171. Des traces très faibles de hourrite ont été remarquées § 12.

172. Cl. Saporetti *op. cit.*, II p. 120.

173. On pourrait lire aussi, en théorie, : –mu-kar.

174. G. Cardascia, *Les lois assyriennes*, Paris, 1969, p. 251. La violence pure s'exprime par le mot *emūqu*.

175. Voir les références dans les dictionnaires.

176. Par opposition, on en conclura que ces manipulations sont implicitement autorisées aux membres de la famille du défunt.

§ 28 On remarquera que les faits sont classés dans l'ordre inverse de leur gravité. Dans le dernier cas, défini par *lapātu*, rien n'est modifié dans le tombeau. Certes, si ce verbe signifie, originellement, « toucher », cet acte peut être accompli avec délicatesse, avec énergie (il signifie alors à peu près « créer ») et, enfin, avec brutalité. Ici, le rédacteur interdit à qui n'est pas membre de la famille de « tripoter » avec curiosité, « manier » avec maladresse ou « frapper » pour détruire. L'idée sous-jacente est qu'à la suite de cette manipulation, les objets ainsi traités se trouveront finalement désacralisés, c'est-à-dire pour ainsi dire détruits<sup>177</sup>, quelle que soit l'intention du coupable.

§ 29 Le n° 4, 7 définit le *makkūru*, « le trésor » (n° 4, 11) de la tombe seulement par de « l'argent ». Cette précision est, sans doute, à mettre en rapport avec la sanction religieuse des lignes 11-13 : le sextuple paiement à Šuriha de la valeur du contenu enlevé. Le criminel ne saurait affirmer que le *makkūru* n'était qu'un rassemblement d'objets sans valeur. De l'or<sup>178</sup>, il ne saurait être question, la famille n'aurait sans doute pas été crue capable d'en enfouir avec son défunt.

§ 32 Une règle impérative, non exprimée, explique la sévérité des sanctions : il faut laisser les morts tranquilles et il était même formellement interdit d'ouvrir une tombe sinon pour la réparer<sup>179</sup>. Les priver du repos éternel auquel ils ont droit, simplement en bougeant les objets ensevelis avec eux, et pire, en les déplaçant, était une très lourde faute. Elle était féroce punie avant et après la mort du criminel<sup>180</sup>.

### VIII. La sanction humaine

§ 31 La sanction « humaine », si l'on peut écrire, n'apparaît que dans la deuxième version, mais elle est maintenue jusqu'à la quatrième comprise. Le souhait (qu'exprime bien l'optatif) est que le transgresseur soit « vendu à la descendance d'Adad-šumu-lišar », et cela pour toujours (comme insiste le permansif). Celui-ci ne peut donc, semble-t-il, espérer bénéficier du retrait lignagier. Certes, une traduction française n'est pas en mesure de rendre exactement *pašāru*. Un sens spécialisé de ce verbe était : « vendre à vil prix » (ses enfants, en particulier dans les textes divinatoires) à la forme I<sup>181</sup>. Au II<sup>e</sup> millénaire, il est attesté en paléo-babylonien, mais il jouit surtout de la faveur des scribes syriens entre Méditerranée et Euphrate<sup>182</sup>. Il avait, en fait, franchi le fleuve pour la rive gauche, ces textes le montrent. Il ne pénétra pas, en revanche, dans le lexique médio-assyrien qui ne le connaît pas.

§ 32 Le rédacteur prévoit donc implicitement deux opérations : l'asservissement du coupable ou des coupables, la vente ensuite à bon marché aux ayants droits du mort. Mais qui recevra le prix ? D'après le n° 4, ce pourrait bien être la divinité du lieu. C'est une supposition vraisemblable à lire ce qui suit.

177. Tel est le sens courant de la forme III de *lapātu*.

178. Un texte néo-assyrien K. 7856 (E. Ebeling, *Tod und Leben nach den Vorstellungen der Babylonier*, Leipzig, 1931, pp. 57-58 ll. 11-18) définit comme « équipement de la tombe » (*tarsūt kimahhi*) les « objets d'or et d'argent » avant d'autre matériel non précisé, déposés « au côté » (*itū*) du corps. Mais le texte fait peut-être référence à une sépulture royale (le mort avait joui de la *bēlūtu*, *ibid.* l. 13).

179. D'après un texte paléo-babylonien (St. Langdon, *Excavations at Kish*, Paris, 1930, pl. 34, n° 2, II ll. 1-5).

180. Ainsi à l'époque néo-assyrienne : « Qui l'enlèverait de la tombe où il repose, que son seigneur le roi lui jette un regard courroucé, qu'il n'ait aucune compassion pour lui, qu'il lui interdise de circuler dans le temple et le palais, qu'il se couvre la tête sans cesse à cause de la colère du dieu et du roi, que les chiens déchirent son cadavre pour ne pas avoir été enterré. » (S. Parpola, *Neo-Assyrian royal Grants and Decrees*, pl. VI-VII, ll. 60-64).

181. Nous ne savons pas quelle forme dissimule l'idéogramme burú<sup>1</sup> (dans D. Arnaud, *Emar*, Paris, 1987, respectivement n° 605, 1 et n° 610, 225).

182. Voir les références à la note précédente.

## IX. La sanction divine

§ 33 Car les peines encourues par le criminel sont aussi dues au dieu, sous deux formes : une peine active, c'est-à-dire une amende (et nous sommes là entre droit humain et règle religieuse) et une peine passive que les divinités lui feront subir.

§ 34 Il devra verser sept fois la valeur du contenu du tombeau. En droit médio-assyrien *malā'u* ajoute à l'idée de restitution celle de réparation<sup>183</sup>. Aussi le prix à payer est-il beaucoup multiplié. Il est « offert » au dieu local, tel est le sens technique d'*elā'u* à la forme III. Après l'intervention des hommes, les malédictions divines doivent s'abattre sur le transgresseur. Leur « main le saisira » (n° 1, 6 ; 2, 8 ; 3, 9). L'expression courante *qāt* ND *kašādu*<sup>184</sup> a une signification sinistre. La « main » d'une divinité est une maladie inquiétante et évidemment très grave.

§ 35 Le n° 4 supprime cette formule. La raison va de soi ; qu'aurait à faire la famille du mort d'un esclave moribond qu'elle vient d'acheter, même au meilleur marché ? Aussi la quatrième version invoque-t-elle un désastre qui va fondre, non sur le coupable, mais sur les siens et leurs biens, *bītu* peut se comprendre, on le sait, au sens matériel comme au sens métaphorique : c'était un bâtiment et ceux qui l'habitaient. Ainsi, l'enchaînement des punitions est-il clair : après les malheurs collectifs, viennent l'amende et, enfin, l'asservissement. Toutefois, c'est toujours, comme auparavant, la triade divine qui inaugure le châtement.

§ 36 La suite *hušahhu, miqittu et šaggaštu* n'est pas attestée ; chacun de ses termes se rencontre pourtant dans les apodoses des traités divinatoires : le scribe a recherché un effet d'accumulation, effet facile assurément. Ainsi son texte se termine-il sur un ton de prophétie.

## X. Le sous-titre

§ 37 Le sous-titre reprend la description des actes interdits à toute personne non autorisée : « faire remonter » (le cadavre d'Adad-šumu-lišer), « faire descendre » et « enterrer le cadavre » (étranger). Cette sorte de colophon élimine aussi le nom du rédacteur. Pourquoi donc ces deux phrases et pourquoi cet anonymat ?

§ 38 Assurément, la « main » sur cette quatrième brique est identique à celle des trois autres ; cependant j'attribuerais ce nouveau texte à un autre auteur qu'à Šilli-ilāni : non auteur, mais bien copiste, car les fautes qu'on y lit sont bien de lui. Cette hypothèse est audacieuse, elle rend, pourtant, compte de trois faits : le frère du défunt ne « signe » plus ce document, un sous-titre accessoire apparaît, enfin le développement est refait dans un registre plus « littéraire » et se réfère davantage à la culture assyrienne. Tout se passe comme si un autre rédacteur s'était substitué à un confrère défaillant et avait remodelé les trois essais précédents. Ainsi s'expliquerait le « colophon ». Sa présence sur le modèle est conforme à l'usage : c'est là que Šilli-ilāni l'a lu et c'est d'où il l'a repris. Mais il n'aurait pas dû le faire : ces deux lignes n'étaient pas destinées dans l'esprit de leur auteur à être transcrites sur le document définitif, elles ne s'adressaient qu'au lecteur de la tablette, Šilli-ilāni, fils de Šilli-Marduk, ne l'a pas compris<sup>185</sup>.

183. Aussi le complément objet direct de *malā'u* est-il souvent *napuštu* (« vie ») (voir G. Cardascia, *op. cit. s. v. malā'u*).

184. Le développement qui la remplace dans le n° 4 va dans ce sens. Il me paraît exclu que le rédacteur ait pu songer au verbe *kašāšu*, inconnu, apparemment, du médio-assyrien (quoique morphologiquement tout aussi possible).

185. La même bévue a été commise par le graveur de la statue d'Idrimi (S. Smith, *The statue of Idrimi*, Londres, 1949, p. 22, l. 98. et pl. 8). Le colophon de Šarruwa a été reporté sur la pierre, alors qu'il n'était rédigé que pour la tablette d'argile. Le graveur a même reproduit les signes de remplissage, sans signification évidemment ; il l'a fait, de plus, sans ménager d'espace, avant et après, alors qu'ils étaient disposés en une ligne isolée sur le modèle, ce qui rend la version sur pierre plus opaque encore.

## Annexe : un bordereau de Šuri/a

A partir de la copie de J. Nougayrol, je transcrirais et traduirais ainsi :

1. 4 ninda gig ša 1 sila tap-ṭir-t[u]  
a-na é<sup>d</sup>Šu-ri-ha  
3 ninda gig iš-tu nap-te-né  
ša dumu.mí U-en-gab-be
5. <sup>m</sup>Dingir-lugal  
il-te-qe  
1/2 ninda gig a-na sa-al-qe  
a-na pa-né <sup>m</sup>U-mu-šá-áš-ri  
šu.nigin 7 1/2 sila ninda gig
10. i-na uru Šu-ri i-ta-dan / -kal  
1 sila ninda gig a-na pa-né <sup>m</sup>U-mu-šá-áš-ri  
a-na sa-al-qe  
2 sila ninda gig a-na é<sup>m</sup>Nap-ṭe-re  
iti Mu-hur-dingir.meš u<sub>4</sub>.12.kám
15. li-mu <sup>m</sup>dEš<sub>4</sub>-tár-kám!

5 : la transcription du nom est aujourd'hui incertaine. J'ai choisi, avec une très grande part d'arbitraire, celle qui est la plus vraisemblable d'après les relevés de C. Saporetti.

8 et 11 : le nom propre est assez rare, mais bien attesté (Cl. Saporetti, *op. cit.*, I, p. 49), même si le signe ÁŠ est chaque fois mal écrit.

10 : l'on peut hésiter entre *i-ta-kal* et *i-ta-dan*, sur *akālu* (« utiliser ») ou sur *nad/tānu* IV (« être livré »).

13 : le nom propre est nouveau, mais il est l'équivalent d'*iṭṭirū*, connu de l'onomastique médio-assyrienne (Cl. Saporetti, *ibid.*, I, p. 258).

«<sup>1-6</sup> Ilī-malik a reçu quatre pains d'épeautre d'un *sila* : libération pour le temple de Šuriha, trois pains d'épeautre sur le repas de la fille d'Adad-bēl-gabbe.

«<sup>7-8</sup> Un demi-pain d'épeautre pour le bouillon à la disposition d'Adad-mušašri.

«<sup>9-10</sup> Au total, sept et demi pains d'épeautre ont été livrés / consommés à Šuri.

«<sup>14-15</sup> Muhur-ilāne, 12<sup>e</sup> jour, éponymat d'Ištar-ēreš. »

## 14. Une lettre d'un serviteur du roi de Karkémish à un roi d'Ougarit (pl. XIV)

La tablette<sup>186</sup> publiée ici ne semble pas pouvoir se ranger dans aucun dossier « international » aujourd'hui connu de ce site. Aussi en sommes-nous réduits aux données intrinsèques. Celles-ci sont malheureusement obscures, d'autant que le verso est très endommagé et que les intempéries ont corrodé la

Ce type de décor, en effet, sépare deux éléments d'un document ; il interdit aussi qu'une personne indélicate puisse introduire un texte étranger dans cet espace. De fait, cet emploi se retrouve à Alalah même sur argile : dans D. Wiseman, *The Alalakh Tablets*, Londres, 1953, la tablette AT 262 (collationnée sur photographies) porte clairement de telles indications entre deux traits à la ligne 7, comme on les retrouve dans les colophons à peu près contemporains (H. Hunger, *Babylonische und assyrische Kolophone*, Neukirchen-Vluyn, 1968, p. 15).

186. Dimensions : 47 mm x 64 mm x 18 mm. L'argile est noirâtre.

surface existante<sup>187</sup>. De plus, l'écriture est irrégulière, imprécise et maladroite : certains signes mordent sur la tranche gauche (ainsi le TU 1. 12). On peut lire, toutefois, à peu près sûrement :

1. [a]-na lugal kur Ú-ga-rit<sub>x</sub>  
[a]-hi-ia qí-bi-ma  
um-ma Ki-il-<sup>d</sup>Lugal-ma  
ír-ka-ma
- 
5. [a-n]a ᵀgír<sup>l</sup>.meš en-ia  
iš-tu ru-qiš  
2-šú [x-]šú am-qut
- 
- um-ma-a en-ia  
[eri]n.meš pa-né lugal
10. mí.anše mah-ru lugal  
[i]l-ták-kán anše.kur.ra.hi.a  
tu-ᵀuš<sup>l</sup>-ta-nam-ga-ar  
ᵀa-ki lugal<sup>l</sup> il-tap-ra-ma  
ša-a ᵀa-hi-šu
15. it-ti kù.babbar  
lu-ú ᵀil<sup>l</sup>-[li]k-na-a-ši  
ta-ra-[aš-ši x-x-]ma  
ú-[            ] x  
[            ] x
20. [            ] x x  
[            ] x  
[            ] x
1. [A]u roi d'Ugarit,  
mon [frè]re, dis :  
ainsi parle Kil-Šarruma,  
ton serviteur
- 
5. Aux pieds de mon seigneur  
de loin  
je tombe deux fois [et x] fois.
- 
- Voici : mon seigneur,  
[les hom]mes en présence du roi,  
10. ont reçu [les ân]esses.  
Le roi (les) a distribuées un à un. Quant aux chevaux

187. Des photographies seraient illisibles. L'autographie donne une vue « optimiste », ou « arrangée », si l'on peut écrire, du document.

- tu cherches inlassablement à les faire accepter.  
 Pourtant, le roi t'a écrit :  
 « En ce qui concerne sa venue  
 15. avec l'argent,  
 qu'il vi[enne] seulement vers nous :  
 tu obt[iendras ...] et ... »

(La suite est trop mutilée pour être traduite).

2. Le signe HI est clair, or *ahu* est inattendu, puisque le correspondant se dit le « serviteur » (ir) du roi d'Ougarit (l. 4) et l'interpelle, donc, comme son « seigneur » (en : l. 8). Faut-il aller jusqu'à corriger HI en BI ? *abu* conviendrait mieux au ton du reste du texte. EN, en tout cas est tout à fait exclu.  
 9. Les traces semblent suggérer [ER]IN. L'espace n'est pas suffisant pour ÌR et LÚ est impossible.  
 11 et 14. Le « roi » est, conformément à la titulature du temps, celui de Karkémish.  
 12. Le verbe *šakānu* est au prétérit de la forme I<sub>3</sub>.  
 13. Le signe ʾUŠ<sup>1</sup> est à peu près disparu, mais les très faibles traces encore visibles dans l'argile rendent cette lecture plus vraisemblable que ʾUM<sup>1</sup>. Le sens n'en serait d'ailleurs pas affecté, car le verbe *magāru* a le même sens aux formes II ou III.  
 14. Le vocalisme de \**tehû* est tout à fait exceptionnel.  
 16. Les traces excluent toute autre transcription. Devant le prétérit, *lū* a une valeur concessive, s'il est suivi d'un imperfectif, ce qui est le cas ici (La restauration du verbe *rašû* est indiscutable).

Kil-Šarrumma est, autant que je le sache, inconnu jusqu'à présent des archives de Ras Shamra. On ne s'en étonnera pas, car il fut, sans doute, un petit personnage dans son temps<sup>188</sup>. Aussi n'avons-nous aucun repère chronologique. Quant aux nouvelles envoyées à Ougarit, d'après les lignes subsistantes, une affaire a trouvé une heureuse conclusion : les ânesses ont été reçues par les hommes, qui, quels qu'ils fussent, étaient en rapport avec le roi d'Ougarit<sup>189</sup>.

La seconde est encore pendante : le roi d'Ougarit cherche à se procurer des chevaux, mais il n'en envoie pas le prix. Qu'il s'y résolve, et il obtiendra ce qu'il veut.

#### 15. Une plaquette de conjuration néo-assyrienne (pl. XV/3-XVI)

Cette plaquette<sup>190</sup> de conjuration néo-assyrienne porte, d'un côté, une gravure à la pointe, de l'autre, une inscription.

Sur la face A, l'incantateur est revêtu de sa houppelande traditionnelle en forme de poisson, plus précisément d'un *purādu* (que l'on traduit par « carpe »), car il se dit, comme tous ses confrères, le disciple du premier exorciste, leur patron : cet être mi-homme-mi-poisson sorti du golfe Persique pour apprendre aux hommes tous les arts, et, parmi eux, celui de la divination et des exorcismes. Il tient dans la

188. Je prends [a-h]i-ia pour un lapsus.

189. Assurément, on pourrait comprendre aussi la ligne 9 : « [les hom]mes au service du roi (de Karkémish) ». Cette traduction est à écarter, car si l'affaire ne concernait que l'administration de Karkémish, pourquoi en rendre compte à Ougarit ? En revanche, si les « hommes » sont en rapport avec cette ville, la nouvelle intéresse son roi.

190. Collection de M. Hares Youssef. Elle est un carré de 70 mm sur 70 mm. la bélière fait 20 mm de hauteur. L'épaisseur est de 13 mm. Je n'ai pas identifié sûrement la pierre, sans doute du calcaire.

main une situle remplie d'eau bénite ; de l'autre il asperge avec une pomme de pin pour écarter le mal. Une telle silhouette d'*āšipu* et une telle attitude sont banals depuis le IX<sup>e</sup> siècle<sup>191</sup>. Une margelle, d'Assur, datant de Sennachérib, en porte une représentation typique<sup>192</sup> : celle de cette plaquette-ci y ressemble de si près que c'est de ce même règne que j'aimerais dater ce petit monument. Assurément, la facture est beaucoup moins soignée, et on ne saurait s'en étonner. Toutefois, même si la représentation au trait ne s'inspire pas directement de la margelle (le prototype peut être commun), cette plaquette montre concrètement comment l'art officiel se diffusait dans un plus vaste public.

Sur la face B, est gravée une incantation en langue assyrienne. Le modèle sur argile avait été écrit en caractères archaïsants, pour imiter une inscription ancienne. Le graveur qui reproduisit ce texte était un maladroit manifeste et les mutilations<sup>193</sup> accroissent encore la difficulté de lecture.

Je proposerais avec prudence :

1. <sup>d</sup>Nè-.ri<sub>11</sub>.<gal> nin gal a kin  
*še-eb ši'-ta'-ti*
  3. *ga-mur* u<sub>4</sub> nîn?<sup>!</sup>  
*ša ri-šú-šu k[u-*  
*a-na ir-šu li-din*
  6. *gir-re š[ul-mi-š]u/ ma*
- 
1. « Puisse Ner<gal>, le grand seigneur, le messager  
de l'abondance de descendance,
  3. de la plénitude des jours, le seigneur  
qui est son aide l[oyal]  
donner à son dévot
  6. des oracles de b[onne santé]. »

Ce bref document ne nécessite que quelques remarques épigraphiques :

1. Le dernier élément du nom a été oublié.
3. L'infinif II est de forme assyrienne.
4. *kunnu* est sans doute à restaurer.

La correspondance entre les deux faces n'est pas satisfaisante, puisqu'on attendrait une incantation pour détourner ou expulser le mal, telle que pourrait la prononcer l'exorciste représenté de l'autre côté, et non une doxologie de Nergal.

#### 16. La restauration de l'Emeslam de Kutha par Nabuchodonosor II

Ce nouveau texte de Nabuchodonosor II est inscrit sur un gros fragment de barillet creux, d'une argile jaune sale. S'il était complet, à utiliser des données disponibles aujourd'hui<sup>194</sup>, son axe longitudinal

191. T. A. Madhloom, *op. cit.*, pp. 80-81.

192. Il s'agit du personnage central sur la photographie, tourné vers la gauche (B. Hrouda, *Die Kulturgeschichte der assyrischen Flachbilds*, Bonn, 1965, pl. 58 n° 3).

193. Ces plaquettes étaient suspendues à un mur ou au cou du patient, elles pouvaient aussi être enterrées superficiellement dans le sol : l'enfouissement est-il responsable des piquetures de la face B ? Je suis incapable de répondre.

194. Puisque le monument est conservé un peu au-delà de sa moitié, tous les chiffres sont à prendre bruts, sauf celui de l'axe longitudinal qui est de 130 mm. Comme il est la moitié de la dimension originelle, il suffit de la doubler pour obtenir celle-ci.

serait long d'environ 260 mm, son petit axe au centre d'environ 115 mm. L'épaisseur moyenne est de 12 mm au centre ; vers l'extrémité conservée, elle atteint plus du double : 26 mm à l'extrémité encore existante. Le diamètre de cette même extrémité est de 85 mm ; le trou qui y est ménagé a un diamètre de 40 mm. Un fragment<sup>195</sup> détaché, d'onze lignes, se replace aisément dans la bande III<sup>196</sup>.

Le volume de ce nouvel exemplaire, intact, aurait été ainsi très proche de deux monuments, creux aussi, du même roi, provenant l'un (sans doute) de Babylone, l'autre de Kish<sup>197</sup>.

Originellement, le texte était disposé en quatre bandes<sup>198</sup> ; les deux bandes (centre droit et droite encore conservé) ont 130 mm de largeur. On en conclura que c'était celle aussi des deux autres aujourd'hui disparues. La hauteur des lignes est constante : 9 mm. Comme la colonne III a une circonférence (mesurée sur son bord gauche) évaluable à 390 mm, elle aurait porté plus ou moins 43 lignes. La dernière colonne à droite ayant 370 mm, on obtient par le même calcul un total de 41 lignes. Les lignes du barillet étaient donc au nombre de 168, une approximation, certes, mais, sans doute, assez proche de la réalité.

L'écriture est contemporaine. Le scribe a tracé des traits horizontaux pour séparer chaque ligne avant d'imprimer les cunéiformes, et cela d'une extrémité à l'autre du petit monument. Il a laissé un espace vide pour marquer le début et la fin de chaque portion de texte ; ces espaces sont à la même hauteur dans les colonnes conservées III et IV. Nous ne savons pas s'il en était de même pour celles qui se trouvaient originellement à leur gauche.

La « mise en place » est soignée : ainsi les clous finaux du dernier signe, à la fin de chaque ligne, sont bien alignés les uns sous les autres. En revanche, la silhouette des cunéiformes est très souvent mal venue et leur reconnaissance aurait été ardue sans les parallèles qui l'assurent.

La présentation est faite ci-dessous par colonnes du nouveau document, avec pour chacune une numérotation particulière.

Les inscriptions de Nabuchodonosor sont souvent des centons de textes antérieurs et il serait facile, et vain, de citer plusieurs passages duplicats, mais la ressemblance entre ce qui subsiste des colonnes II, III et IV de ce nouveau barillet et l'inscription rapportant la (re)construction de l'E.igikalamma<sup>199</sup>, le temple du Roi de Marad à Marad, est indiscutable. C'est donc à ce document que je renverrai pour la plus grande partie du nouveau barillet<sup>200</sup>.

## Colonne II

Cinq extrémités de lignes sont les seuls restes de la colonne II. II 3'-6' correspondent à Langdon I. 29-3.

.....  
 1'.           ]x  
               ]x  
 3'.           ab-]ni-ma

195. Dimensions : 55 mm x 62 mm ; épaisseur : 15 mm.

196. Il correspond à III 26-36, voir plus bas.

197. P.-R. Berger, *Die neubabylonischen Königsinschriften*, Neukirchen-Vluyn, 1973, sous les rubriques Zylinder II 4 et Zylinder III 8 n° 1.

198. D'après le livre cité dans la note précédente, ce cas est très rare. C'est celui de Zylinder IV 1 n° 1, provenant de Barsipa.

199. St. Langdon, *Die neubabylonische Inschriften*, Leipzig, 1912, n° 2 (appelé désormais Langdon) (voir la « fiche » dans P.-R. Berger, *op. cit.*, Zylinder III, 2).

200. À part la doxologie, de rédaction originale, on se reportera aux traductions de St. Langdon.



- [ša tu-ub-q]á-at bād  
 25'. [i-na Ba-bí-lam ki] e-eš-še-eš ab-ni-ma  
 [ú-ul-la-]am re-e-ša'-š'i'-in'  
 [ša ma]-na-ma šar ma-ah-ri-im-ma <la> i-pú-uš  
 [4] lim kùš qá-qa-ra i-ta-a-at uru.ki  
 ni-sè-iš la ʔa-he-e  
 30'. bād da-num bal.ri <sup>d</sup>Utu.è.<a> Ba-bi-li ki ú-ša-aš-hi-ir  
 hi-ri-su ah-re-e šu'-pu-ul mi-e ak-šu-[ud]  
 ki-bi-ir-šu i-na íd è.a ù sig<sub>4</sub>.al.ù[r<sup>?</sup>.ra ab-ni-ma]  
 it-ti ka-a-ri a-ba-am ik-s[u-ru  
 †e-se-ni-iq-ma†  
 .....

5'. é n'est pas dans Langdon. Le nom divin est écrit quelque chose comme TA IL TUM.

6'. Là aussi le nom divin est à peine reconnaissable. La « valeur » ÌR est étrange, le signe apparaît comme un NA. KI<sup>1</sup>.A<sup>1</sup> est nettement UN.

22'. Le A<sup>1</sup> est clairement un ZA.

26'. Les trois signes à la fin sont très mal venus.

27'. La négation a été oubliée.

30'. L'idéogramme est incomplet.

31'. Le ŠU<sup>1</sup> est corrigé d'un KU.

34'. Il ne reste que des têtes de clous.

Colonne III 35'-42', fragment indépendant.

Ce fragment continue Langdon II 26-34. La lacune avec le développement précédent serait de huit lignes (mais le décompte des lignes n'en tient pas compte ici).

- .....  
 35'. [a-na <sup>d</sup>Dumu-é] en mu-ša-ab-bi-ir ka-a[k-ki ša na-ki-ri-ia]  
 [é-su i-na B]a-ar-sí-pà ki e-eš-še-iš [e-pú-uš]  
 †é<sup>1</sup>.babbar.ra é <sup>d</sup>Utu ša UD.UNU[  
 [é.dúr.]gi.na é <sup>d</sup>Lugal.giš asal [ša]  
 [Ba-as] ki é.an.na é <sup>d</sup>IB tukul-ki [ša]  
 40'. [Dil-bat ki] é.an.na é <sup>d</sup>[Iš-tar]  
 ša Unu k[i]  
 [é.babbar.ra] é <sup>d</sup>[Utu]  
 [š]a UD.UNU k[i]  
 [ u]rí k[i]  
 .....

37'. L'espace avant †é<sup>1</sup> (pour deux signes ?) avait été apparemment laissé vide. Au lieu de UD.KIB.[NUN ki], le texte porte bien UD.UNU (par confusion avec la ligne 43' sans doute).

39'. La fin de la ligne ne semble correspondre à rien dans les textes connus de Nabuchodonosor II.

42'. La lacune est trop courte pour y placer le texte de Langdon II 35.

Colonne IV 1'-16'.

La ligne III 42' ci-dessus correspond à Langdon II 35, les lignes ci-dessous de IV 1' et suivantes à Langdon II 40-III 3. On en conclura que la lacune entre le début de cette colonne IV et la fin de la colonne III n'est pas plus de quatre lignes.

- 1'. *te-di-iš-ti Ba-bí-lam ki ù Ba-ar-sí-pà [k]i*  
*ša e-li ša ma-ah-ri-im ú-ša-ti-qu-ma*  
*aš-ku-nim a-na re-še-e-tim*  
*ka-la e-ep-še-ti-ia šu-qu-ra-a-tim*
- 5'. *za<sup>1</sup>-na-an e-eš-re-e-tim dingir.dingir gal.gal*  
*ša e-li lugal.lugal ab-bé-e-ia ú-ša-ti-ru*  
*i-na na<sub>4</sub> na.rú.a aš-tú-úr-ma*  
*ú-ki-in ah-ra-ta-aš*  
*ka-la e-ep-še-ti-ia*
- 10'. *ša i-na na<sub>4</sub> na.rú.[a aš]-[tú<sup>1</sup>]-[ru]*  
*mu-da-a-am li-ta-[am-m]a-ar-ma<sup>1</sup>*  
*ta-ni-it-ti ì-lí li-ih-ta-as-sa-as*  
*e-pí-šu ma-ha-za dingir.dingir ù<sup>1</sup> dIš-tar*  
*ša en ra-bi-ú<sup>1</sup> dAmar.ud ia-ti ú-ma-'-ir-an-ni*
- 15'. *ú-ša-ad-ka-an-ni li-ib-ba-am*  
*pa<sup>1</sup>-al-hi-iš la-a ba-aṭ-ti-il-ma*  
*ú-ša-al-la-am ši-pí-ir-šu*

5'. Le ZA<sup>1</sup> est bien écrit A.

11'. A la fin de la ligne, il y a encore une ébauche de signe.

14'. Le signe Ú<sup>1</sup> est une combinaison de I+DIŠ.

16'. PA<sup>1</sup> est écrit Û.

Colonne IV (suite) 18'-28''.

Les doxologies babyloniennes sont largement convenues. Celle qui occupe les lignes 18'-23' est, en revanche, originale par certains aspects et sans duplicat. Toutes les épithètes de Nergal sont cohérentes : Nabuchodonosor présente ou (plus exactement) fait présenter le dieu exclusivement comme un guerrier, en lequel il voit son divin auxiliaire dans la victoire : ce *kašūš ilī*<sup>201</sup> « lie » [ses] ennemis<sup>202</sup> ou les « fait tomber »<sup>203</sup>. D'autre part, étrangement, le scribe a emprunté une ligne d'adjectifs au lexique de

201. Après correction. Cette expression n'était pas jusqu'à présent employée comme épithète pour une divinité.

202. L'expression est déjà attestée chez Nabuchodonosor, mais plus complète (avec *idu*).

203. La formule a été empruntée par le roi à son prédécesseur.

l'architecture : *rašdu*, *dannu*<sup>204</sup> et *zaqru*<sup>205</sup>. Fut-ce choix volontaire ou confusion dans la rédaction de l'inscription ? On ne peut en décider, mais, au moins, ces métaphores ne se retrouvent-elles pas ailleurs<sup>206</sup>.

- 18'. *ì-nu-mi-šu a-na* <sup>d</sup>Nè.iri<sub>11</sub>.gal  
*be-<<NI>-lí-<ia> ka'-šu-šu ì-lí*
- 20'. *ra-aš-du da-num ù za-aq'-ru*  
*ka-su-ú a-a-bi-ia*  
*mu-ša-ma-qí-it ge-ra-a-a*  
*a-ši-ib é.mes.lam*  
*be-lí-<ia> qá-qá-a-dim be-lí-ia*
- 25'. *ʽat-ta<sup>1</sup>-ʽ-<sup>1</sup>id-ma*  
*aš-ra-ti-ma ši-ra-a-ti*  
*ar-te-ʽ-<sup>1</sup>e-ʽma<sup>1</sup>*  
*ma-aš-ša-ar-ti [é'.mes.lam]*  
 .....

19'. Le début de la ligne est gravement fautif, les parallèles excluent cependant une autre interprétation. Le KA<sup>1</sup> est un peu mutilé mais de silhouette incertaine.

20'. Le AQ<sup>1</sup> est bien un MA.

24'. Même oubli qu'à la ligne 18'.

Le développement disparu ensuite décrivait assez sommairement les travaux de restauration à l'Emeslam. Il devait être identique à celui qui se rencontre çà et là<sup>207</sup> dans les inscriptions de Nabuchodonosor II : *ma-aš-ša-ar-ti* é.mes.lam *a-na du-un-nu-nim i-ga-ar si-hi-ir-ti* é.mes.lam ù é.hi.a-šu *ša pa-an kisal ki-ma la-be-ri-im-ma e-eš-ši-iš e-pu/pú-uš*

Colonne IV 29'-39'.

Cette conclusion est parallèle à Langdon III 36-45

- .....
- 29'. *[a-na ši-ri-ik-ti š]u-úr-kam*  
*[ši-gi-iš la m]a-gi-ri*  
*[šu-ub-bi]-ra<sup>1</sup> giš tukul-šu-un*  
*[hu-ul-li-]iq la še-ma-a-am*  
*[su-pu-un] uru za-ʽ-<sup>1</sup>i-ri*  
*[ka-ak-ke-]ka DA LUM -tim*
- 35'. *[ša la i-]ga-am-mi-lu<sup>1</sup> na-ki-ru*  
*[lu t]i-bí-ù lu za-aq-tu*

204. Sa présence entre les deux autres adjectifs montre qu'il appartient bien à ce vocabulaire. *dannu* apparaît avec sa graphie archaïsante, empruntée au III<sup>e</sup> millénaire.

205. Si l'on admet la correction.

206. On traduira les lignes 18'-23' : « Alors, pour Nergal, / <mon> seigneur, la formidable arme des dieux, / le solidement fondé, le puissant et le massif, / lui qui lie mes ennemis, / qui atterre mes adversaires, / habitant l'Emeslam, / <mon> seigneur, ... ».

207. Ainsi dans Langdon n° 16 II 52-58 (P.-R. Berger, Zylinder II, 21) etc.

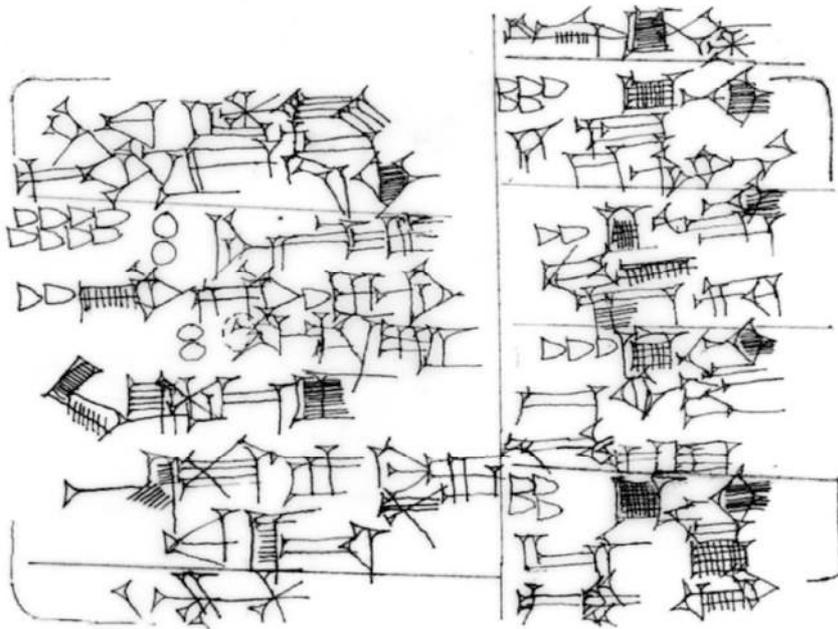
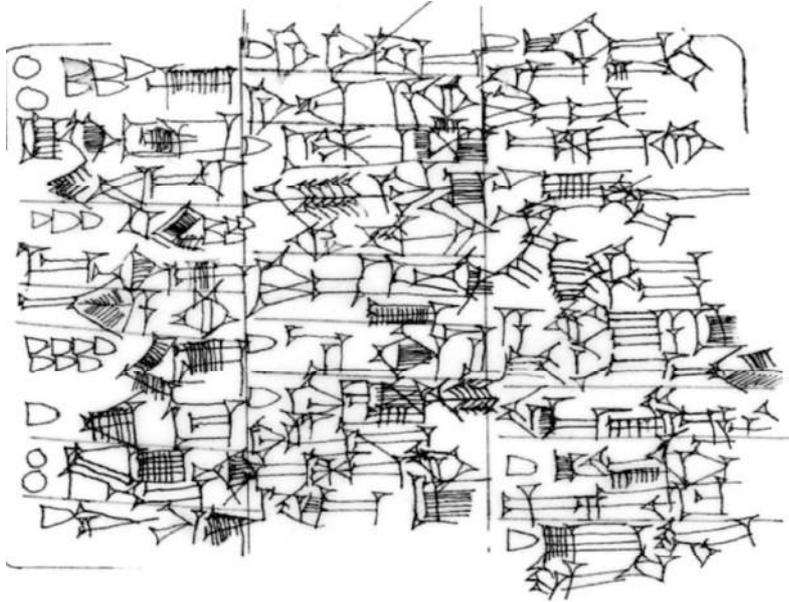
*ʿa-na<sup>1</sup> na-a-ri-im*  
*ti-bi-e le-mu-ut-ti-ia*  
*li-il-li-ku i-da-a-a*

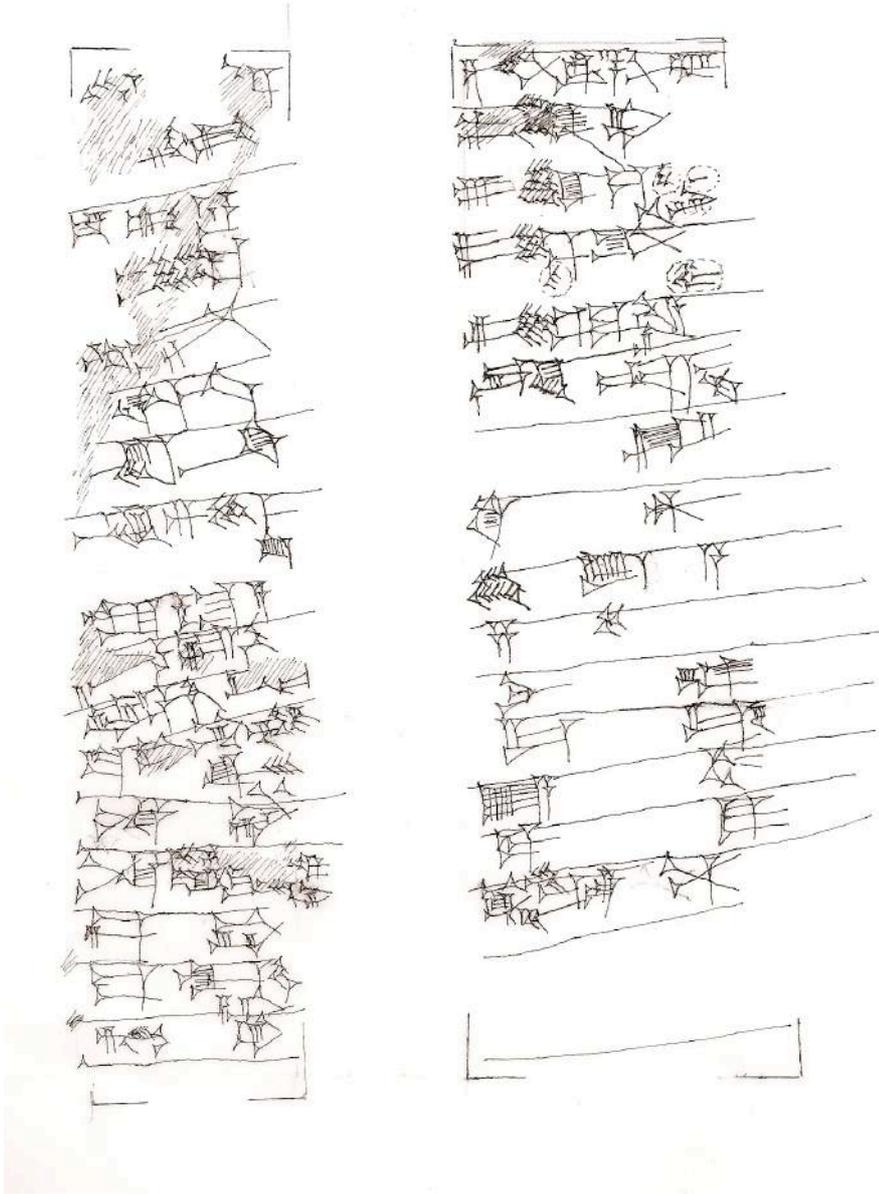
29'-32'. Le parallèle avec les demandes au Roi de Marad est complet. Ensuite, les expressions sont analogues, sans être duplicats.

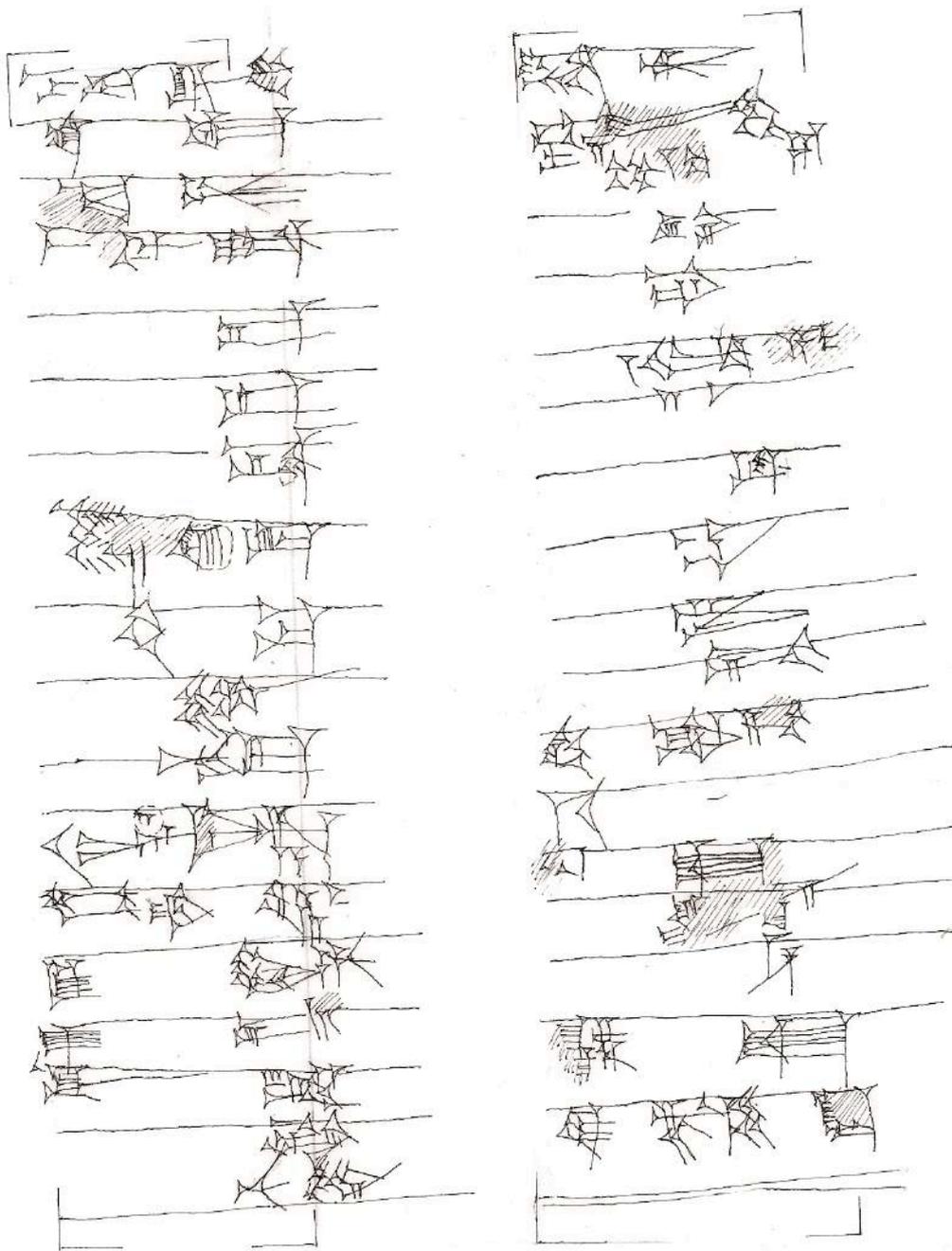
31'. Le RA<sup>1</sup> ressemble plutôt à un ŠA. La formule est déjà attestée.

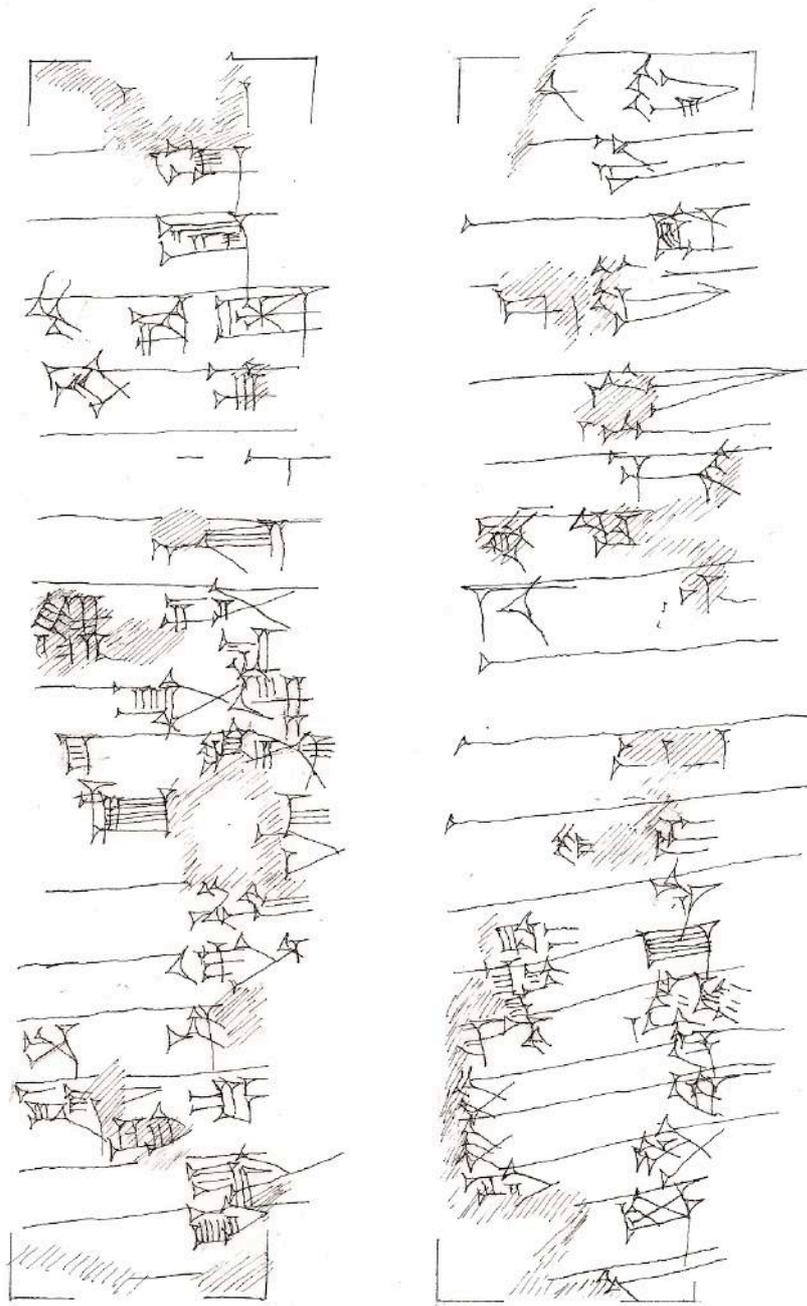
34'. L'adjectif attendu serait \**ezzūti*. Faut-il transcrire : *da-nu<sub>4</sub>-tim* ?

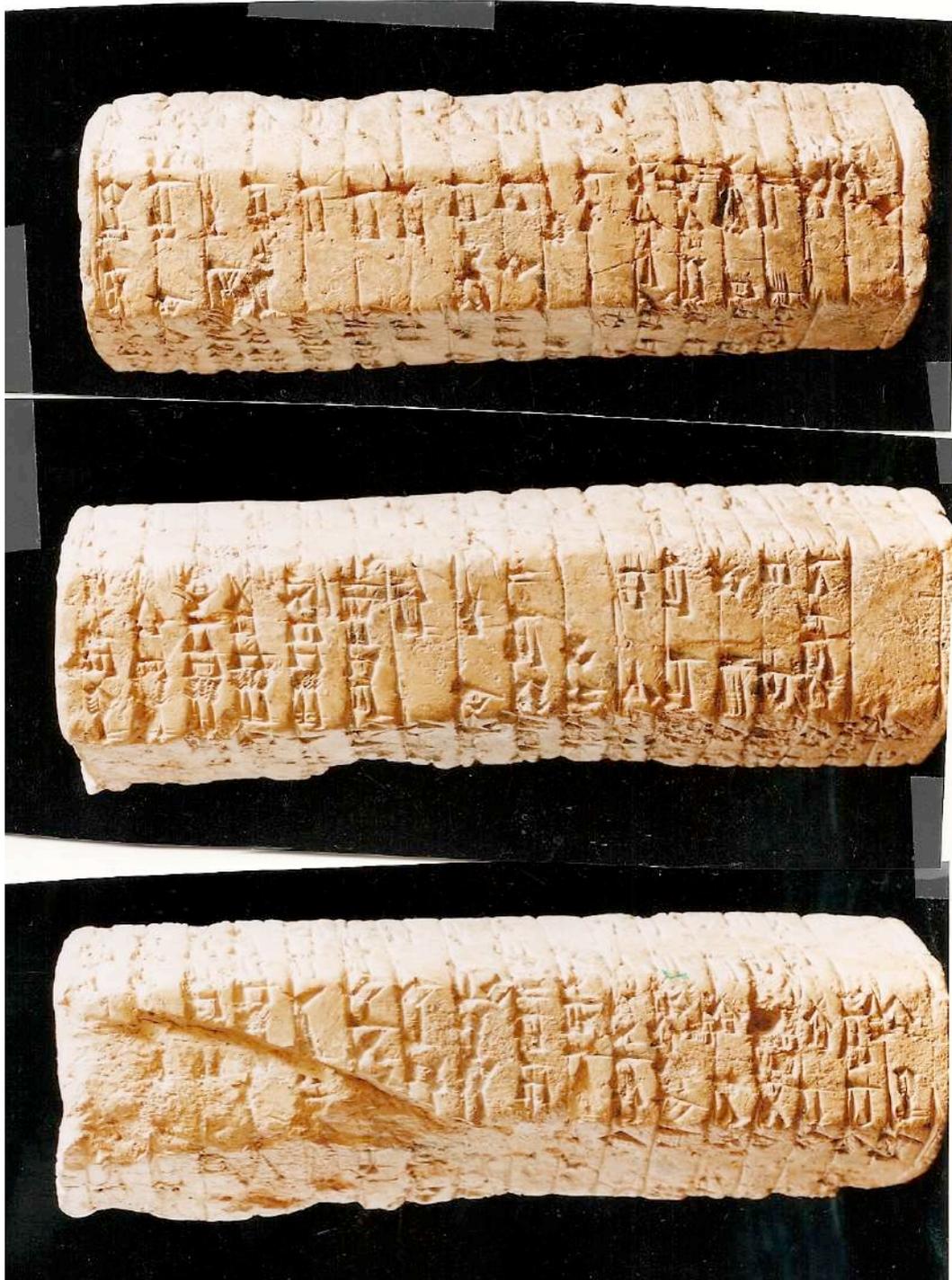
35'. LU<sup>1</sup> est clairement écrit MA.













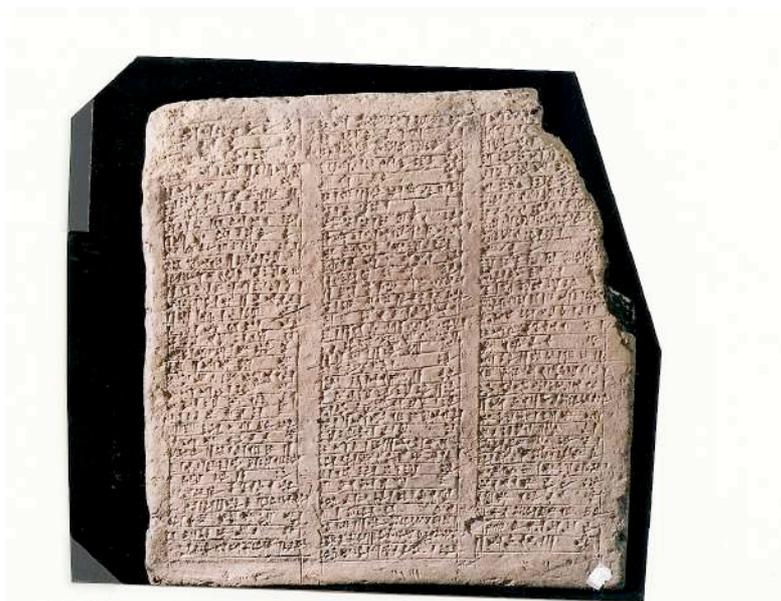
1



2

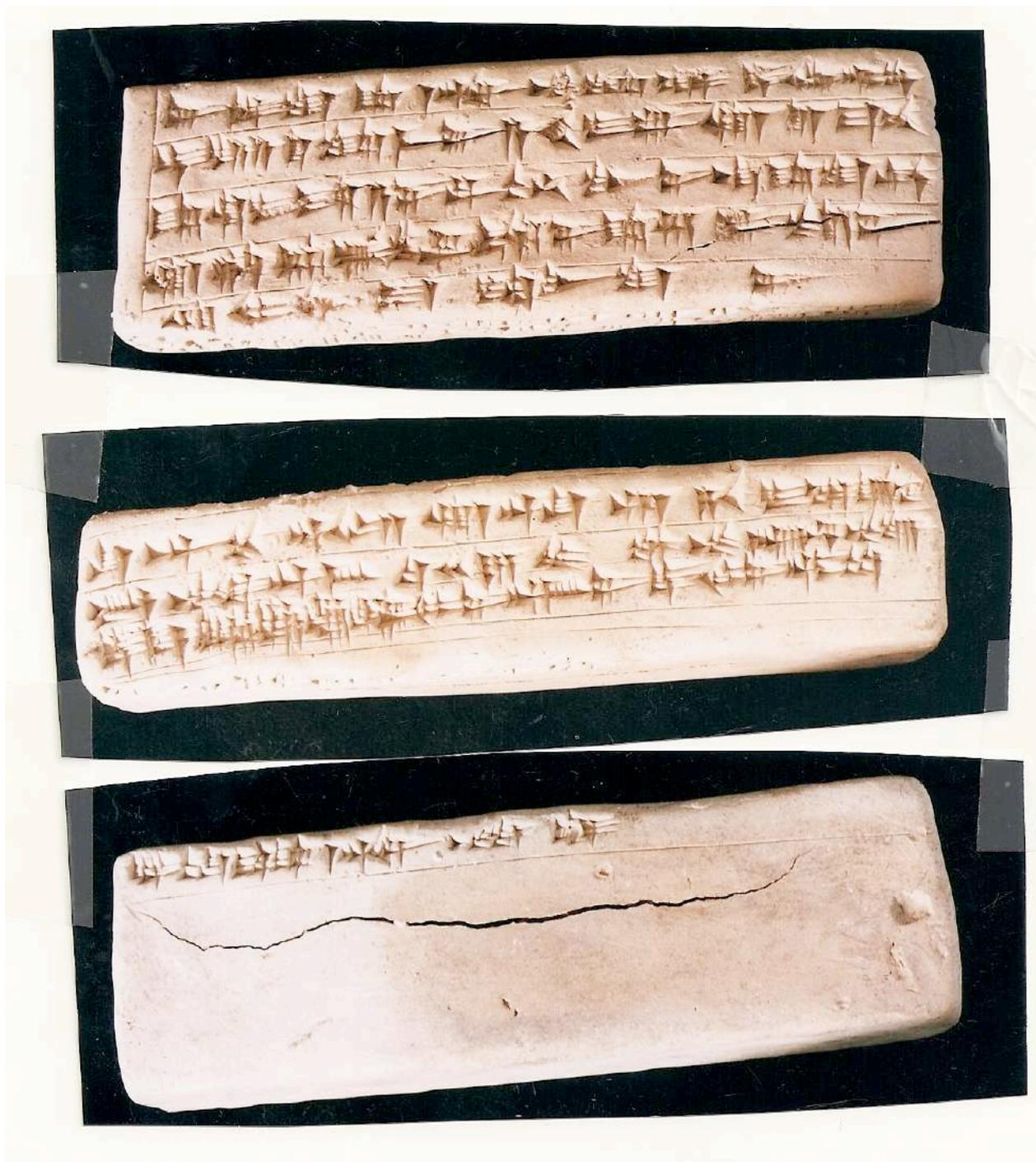


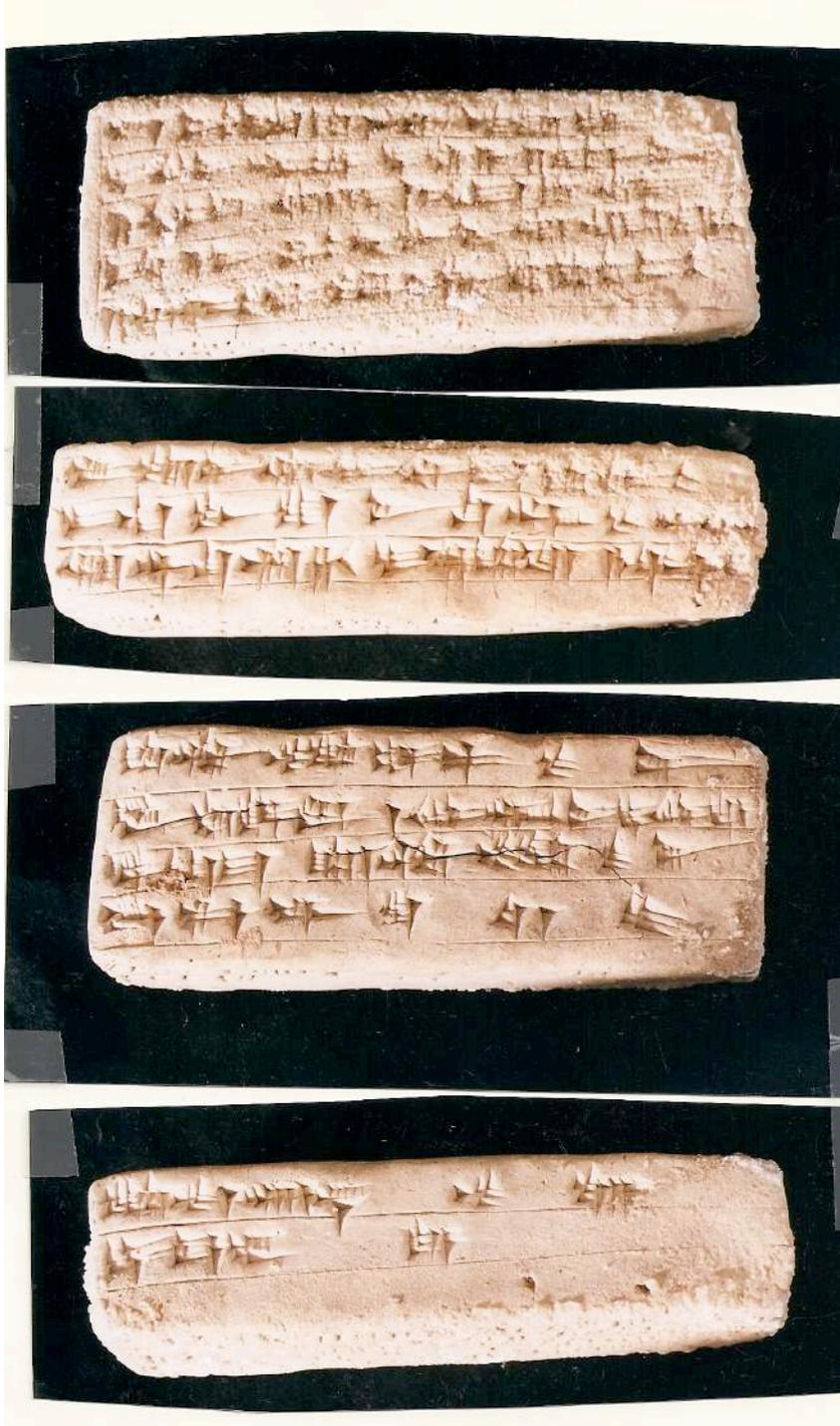
1

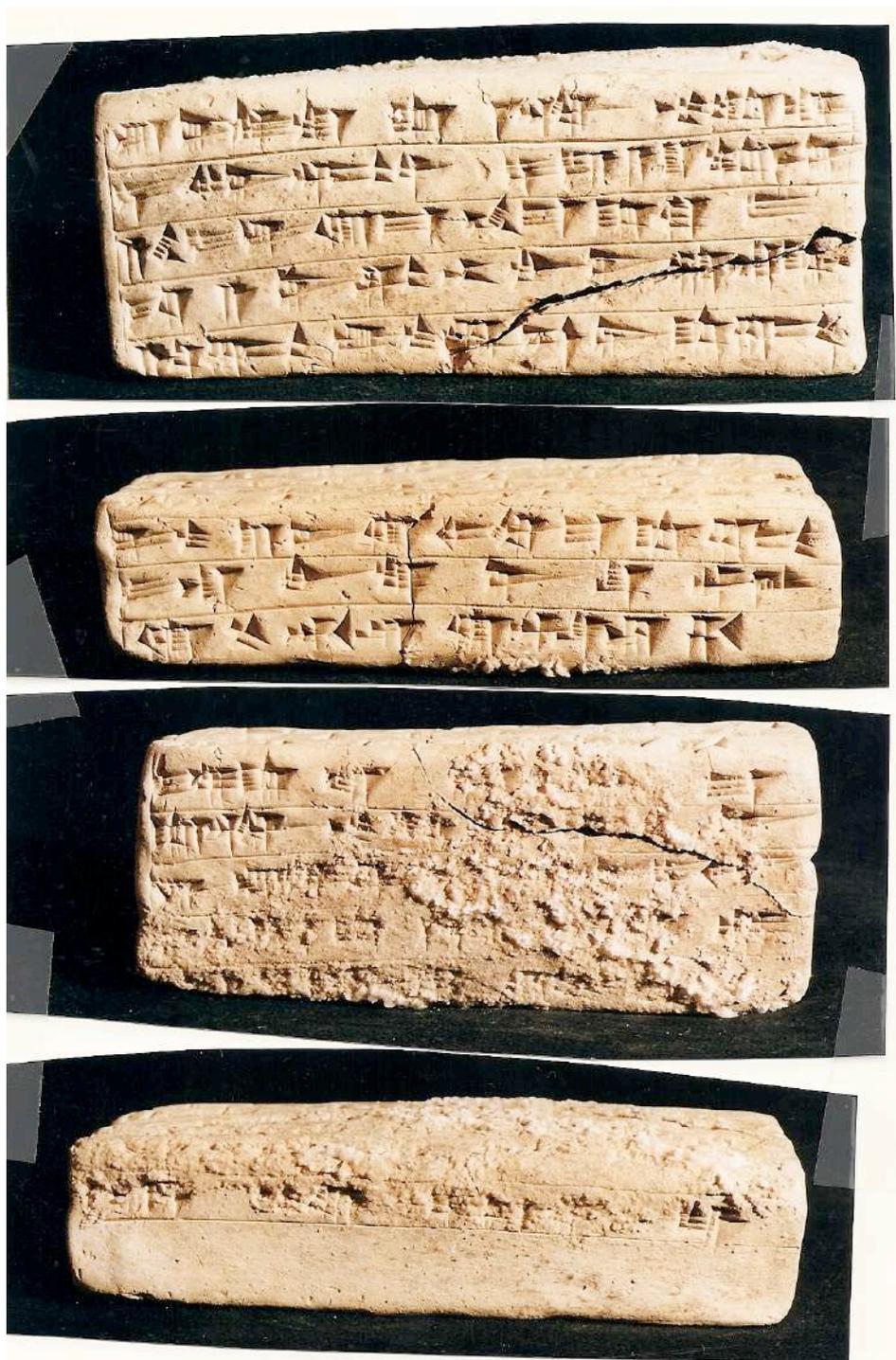


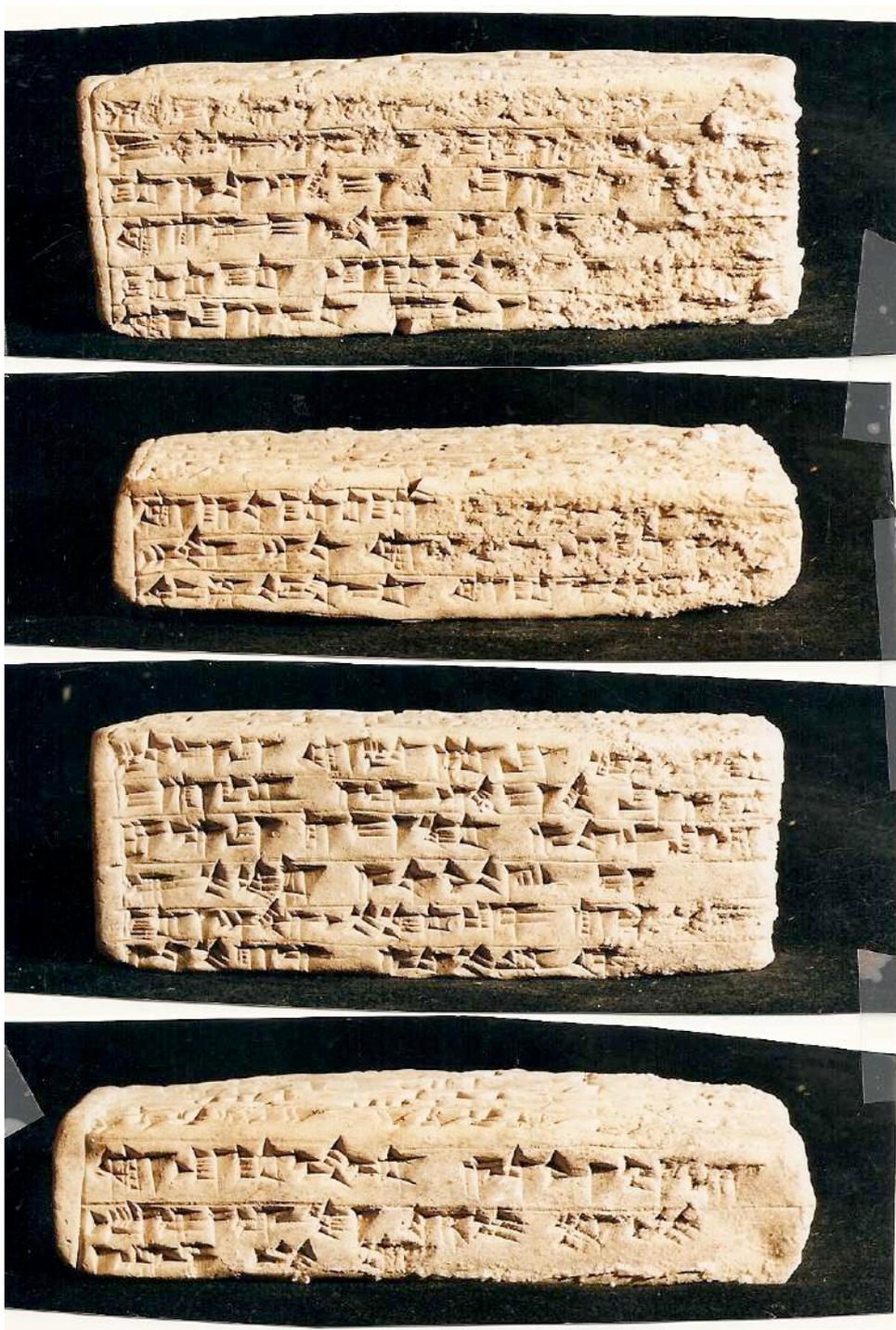
2

3

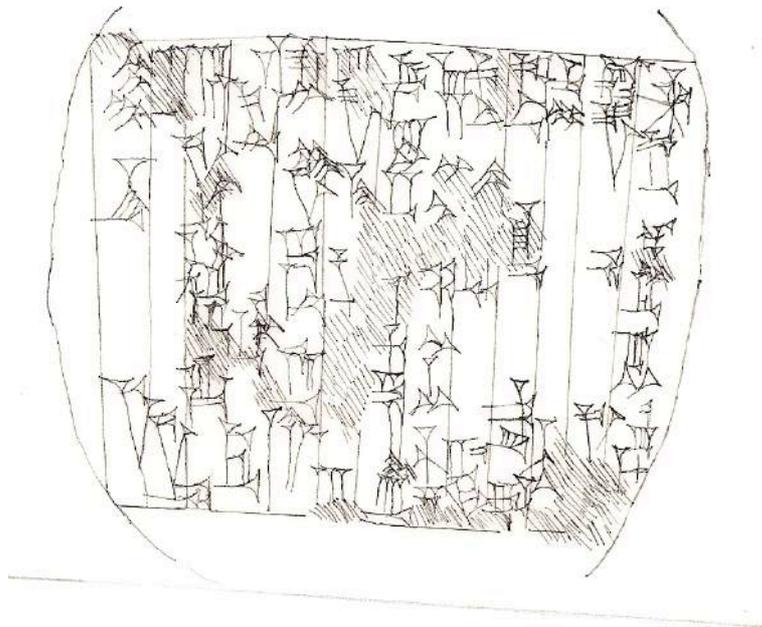




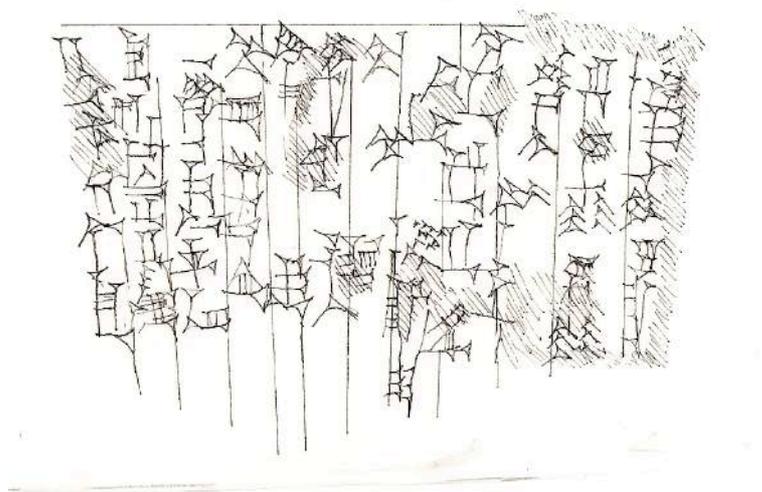


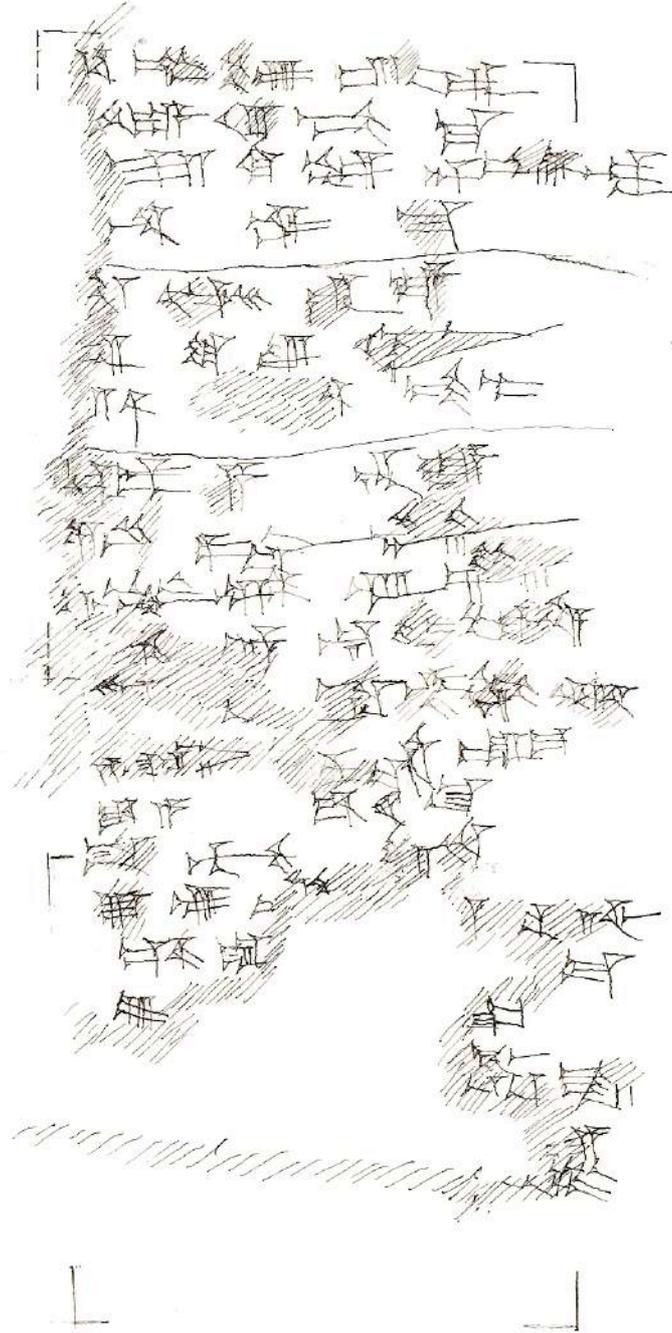


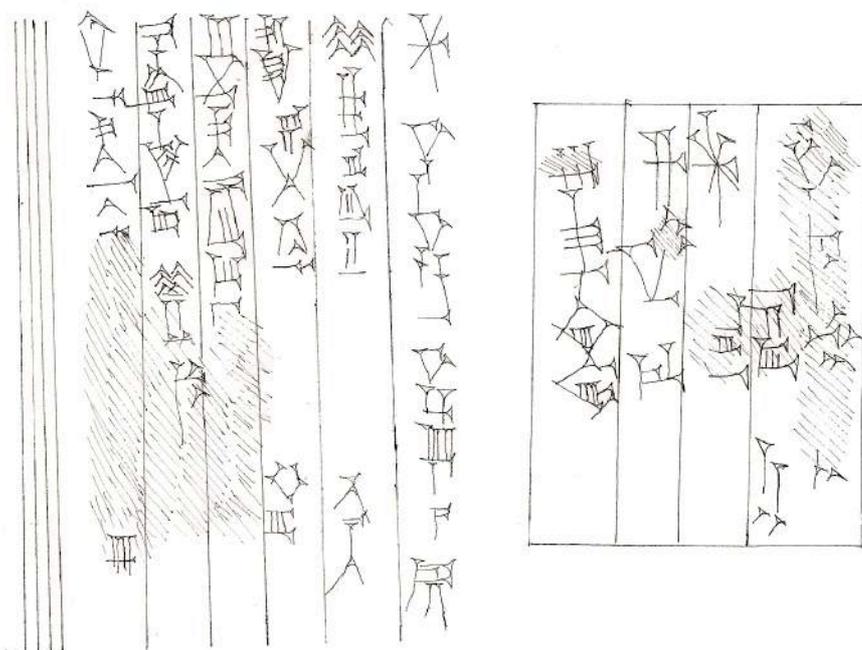
1



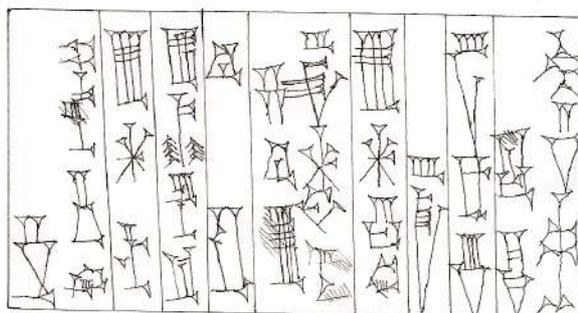
2







1-2



3

